

2015

PLAN D' ACTIONS CIBLE EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ANIMATION DU DOCOB NATURA 2000 SITE DE SEINE-SAINT-DENIS
(FR1112013)

DOCUMENT DU 21/01/2016

PRO20150011



Expertise
Faune, flore,
Milieux naturels

www.ecoter.fr

FICHE DE RAPPORT

MAITRE D'OUVRAGE	Libellé mission	PLAN D'ACTIONS CIBLE EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN SUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ANIMATION DU DOCOB NATURA 2000 Site de Seine-Saint-Denis (FR1112013)
	Maître d'ouvrage	DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
	Maître d'œuvre ou assistance	-
	Interlocuteur	Mehdi AZDOUD
	Référence maître d'ouvrage	-
ECOTER	Coordonnées	ECOTER 44, route de Montélimar 26110 Nyons Tel : 04 75 26 34 60 www.ecoter.fr SARL au Capital de 25 000 € 510048366 RCS Romans
	Groupeement	Mandataire : ECOTER Sous-traitant (s) : -
	Référence devis	DEVIS_20141205_B2_SC
	Chef de projet	Guillaume WRONA
	Contrôle qualité	Stéphane CHEMIN
	Référence dossier	PRO20150011
	Version	Document du 21/01/2016

SOMMAIRE

INDEX DES CARTES	6
INTRODUCTION.....	7
PRESENTATION DE L'ESPECE CIBLEE - LE BLONGIOS NAIN	9
I PRESENTATION GENERALE DE L'ESPECE	9
II HABITAT ET NIDIFICATION	9
III REGIME ALIMENTAIRE	10
IV REPARTITION EN PERIODE DE REPRODUCTION	10
V MIGRATION	10
VI STATUT JURIDIQUE	10
VII EVOLUTION ET TENDANCE	11
VIII MENACES	11
ETAT DES LIEUX ET ENJEUX GLOBAUX POUR LA SEINE-SAINT-DENIS.....	12
I LES HABITATS FAVORABLES AU BLONGIOS NAIN EN SEINE-SAINT-DENIS	12
II RISQUES ET MENACES POUR LE BLONGIOS NAIN EN SEINE-SAINT-DENIS	16
III LA RESPONSABILITE DE LA SEINE-SAINT-DENIS VIS-A-VIS DU BLONGIOS NAIN	18
EXPERTISE VISANT LE BLONGIOS NAIN SUR LE PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ÎLE.....	20
I INTERVENANTS.....	20
II EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS SUR LE PARC DE LA HAUTE-ÎLE.....	20
III EXPERTISES ORNITHOLOGIQUES SUR LE BLONGIOS NAIN A LA HAUTE-ÎLE	25
IV DISCUSSION SUR LES RESULTATS DES INVENTAIRES A LA HAUTE-ÎLE	29
V PLAN D' ACTIONS SYNTHETIQUE EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN POUR LE PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ÎLE	30
EXPERTISE VISANT LE BLONGIOS NAIN SUR LE PARC REGIONAL DE LA FORET DE BONDY	37
I INTERVENANTS.....	37
II EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS SUR LE PARC DE LA HAUTE-ÎLE.....	37
III EXPERTISES ORNITHOLOGIQUES DU BLONGIOS NAIN SUR LE PARC DE LA FORET DE BONDY	43
IV DISCUSSION SUR LES RESULTATS DES INVENTAIRES A LA FORET DE BONDY	47
V PLAN D' ACTIONS SYNTHETIQUE EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN POUR LE PARC REGIONAL DE LA FORET DE BONDY	47
EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS NAIN DU PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET	53
I ETAT DES POPULATIONS DU BLONGIOS NAIN SUR LES PARCS DU SAUSSET.....	53
II EVALUATION DES HABITATS A BLONGIOS NAIN DU PARC DU SAUSSET	53
III PLAN D' ACTIONS SYNTHETIQUE EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN POUR LE PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET	57
EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS NAIN DU PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON.....	59
I ETAT DES POPULATIONS DU BLONGIOS NAIN SUR LE PARC GEORGES VALBON	59
II EVALUATION DES HABITATS A BLONGIOS NAIN DU PARC GEORGES VALBON	60
III PLAN D' ACTIONS SYNTHETIQUE EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN POUR LE PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON	65
EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS DU BASSIN DES BROUILLARDS	68
I PRESENTATION DU CONTEXTE DU BASSIN DES BROUILLARDS.....	68
II PRECONISATION DE GESTION POUR LE BASSIN DES BROUILLARDS.....	68
EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS DU BASSIN DE LA MOLETTE.....	70
I PRESENTATION DU CONTEXTE DU BASSIN DE LA MOLETTE.....	70
II PRECONISATION DE GESTION POUR LE BASSIN DE LA MOLETTE	72
EVALUATION DES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ENTRE LE PARC GEORGES VALBON ET LES BASSINS DEA	73
I LIENS ENTRE LE BASSIN DES BROUILLARDS ET LE PARC GEORGES VALBON	73
II LIENS ENTRE LE BASSIN DE LA MOLETTE ET LE PARC GEORGES VALBON	73
EVALUATION DES CONTRATS NATURA 2000 RELATIFS AU BLONGIOS NAIN.....	75
UNE VISION REGIONALE POUR RENFORCER LA DEMARCHE DEPARTEMENTALE.....	78
I LA GESTION DU BLONGIOS NAIN A L'ECHELLE REGIONALE	78
II LE BLONGIOS NAIN ET LE SRCE REGIONAL	80
CONCLUSION	83
I L'ESPECE CIBLEE.....	83

II	PLAN D' ACTIONS VISANT LES SITES FAVORABLES AU BLONGIOS NAIN EN SEINE-SAINT-DENIS	83
III	EVALUATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN EN SEINE-SAINT-DENIS	84
IV	DEPASSER LA DEMARCHE DEPARTEMENTALE	84
BIBLIOGRAPHIE.....		85
ANNEXES		86

INDEX DES CARTES

Carte 1.	Présentation des sites suivis pour l'étude	8
Carte 2.	Habitats potentiellement favorables au Blongios nain sur le parc départemental de la Haute-Île	21
Carte 3.	Evaluation des potentialités d'accueil des habitats pour le Blongios nain sur le parc départemental de la Haute-Île	23
Carte 4.	Protocole d'expertise du Blongios nain sur le parc départemental de la Haute-Île	27
Carte 5.	Habitats potentiellement favorables au Blongios nain sur le parc régional de la forêt de Bondy	39
Carte 6.	Evaluation des potentialités d'accueil des habitats pour le Blongios nain sur le parc régional de la forêt de Bondy	41
Carte 7.	Protocole d'expertise du Blongios nain sur le parc régional de la forêt de Bondy	45
Carte 8.	Cartographie simplifiée des habitats et évaluation des potentialités pour le Blongios nain - Parc départemental du Sausset	55
Carte 9.	Cartographie simplifiée des habitats et évaluation des potentialités pour le Blongios nain - Etang des Brouillards	61
Carte 10.	Cartographie simplifiée des habitats et évaluation des potentialités pour le Blongios nain - Les lacs supérieurs, les cascades et le plan d'eau du haricot	62
Carte 11.	Cartographie simplifiée des habitats et évaluation des potentialités pour le Blongios nain - le grand lac et le vallon écologique	63
Carte 12.	Cartographie simplifiée des habitats et évaluation des potentialités pour le Blongios nain - Bassin DEA des Brouillards	69
Carte 13.	Cartographie simplifiée des habitats et évaluation des potentialités pour le Blongios nain - Bassin DEA de la Molette	71
Carte 14.	Cartographie des fonctionnalités entre le parc Georges Valbon et les bassins DEA	74
Carte 15.	Cartographie de la répartition des couples nicheurs de Blongios nain en Île-de-France	79
Carte 16.	Cartographie des sites à Blongios nain au sein de la trame bleue régionale	81
Carte 17.	Cartographie des sites à Blongios nain au sein de la trame verte régionale	82

INTRODUCTION

Conscient des **richesses écologiques** que renferme la région Ile-de-France et de l'importance de la contribution de l'ensemble des acteurs locaux dans le maintien de la biodiversité, le Département Seine-Saint-Denis s'implique quotidiennement dans l'**amélioration des connaissances naturalistes** et dans la **valorisation de son patrimoine naturel**.

Le Département s'investit en particulier dans la **sauvegarde d'espèces rares et désormais menacées** aux échelles locale et nationale, voire européenne. Ainsi, des programmes de suivi spécifiques et divers aménagements permettent à des oiseaux aux populations fragiles de se maintenir au sein d'**espaces naturels sauvegardés au centre d'un contexte fortement urbanisé**. Soutenu par le réseau européen Natura 2000, le Département de la Seine-Saint-Denis accueille aujourd'hui, à travers **15 sites naturels, 12 espèces emblématiques** comme le Butor étoilé, le Busard cendré, le Martin-pêcheur d'Europe, la Gorgebleue à miroir, la Pie-grièche écorcheur, le Pic mar ou le Pic noir. Le **Blongios nain** est une espèce d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Oiseaux », fortement menacée à l'échelle nationale et qui s'inscrit également parmi les espèces à enjeu majeur à l'échelle départementale. La Seine-Saint-Denis s'implique directement **dans le maintien des populations du Blongios nain** locales et souhaite désormais œuvrer **en faveur de l'augmentation et à la pérennisation de ces populations**.

C'est dans ce cadre que la société ECOTER a été sollicitée par le Département. La présente mission a porté sur plusieurs sites et a visé à effectuer :

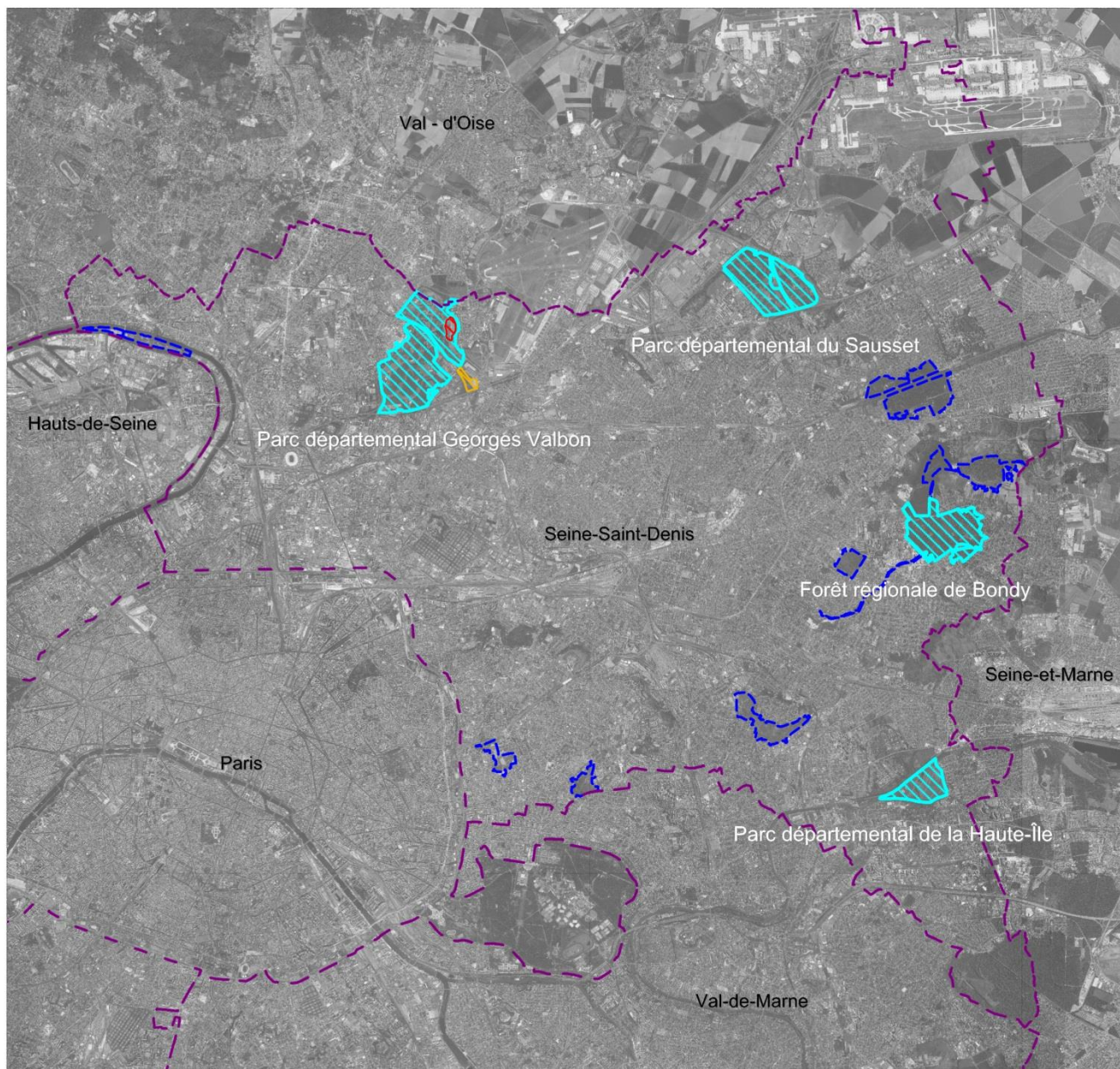
- Des expertises **sur le Blongios nain et sur les habitats à Blongios** au sein des sites Natura 2000 du parc de la Haute-Île et du parc régional de la forêt de Bondy ;
- Des expertises **sur les habitats à Blongios nain** du parc départemental du Sausset, du parc départemental Georges Valbon, du bassin de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de la Molette et du bassin DEA des brouillards ;
- La réalisation d'un **plan d'actions synthétique** en faveur du Blongios nain sur le parc de la Haute-Île, le parc de la forêt de Bondy, le parc du Sausset et le parc Georges Valbon.
- Une **évaluation des contrats Natura 2000 relatifs au Blongios nain** du parc départemental Georges Valbon et du Parc départemental du Sausset ;
- La proposition d'**orientations de gestion en faveur de l'espèce** pour le Département ;

La cartographique page suivante présente l'ensemble des sites concernés par l'étude.



Les étendues de roselières qui bordent les berges des plans d'eau du parc de la Haute-Île sont potentiellement favorables à l'accueil du Blongios nain en migration.

Photo prise sur site – ECOTER, 2015



Légende

Limites administratives

Limites départementales

Sites Natura 2000 prospectés pour l'étude

Entités de la FR1112013 prospectés pour l'étude

Autres entités de la FR1112013 non prospectés

Bassins de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement prospectés

Bassin DEA des brouillards

Bassin DEA de la Molette



Echelle : 1/150 000
0 m 1,5 km 3 km

Source : CG93
Date de réalisation : 11/2015
Expert : G.Wrona - ECOTER
Fond et Licence : IGN BD ORTHO, CG93

PRESENTATION DE L'ESPECE CIBLEE - LE BLONGIOS NAIN

I Présentation générale de l'espèce

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) est un petit oiseau de l'ordre des pélicaniformes et de la famille des ardéidés qui rassemble l'ensemble des échassiers aquatiques de taille variable tels que le Héron cendré ou la Grande Aigrette. Il s'agit du **plus petit héron d'Europe**. En effet, le Blongios ne dépasse guère les 40 cm pour une envergure qui varie entre 52 et 58 cm et un poids compris entre 125 et 150 g (MNHN).

Chez le mâle, le plumage offre des variantes de beige, de brun, de roux avec des lignes plus sombres sur la face ventrale alors qu'il est noirâtre en face dorsale. Le bec est d'un brun jaunâtre, jaune orangé et présente, à son extrémité, une fine ligne noirâtre qui s'étend jusqu'à la nuque en traversant la calotte sombre de la tête. Les ailes sont noires sur le dessus et présentent une large plage beige clair au niveau des grandes couvertures. Les pattes sont jaunâtres, la queue sombre et l'iris est d'un jaune vif.

La femelle est plus terne, plus sombre et moins contrastée que le mâle. Le plumage noirâtre du mâle est remplacé par un brun sombre. La couleur des ailes est donc plus uniforme. Le dessus de la tête est coiffé d'une calotte noire avec des liserés bruns. L'iris jaune est généralement plus pâle que chez le mâle. Enfin, **les juvéniles sont assez semblables aux femelles** mais encore plus sombres et plus contrastés avec un dessous plus fortement rayé de noir. L'adulte mu complètement de juin jusqu'à l'automne et les jeunes commencent à muer dès l'automne. Le plumage adulte est atteint à 2 ans. La longévité maximale observée est d'environ 10 ans (MNHN).



Mâle adulte de Blongios nain - photo : Département de Seine-Saint-Denis.

II Habitat et nidification

Les **roselières inondées, les phragmitaies et les typhaies** entrecoupées de saules constituent les habitats préférentiels de l'espèce. Ces zones denses permettent au Blongios nain de se dissimuler aisément ; elles sont **riches en ressources alimentaires** et offrent toutes les conditions nécessaires à sa reproduction. D'une manière générale, les principales conditions recherchées par l'espèce en période nuptiale sont la **quiétude du site et la présence d'eau à proximité immédiate**. Les secteurs riches en vieilles tiges, en buissons de saules, de massettes et de scirpes sont particulièrement appréciés. Ainsi, on le retrouve aux abords des **lacs, des étangs, le long des cours d'eau lents et dans les marais**. Dans des régions où les habitats les plus favorables sont rares ou absents, le Blongios peut se contenter de petits massifs voire de simples rideaux de roseaux. Dans cette configuration, il peut notamment se rencontrer à proximité des **étangs des parcs urbains**.



Les roselières du parc du Sausset constituent un habitat très apprécié par le Blongios nain ECOTER 2015.

Les adultes sont assez fidèles à leur site de nidification. Le mâle arrive en premier sur le site qui est compris entre 0,1 et 0,5 ha (ISSA & al, 2015). Il marque alors son territoire par le chant et chasse ses autres concurrents éventuels. Il détermine ensuite l'emplacement du nid et y dépose les premiers matériaux. Le nid est placé au sein de phragmites et de massettes, même de petite taille ou bien dans des massifs arbustifs inondés. Le site de reproduction comprend souvent une végétation aquatique abondante en particulier des nénuphars qui sont utilisés comme terrain de chasse. Les berges en pente douce partiellement envahies de saules, de ronciers ou d'aubépines sont également très appréciés. La construction du nid est ensuite effectuée par la femelle. A son terme, il prend la forme d'une pyramide inversée bâtie à base de morceaux de roseaux secs. **La ponte a lieu en mai** avant même que le nid soit terminé. Elle comprend de **4 à 7 œufs blancs** qui seront couvés en majorité par la femelle mais également par le mâle durant 16 à 24 jours (MNHN). Les petits sont rapidement capables de quitter le nid et, dès 5 jours, ils peuvent déjà s'agripper aux tiges qui les entourent. Après un mois, ils sont autonomes et capables de pêcher. Ils seront **reproducteurs à l'âge d'un an**.

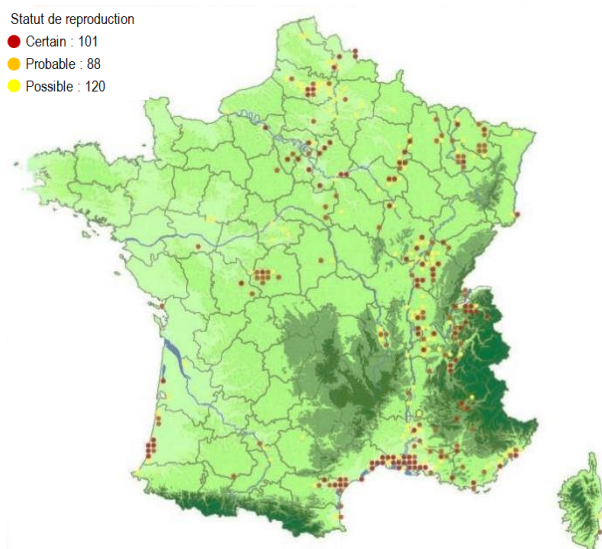
III Régime alimentaire

La **qualité de l'eau est un élément majeur dans le choix des sites de nidification** puisqu'elle doit permettre une **abondance suffisante en proies**.

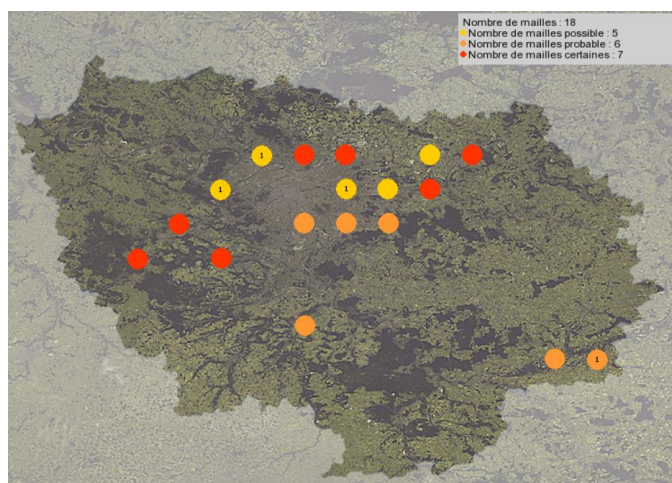
Le Blongios nain a une **activité plutôt nocturne** et est dépendant des milieux aquatiques étant donné qu'il se nourrit principalement de **petits poissons, d'amphibiens** (adultes et têtards), **d'invertébrés aquatiques, de larves, de sangsues, de mollusques et autres vers**. Il lui arrive parfois de piller des nids, notamment de rousserolles dont il engloutit les œufs et les petits. Son régime alimentaire varie fortement en fonction des sites fréquentés, de la disponibilité des proies et de la période de l'année (Cramp, *op. cit.*). Comme la plupart des ardéidés il chasse à l'affût dissimulé dans la végétation et atteint principalement les proies de surface.

IV Répartition en période de reproduction

Le Blongios nain est **rare et localisé** et se répartit de manière fragmentée sur le territoire national. Il se rencontre dans 13 régions, principalement dans la moitié est du pays. Les grandes entités dans lesquelles il est principalement recensé sont le pourtour méditerranéen et notamment la Camargue, les bassins de la Saône, les régions d'étangs du Nord-est et du Nord, la côte landaise et les plans d'eau franciliens. Des données de nidification sont connues jusqu'à 970 m d'altitude, dans les Hautes-Alpes (FLITTI et al. 2009). D'après l'enquête nationale de 2012, les bastions se situent en région PACA (74-107 couples), dans le Languedoc-Roussillon (24-76 couples), en Picardie (57-64 couples), en Bourgogne (34-50 couples), en Rhône-Alpes (13-47 couples) et en Île-de-France (8-20 couples). Selon les données de l'atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, entre 2006 et 2015, **sept mailles font références à une nidification certaine**. Cinq mailles font références à une nidification possible et six sont considérées comme probables.



Répartition nationale du Blongios nain en période de nidification 2005-2012.
Atlas des oiseaux de France métropolitaine, 2015



Répartition du Blongios nain en Île-de-France en période de nidification 2006 - 2015.
Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, 2015

V Migration

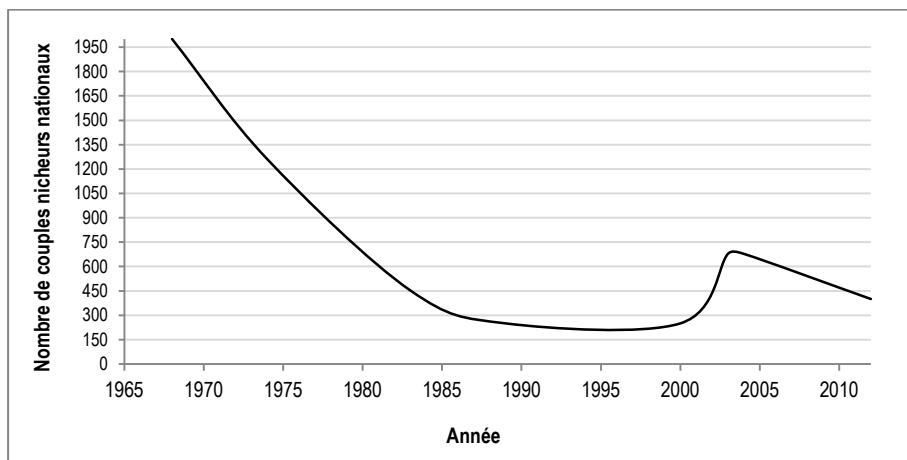
Le Blongios nain est un **migrateur nocturne strict transsaharien** qui hiverne dans la moitié sud de l'Afrique. Il quitte les sites de reproductions français à partir de la fin du mois de juillet et jusqu'au début septembre. Il existe plusieurs mentions plus tardives d'octobre à novembre et jusqu'à début décembre en Île-de-France (LE MARECHAL, P & LESAFFRE, G. (2000)). Son retour a lieu à partir de la fin du mois d'avril et surtout dans le courant du mois de mai. Au cours de sa migration, le Blongios **effectue plusieurs haltes** et a besoin de se rassasier régulièrement. Il lui est donc indispensable de rencontrer des secteurs de chasse dans lesquels il pourra se dissimuler. Ces espaces sont donc d'un intérêt majeur pour le maintien l'espèce.

VI Statut juridique

Le Blongios nain est **protégé en France** depuis 1976. Il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire **inscrite à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux »**, à l'annexe II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn. Le Blongios est également listé en catégorie B2c de l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie). Sa situation est jugée en « **préoccupation mineur** » par les listes rouges mondiale (2014) et européenne (2015) de l'UICN, alors qu'il est **quasi-menacé en France** selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008). En région Île-de-France, le Blongios nain est un **nicheur en danger**.

VII Evolution et tendance

Le Blongios nain est en **forte régression dans toute l'Europe**. La population actuelle sur le territoire national est comprise entre **280 et 520 couples**. Le Blongios nain a subi un **fort déclin entre 1974 et 2012** (ISSA & al, 2015). En 1968, la France accueillait 2000 couples, 1260 en 1974, 453 en 1983, 200 à 300 entre 1989 et 2000. Tous les bastions sont concernés par la diminution des effectifs notamment dans le marais audomarois (62) et dans les landes (40) au la diminution des populations est estimée à 85% entre 2004 et 2012. La courbe et les données de l'évolution de la population nationale sont présentées ci-dessous.



Année	Nombre de couples nicheurs en France
1968	2000
1974	1260
1983	453
1989	200-300
2000	200-300
2003	530-826
2004	530-826
2012	280-520

Courbe de tendance de l'évolution moyenne de la population nicheuse de Blongios nain en France entre 1968 et 2012.

Atlas des oiseaux de France métropolitaine, 2015.

VIII Menaces

Plusieurs menaces pèsent sur le Blongios nain.

En premier lieu, la **disparition ou la modification de son habitat**, qui est l'une des principales causes de diminution des populations. L'assèchement, l'exploitation ou la pollution des zones humides ont des conséquences dramatiques sur le maintien de l'espèce. Les **aménagements plus ou moins touristiques**, en étang de pêche et de loisir notamment, avec création de pontons, de sentiers en bord d'étang et où la végétation de berges est exploitée sont aussi des causes de dégradation et de disparition des sites de reproduction. En Île-de-France, associée à la fréquentation humaine, la présence de chiens errants est un facteur important de **dérangement** tandis qu'en campagne ce sont les sangliers et les ragondins qui détruisent localement les roselières (MNHN). En migration, le taux de mortalité du Blongios nain est considérable et impacte fortement l'état des populations reproductrices. La **disparition des lieux traditionnels de stationnement ou de relais** est la principale cause de cette mortalité. Ce constat est identique en ce qui concerne les sites d'hivernage africains qui disparaissent au profit de zones agricoles ou urbanisées et où l'espèce est probablement victime du braconnage. En asséchant les zones humides, les fortes sécheresses africaines ont également des conséquences néfastes sur le Blongios nain. La forte diminution des populations observée entre 1968 et 1989 est probablement liée à ce phénomène. En période de reproduction, les couples nicheurs sont également menacés par les **variations du niveau de l'eau**, la **diminution de la ressource alimentaire**, le **dérangement** ou la **dégradation des roselières**.

ETAT DES LIEUX ET ENJEUX GLOBAUX POUR LA SEINE-SAINT-DENIS

L'état des lieux relatif au Blongios nain dans le Département de la Seine-Saint-Denis vise à établir les **enjeux globaux** à l'échelle du Département. Cela passe par :

- Une **évaluation des habitats favorables** à l'espèce, à l'échelle départementale.
- Une analyse des **risques et des menaces** qui pèsent sur le Blongios nain.
- L'état des lieux a, comme autre objectif, celui **d'estimer la responsabilité du Département** dans le maintien des populations de Blongios nain.

I Les habitats favorables au Blongios nain en Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis est l'un des Départements français **les plus urbanisés et les plus peuplés**. Pour autant, de nombreux parcs présentent des qualités écologiques remarquables et en particulier des plans d'eau favorables au Blongios nain. De nombreux efforts ont été menés par le Département qui **s'engage ainsi clairement dans la sauvegarde des richesses écologiques régionales**.

Quelques secteurs favorables à la nidification de l'espèce sont rencontrés à travers le territoire départemental. L'intérêt de ces sites est reconnu au titre de **Natura 2000**. Ils font partie de la **Zone de Protection Spéciale des « Sites de Seine-Saint-Denis »** (FR1112013). Les données présentées sont issues du **bilan annuel de l'animation du Site Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »** de décembre 2012 et du **bilan triennal de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »** de décembre 2014. Ces données sont non exhaustives mais sont à considérer comme l'état des lieux le plus actuel concernant le Blongios nain sur :

- Les roselières du parc départemental du Sausset.
- Les roselières du parc départemental Georges Valbon.
- Les roselières du parc départemental de la Haute-Île.
- Les roselières du parc régional de la forêt de Bondy.
- Le bassin de la Molette.
- Le bassin des Brouillards, parc départemental Georges Valbon.

I.1 Les roselières du parc départemental du Sausset

Situé au nord-est du Département, le parc départemental du Sausset constitue une **entité essentielle** pour les populations régionales de Blongios nain. Le parc offre **2,5 ha de zone humide** isolée du public et entrecoupée par de larges bandes de roselières particulièrement favorables à l'espèce.



Les roselières du marais, sur le parc départemental du Sausset, sont très favorables à la nidification du Blongios nain.

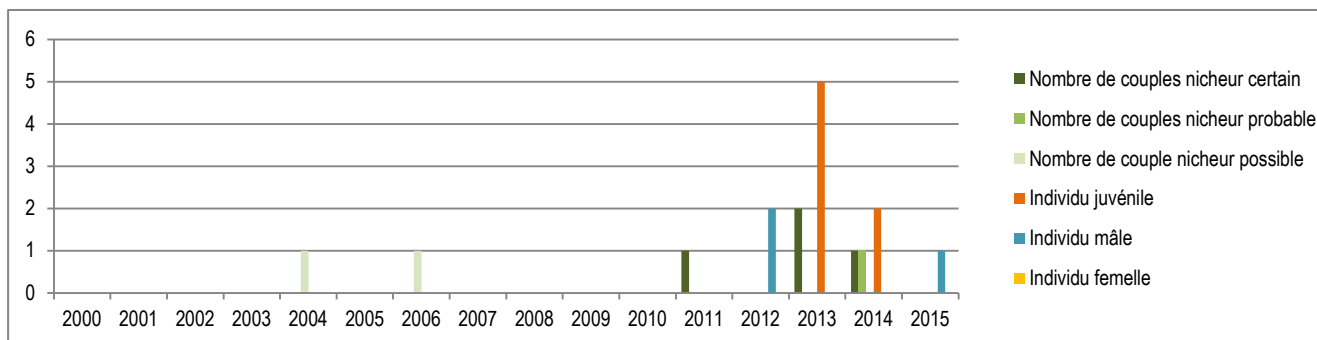
Photos prises sur site - ECOTER 2015

Le Blongios nain a été régulièrement observé dans le parc depuis 2004, un couple s'y est reproduit en 2011 et en 2014 et deux couples en 2013 (présence de cinq juvéniles).

Outre le fait qu'elles constituent un site de reproduction avéré, les roselières du parc du Sausset ont également **un rôle majeur pour les individus en migration et les jeunes erratiques**. Il s'agit d'une zone relais riches en ressources alimentaires qui constitue pour les oiseaux migrateurs un lieu de halte apprécié. Le tableau et le graphique suivants présentent les données d'observation du Blongios

nain sur le parc du Sausset entre 2000 et 2015. Les années sans données peuvent être liées à l'absence d'inventaire ou simplement à une absence de l'espèce.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC DU SAUSSET ENTRE 2000 ET 2015																
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Parc du Sausset	-	-	-	-	1 couple nicheur possible	-	1 couple nicheur possible	-	-	-	-	1 couple nicheur certain	2 individus mâles	2 couples nicheurs certains - 5 juvéniles	1 couple nicheur certain - 1 couple nicheur probable - 2 juvéniles	1 mâle chanteur



Graphique des données annuelles concernant le Blongios nain au parc du Sausset entre 2000 et 2015.

I.2 Les roselières du parc départemental Georges Valbon

Le parc Georges Valbon se trouve dans le nord-ouest du Département. Il s'agit de **l'entité majeure en termes de reproduction** pour le Blongios nain puisque c'est le seul site au sein duquel l'espèce **niche de manière régulière avec des effectifs notables**.

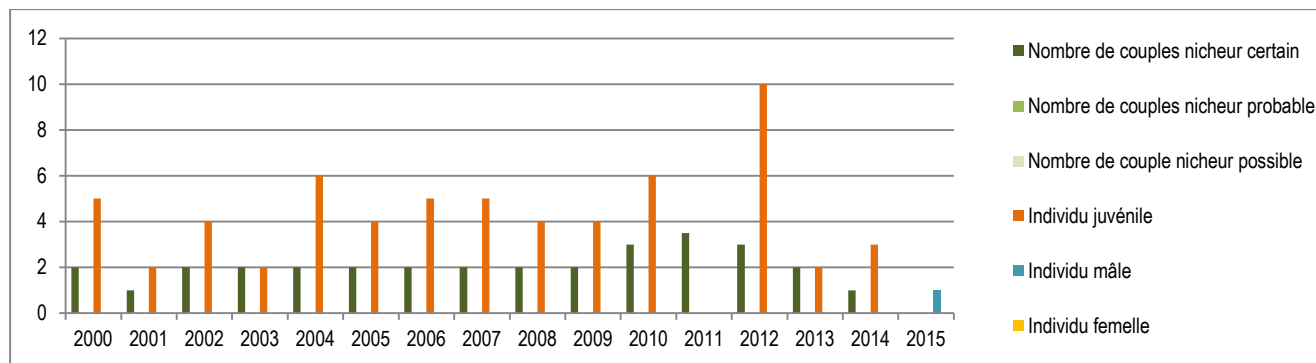


Les roselières de l'étang des Brouillards accueillent des couples nicheurs de Blongios nain depuis 1987.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

Récemment, trois à quatre couple y ont été recensés en 2011 et trois couples nicheurs en 2012, deux couples nicheurs et deux juvéniles en 2013 et un couples et trois juvéniles en 2014. Les plans d'eau situés dans la moitié est du parc, et notamment **l'étang des Brouillards et le vallon écologique**, offrent des étendues de **roselières très favorables** à l'espèce. Ils représentent un total d'environ 3,7 ha et se divisent en trois secteurs respectivement de 0,7, 2,1 et 0,9 hectares. Ces trois sites forment un ensemble relativement connecté qui constitue probablement une zone essentielle pour les haltes migratoires et la dispersion des jeunes.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC GEORGES VALBON ENTRE 2000 ET 2015																
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Parc Georges Valbon	2 couples nicheurs - 5 juvéniles	1 couple nicheur - 2 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	2 couples nicheurs - 2 juvéniles	2 couples nicheurs - 6 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	2 couples nicheurs - 5 juvéniles	2 couples nicheurs - 5 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	3 couples nicheurs - 6 juvéniles	3 à 4 couples nicheurs certains	3 couples nicheurs certains (3 mâles, 3 femelles, 10 juvéniles)	2 couples nicheurs certaines - 2 juvéniles	1 couple nicheur certain - 3 juvéniles	1 mâle chanteur



Graphique des données annuelles concernant le Blongios nain au parc Georges Valbon entre 2000 et 2015

I.3 Les roselières du parc départemental de la Haute-Île

Le parc de la Haute-Île est annexé à la Marne et se situe dans le sud-est du Département. Les milieux humides rencontrés à la Haute-Île sont encore **assez jeunes (création des bassins courant des années 2000)**. Néanmoins, les secteurs à végétation hygrophile qui se sont développés sur les berges sont déjà particulièrement **favorables à l'implantation du Blongios nain**, notamment en période migratoire.



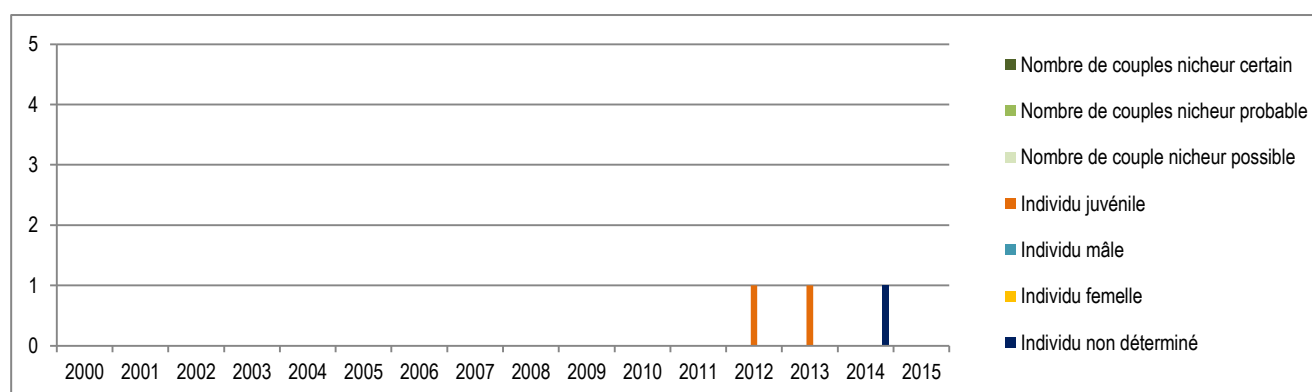
Les roselières du parc de la Haute-Île semblent peu favorables à la nidification du Blongios nain.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

Le parc constitue probablement un site utilisé pour la dispersion des jeunes erratiques. Cette hypothèse est vérifiée par l'observation d'un juvénile en 2012 et 2013 et d'un individu en 2014. Jusqu'alors, aucune donnée ne fait référence à la nidification de l'espèce au sein du parc.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC DE LA HAUTE-ÎLE ENTRE 2000 ET 2015

Parc de la Haute-Île	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 juvénile au niveau de l'observatoire 4	1 juvénile au niveau de l'observatoire 6	1 individu	-



Graphique des données annuelles concernant le Blongios nain au parc de la Haute-Île entre 2000 et 2015

I.4 Les roselières du parc régional de la forêt de Bondy

La forêt régionale de Bondy se trouve à l'est du Département. Il s'agit d'une étendue forestière au sein de laquelle cinq plans d'eau sont rencontrés dont d'environ 1,6 hectares présentant **une roselière 0,18 ha**. Les autres étangs n'offrent que quelques roselières ponctuelles de faibles superficies.



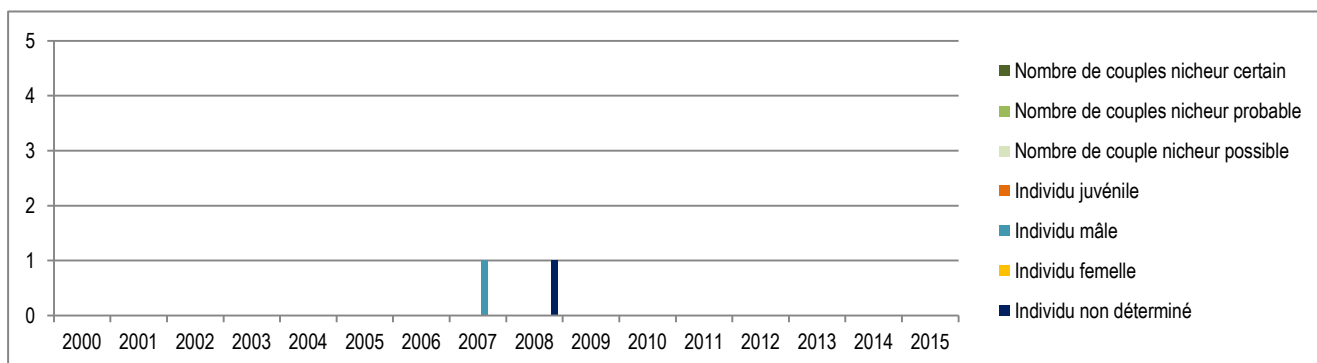
La roselière de l'étang Virginie (à gauche) est favorable au Blongios nain. Celles des étangs annexes peuvent constituer des sites de chasse et de repos.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

Le parc régional de la forêt de Bondy présente une situation géographique intéressante puisqu'il se situe, selon un axe nord/sud, à mi-chemin entre le parc du Sausset et la Haute-Île. Ainsi, il s'inscrit probablement comme un **site de halte pour les individus migrants**. Aucune donnée relative à la nidification de l'espèce n'est mentionnée. Seule une présomption de présence a été faite sur l'étang de Virginie en 2008. Un individu mâle a été observé en 2007.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC DE LA FORET DE BONDY ENTRE 2000 ET 2015

Parc de la forêt de Bondy	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	-	-	-	-	-	-	-	1 individu mâle	1 individu	-	-	-	-	-	-	-



Graphique des données annuelles concernant le Blongios nain au parc de la forêt de Bondy entre 2007 et 2008

D'autres secteurs jusqu'alors non suivi, peuvent potentiellement jouer un rôle prépondérant pour le Blongios nain à l'échelle départementale. Il s'agit de **bassins de captage des eaux** gérés par la direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) qui présentent des secteurs de friches à tendance humide et quelques secteurs de roselières. Ces sites anthropisés ne sont pas reconnus en tant que zone Natura 2000 mais peuvent, à condition d'être réaménagés, **constituer des sites très attractifs pour le Blongios nain et améliorer le maillage sur le Département**.

I.5 Le bassin de la Molette

Le bassin de la Molette est situé à environ 400 mètres des étangs du parc Georges Valbon dans lesquels le Blongios nain est reconnu en tant que nicheur régulier. Le site présente en réalité trois bassins connectés ayant des caractéristiques variables.

Le premier bassin, dit « permanent » contient en continu 38 800 m³ d'eau et présente, sur la quasi-totalité de son pourtour, de **finies bandes de roseaux** qui forment localement des secteurs plus denses. Le second bassin, dit « revêtu » est en friche et a un aspect très artificialisé, il est en effet **bétonné sur toute sa surface**. Aucun secteur potentiellement favorable pour le Blongios nain n'y est recensé. Enfin, le dernier bassin, « en herbe », est **nettement plus favorable**. La zone ne semble pas être gérée de manière intensive, son évolution est donc assez naturelle ce qui confère au site un **intérêt potentiellement intéressant**. Des roselières, pictées de saules, se

sont développées au sein d'une zone régulièrement inondée tandis que le reste du site correspond à une friche herbacée. Ce bassin en particulier accueille probablement des **individus migrateurs** ou des **jeunes erratiques**.



Les secteurs de roselières du bassin de la Molette (ici le bassin permanent) peuvent prétendre à l'accueil d'oiseaux en migration ou de jeunes erratiques.



La roselière du bassin « en herbe » rassemble toutes les exigences nécessaires à la nidification du Blongios nain. La zone est plutôt calme et riche en ressources.

Photo prise sur site - ECOTER 2015

I.6 Le bassin des Brouillards, parc départemental Georges Valbon

Le bassin des Brouillards est tout proche des étangs du parc Georges Valbon, il est même **hydrauliquement connecté avec l'étang des Brouillards**. De par sa situation il n'est donc pas impossible d'y contacter des individus nichant dans les étangs voisins ou encore des oiseaux migrateurs ou des jeunes erratiques. D'autant plus que le site est en partie constitué de **zones humides de type roselières** éventuellement favorables à l'installation de couples nicheurs. La grande majorité de l'espace reste néanmoins dominée par de la prairie herbacée. La moitié est est anthropisée et ne présente aucune zone humide favorable en l'état.



La partie bétonnée du bassin des Brouillards ne présente aucune potentialité d'accueil pour le Blongios nain.



La partie « semi-naturelle » du bassin des Brouillards, notamment la roselière centrale, peut héberger des individus migrateurs, des jeunes erratiques.

Photo prise sur site - ECOTER 2015

Dans son ensemble, la Seine-Saint-Denis présente **plusieurs sites dont l'intérêt en faveur du Blongios nain** est reconnu depuis plusieurs années. Des **couples nicheurs** et des juvéniles y sont observés chaque année. Ces sites jouent également un **rôle majeur pour les individus migrateurs** puisqu'ils constituent des lieux de halte migratoire riches en ressources (roselières et ressources alimentaires).

D'autres sites aux **habitats potentiellement favorables** sont également recensés. Ainsi, le bassin des Brouillards et les bassins de la Molette peuvent à l'avenir, et sous certaines conditions d'aménagement, jouer un rôle prépondérant dans le maintien du Blongios nain à l'échelle locale.

II Risques et menaces pour le Blongios nain en Seine-Saint-Denis

La diminution drastique des populations nationales du Blongios nain s'explique par différentes causes qui menacent l'espèce aussi bien aux échelles locale qu'internationale. Si la **disparition des zones humides** ou la **destruction directe d'individus** sur les sites d'hivernage sont l'une des principales causes de régression des effectifs, d'autres menaces sont à évoquer. A l'échelle du Département de la Seine-Saint-Denis, les menaces et les risques pour l'espèce sont nombreux et peuvent avoir des **conséquences néfastes sur le maintien et le succès reproducteur** des populations recensées.

Ces menaces sont présentées ci-dessous :

II.1 Le dérangement et l'effarouchement des individus

Le dérangement des individus en période de reproduction peut avoir de graves conséquences comme l'abandon du nid. Ce risque est principalement engendré par la **présence humaine**.

Les **activités de loisir** comme la pêche (création de pontons), l'**aménagement de sentiers le long des plans d'eau** ou la **gestion paysagère des berges** engendrent de forts risques de dérangement. Les **regroupements crépusculaires** au bord des plans d'eau et les promeneurs, souvent accompagnés de chiens, peuvent également effaroucher les individus.

Les **animaux de compagnie** et les **chiens errants** sont parfois très bruyants et peuvent potentiellement **fortement déranger l'espèce**. Cette menace a notamment été constatée le 04 juin 2015 à l'étang des Brouillards où un chien de compagnie a pendant plus d'une heure multiplié les allers-retours entre l'étang et la berge nord en aboyant fortement.

Des aménagements visant à réduire le dérangement ont été entrepris à l'étang des Brouillards du parc Georges Valbon. Ainsi, une partie des berges a été rendue inaccessible suite à des travaux de surcreusements d'un fossé inondé et à la plantation d'écrans arbustifs diversifiés à baies.

Des panneaux informatifs à destination du grand public ont également été installés, comme celui présenté ci-contre.



Panneau informatif à destination du grand public à l'étang des Brouillards. ECOTER 2015.

II.2 La pollution des sites de reproduction

Les zones humides que fréquente le Blongios nain en période de reproduction sont des **milieux sensibles aux pollutions extérieures**. Dans un contexte fortement urbanisé, les eaux de ruissellement qui alimentent les sites de nidification peuvent contenir toutes sortes de produits nocifs liés notamment au trafic routier et aux exploitations industrielles.

Bien qu'à l'échelle du Département peu d'espaces soient voués à l'agriculture, une pollution diffuse et ponctuelle dues aux intrants et engrais représente également un risque (apports par les cours d'eau et autres fossés, voire la nappe phréatique).

Ces pollutions sont responsables d'intoxications et de dysfonctionnements trophiques comme l'**eutrophisation** ou les **marées vertes** qui entraînent la mort du milieu. Les **déchets ménagers** constituent également un risque pour le Blongios nain. Ils peuvent engendrer des intoxications, des blessures voire la mort d'individus.

La pollution peut également entraîner une **diminution de la ressource alimentaire** disponible.



Les déchets ménagers comme ici à l'étang de Savigny, au parc du Sausset, sont une menace directe pour les oiseaux.



La mise en place de poubelles de tri, comme ici au parc du Sausset est un moyen de limiter les déchets ménagers.

Photo prise sur site - ECOTER 2015

II.3 La dégradation des habitats

Outre la pollution des eaux et des milieux, d'autres facteurs peuvent engendrer une dégradation des habitats à Blongios nain. L'**urbanisation n'intégrant pas les enjeux naturels** est bien entendu l'une des principales causes de dégradation des zones humides.

L'anthropisation des milieux à proximité des sites de nidification comme l'aménagement de sentiers bétonnés ou de parking qui empiètent sur les espaces semi-naturels sont néfastes. Des dégradations aux caractères plus « naturels » sont également constatées. Des espèces exotiques comme le **Rat musqué** (*Ondatra zibethicus*) et le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) s'attaquent à la végétation hygrophile. Il est indispensable de prendre en compte leur présence lors de projet de restauration de roselières (ONCFS) et dans

certains secteurs d'envisager le contrôle des populations. La variation du niveau de l'eau entre mai et août constitue également une menace potentielle pour l'espèce.



Ragondin transportant une branche de roseaux au parc de la Haute-Île.
Photo prise sur site - ECOTER 2015



Le rat musqué peut causer d'importants dégâts sur les roselières.
Source : Olivier HEPIEGNE

II.4 La mortalité directe

La mortalité directe des individus est une **menace majeure** à laquelle est confronté le Blongios nain. Le risque que des **animaux errants** s'attaquent à des individus n'est pas à négliger.

Mais cette menace semble dérisoire à côté des risques que les individus peuvent rencontrer en milieu urbain. Les **collisions avec les bâtiments**, les **pylônes électriques**, les **tours de communication**, les **chats errants** sont autant de cause de mortalité. La **circulation routière** peut également s'avérer fatale notamment à l'encontre des individus migrateurs ou des jeunes erratiques.

Enfin, des **destructions intentionnelles** de nids ou d'individus sont également à évoquer.

II.5 La compétition avec d'autres espèces et les espèces invasives

Les zones humides des différents parcs de la Seine-Saint-Denis accueillent un cortège ornithologique fortement inféodé aux milieux aquatiques. Citons par exemple le Grand Cormoran, le Héron cendré, la Grèbe huppé ou la Mouette rieuse. Ces oiseaux ont des **exigences écologiques proches de celles du Blongios nain** puisqu'ils dépendent des mêmes ressources en proies (poissons, amphibiens, etc.). Dans des zones où la ressource est limitée, ces espèces peuvent entrer **directement en compétition avec le Blongios nain**.

L'introduction d'espèces invasives comme la **Carpe** (*Cyprinus carpio*), les **Jussies** (*Ludwigia sp.*) ou la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta elegans*) dans les plans d'eau peut également avoir des impacts sur les populations de poissons et d'amphibiens ainsi que sur l'équilibre du milieu et donc indirectement sur les populations de Blongios. **La compétition entraîne une diminution de la ressource alimentaire** disponible.

II.6 La Seine-Saint-Denis : des habitats particuliers dans un contexte particulier

En Seine-Saint-Denis, dans un contexte **fortement urbanisé**, le Blongios nain est confronté à de **multiples menaces** dont la plupart sont liées aux activités humaines ou à des risques de déséquilibre écologique des milieux humides (pollution, déséquilibre trophique). Malgré tout, **plusieurs sites demeurent favorables à l'espèce**. Les parcs départementaux font l'objet d'une gestion durable notamment à l'échelle des milieux naturels. Cette gestion permet de proposer au Blongios nain des **habitats favorables à sa reproduction**. Les ressources y sont gérées et suivies, la chasse y est interdite, la pêche y est réglementée. La fermeture des parcs en fin de journée permet, en principe, d'assurer la quiétude des lieux, condition qui apparait comme nécessaire à la nidification de l'espèce (INPN). Néanmoins, au regard des données de présence, notamment à l'échelle du parc Georges Valbon où l'espèce niche chaque année depuis 1987, on remarque un **phénomène d'habituation des couples nicheurs** au contexte urbain.

III La responsabilité de la Seine-Saint-Denis vis-à-vis du Blongios nain

Selon une étude réalisée en novembre 2014 par la Direction de la Nature des Paysages et de la Biodiversité et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis (DNPB, CG93, ODBU., novembre 2014), **le Département accueille entre 10 et 20% des effectifs régionaux de Blongios nain**. En effet, en moyenne, sur les dernières années, 3 couples et 6 jeunes sont recensés par an dans le Département.

Fort de ses **15 entités**, le site Natura 2000 « **sites de Seine-Saint-Denis** » (FR1112013), le Département, et plus généralement la région Île-de-France, constituent désormais l'un des bastions du Blongios nain en période de reproduction. Selon l'enquête nationale menée en 2012 **la région accueille effectivement entre 8 et 20 couples nicheurs soit entre 2,9% et 3,8% de la population nationale**. Avec une moyenne de 3 couples nicheurs par an sur les 8 à 20 recensés à l'échelle régionale, la responsabilité de la Seine-Saint-Denis en termes de préservation de l'espèce est donc considérable.

En plus de leurs responsabilités vis-à-vis des populations nicheuses, les sites recensés dans le Département ont un **rôle essentiel pour les individus migrants**. Les oiseaux migrants trouvent dans les parcs franciliens des espaces au sein desquels ils peuvent halter et se ressourcer en sécurité avant de reprendre leur migration vers le sud. D'après les données du réseau « Faune Île-de-France », **42 communes franciliennes accueillent régulièrement des individus**, ces communes sont listées dans le tableau suivant. Parmi ces communes, **9 hébergent des couples nicheurs dont 2 en Seine-Saint-Denis**. Le Département compte également 2 communes où l'espèce est probablement nicheuse et 2 communes où la nidification est considérée comme « possible ».

LISTES DES COMMUNES FRANCILIENNES ACCUEILLANT LE BLONGIOS NAIN

Nicheurs certains - 9 communes	LES BREVIAIRES (78) LE PERRY-EN-YVELINES (78) TRAPPES (78) SACLAY (91) CONGIS-SUR-THEROUANNE (77) JABLINES (77) ANNET-SUR-MARNE (77) AULNAY-SOUS-BOIS (93) DUGNY(93)
Nicheurs probables	LE MESNIL-SAINT-DENIS (78) FONTENAY-LE-VICOMTE (91) ECHARCON (91) BALLOY (77) BAZOCHES-LES-BRAY (77) NOYEN-SUR-SEINE (77) MEAUX (77) CROISSY-BEAUBOURG (77) ROISSY-EN-BRIE (77) CRETEIL (94) VALENTON (94) VILLEPINTE (93) LA COURNEUVE (93)
Nicheurs possibles	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) MONTESSON (78) LARCHANT (78) TRILBARDOU (78) NEUILLY-SUR-MARNE (93) STAINS (93) GENNEVILLIERS (92)
Observations ponctuelles	TRIEL-SUR-SEINE (78) MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78) SAULX-LES-CHARTREUX (91) LONGJUMEAU (91) EPINAY-SUR-ORGE (91) GRIGNY (91) ITTEVILLE (91) MONTIGNY-SUR-LOING (77) LUZANCY (77) VIGNELY (77) VAIRES-SUR-MARNE (77) NANTERRE (92) ASNIERES-SUR-OISE (95)

EXPERTISE VISANT LE BLONGIOS NAIN SUR LE PARC DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ÎLE

Afin de **renforcer la base de données** relative à la situation du Blongios nain dans la Seine-Saint-Denis, le Département a missionné ECOTER pour réaliser des expertises localisées sur le **parc départemental de la Haute-Île**. Les investigations ont visé à déterminer le **rôle du parc dans l'accueil des couples nicheurs et des individus migrants** éventuels.

Une **expertise poussée sur les habitats** à Blongios a également été réalisée.

La présente partie expose les résultats des études menées sur l'année 2015 sur le parc de la Haute-Île comprenant :

- Des expertises poussées sur les habitats à Blongios afin de déterminer les potentialités d'accueil pour les couples nicheurs ;
- Des expertises ornithologiques spécifiques au Blongios nain afin de déterminer l'utilisation des parcs par l'espèce.

I Intervenants

Le tableau suivant présente les écologues qui sont intervenues pour cette étude :

LISTE DES INTERVENANTS		
Intervenants	Structures	Objet de l'intervention
Guillaume WRONA	ECOTER	Chef de projet de la mission
		Expertise visant le Blongios nain et expertise sur les habitats à Blongios nain
Stéphane CHEMIN	ECOTER	Contrôle qualité, méthodes et suivi de la mission

II Expertise des habitats à Blongios sur le parc de la Haute-Île

Deux journées d'inventaire ont été consacrées à l'étude des habitats favorables au Blongios nain sur le parc de la Haute-Île. Ces investigations ont visé à **déterminer les potentialités d'accueil des habitats** présents pour le Blongios nain et plus particulièrement en faveur des couples nicheurs.

II.1 Les habitats à Blongios nain du parc départemental de la Haute-Île

II.1.1 Etude générale des habitats potentiels du parc de la Haute-Île

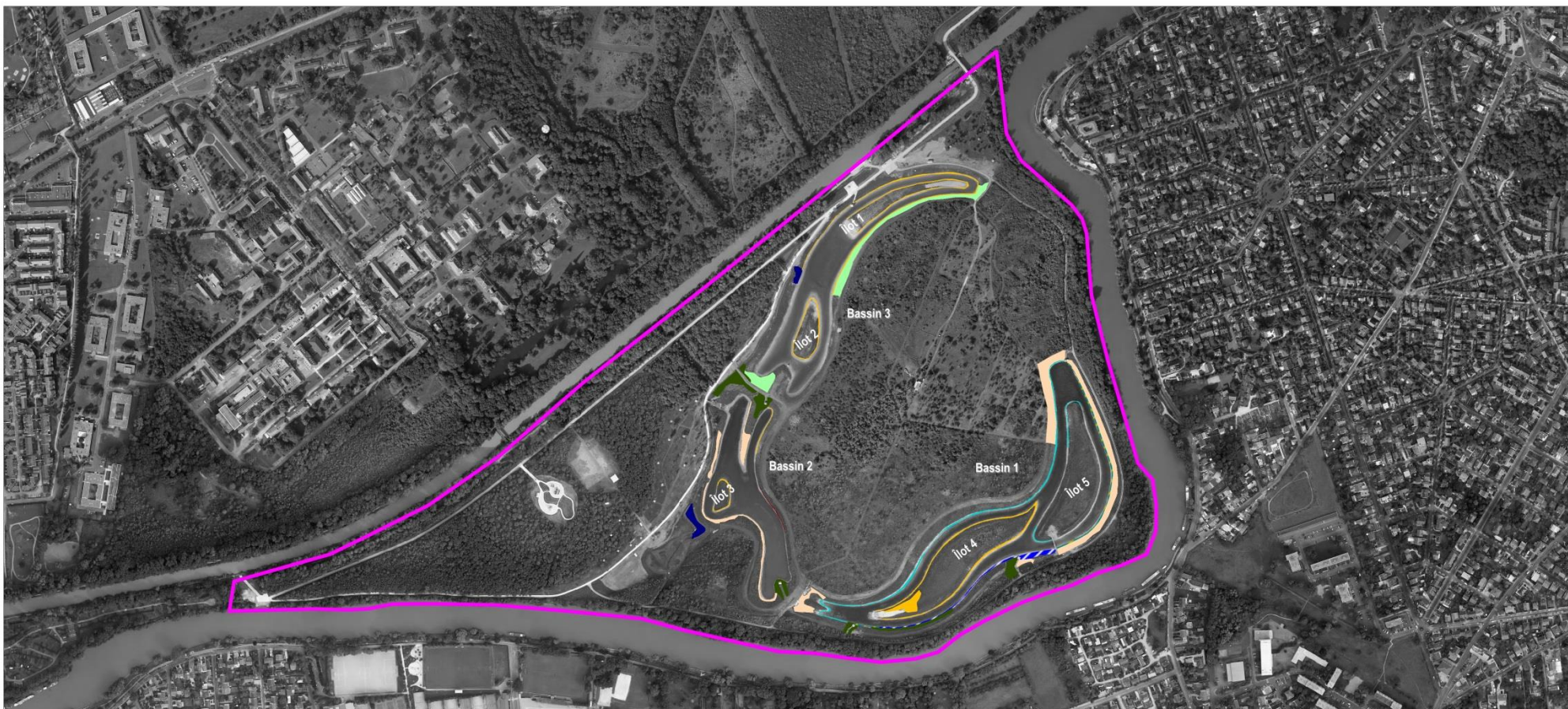
Une étude approfondie de la **cartographie détaillée des habitats naturels** du parc de la Haute-Île, réalisée par ECOTER, a permis d'évaluer de manière théorique les différents secteurs favorables à l'accueil du Blongios nain.

Une **expertise poussée sur les habitats à Blongios nain** a également été réalisée.

L'analyse de la cartographie et l'investigation de terrain ont mis en évidence **9 typologies d'habitats** pouvant potentiellement répondre aux exigences écologiques de l'espèce. Il s'agit des habitats suivants :

- Les phragmitaies inondées** - Les roselières hygrophiles des berges à Roseau commun ;
- Les phragmitaies inondées** - Les roselières hygrophiles [...] à Roseau commun, fourré [...] riverain à Saule blanc ;
- Les cariçaies à Carex riparia** - Les magnocariçaies hygrophiles et eutrophes à Laîche des rives ;
- Les cariçaies à laîche des marais** - Les magnocariçaies à Laîche fausse Laîche aiguë, fourré [...] riverain à Saule blanc ;
- Les formations riveraines de Saules** - Les fourrés arbustifs riverains à Saule blanc ;
- Les formations riveraines de Saules** - Les fourrés arbustifs riverains à Saule blanc, végétation riveraine fragmentaire ;
- Les pâturages abandonnés** - Friche prairiale [...] à Solidage du Canada, Prêle des champs et Fromental élevé ;
- Les saussaies à Osier et Salix triandra** - Les fourrés alluviaux à Saule à trois étamines et Saule des vanniers ;
- Les saussaies à Osier et Salix triandra** - Les fourrés [...] à Saule des vanniers, ourlet Calamagrostide épigéios, roncier.

La cartographie des habitats du parc de la Haute-Île, potentiellement favorables au Blongios nain est présentée ci-dessous.



Légende

Parc départemental de la Haute-Île

Libellés floristico-écologiques des habitats potentiellement favorables au Blongios nain

Roselière hygrophile des berges à Roseau commun

Roselière hygrophile [...] à Roseau commun, fourré [...] riverain à Saule blanc

Magnocariçaie hygrophile et eutrophe à Laîche des rives

Magnocariçaie à Laîche fausse Laîche aiguë, fourré [...] riverain à Saule blanc

Friche prairiale [...] à Solidage du Canada, Prêle des champs et Fromental élevé

Fourré arbustif riverain à Saule blanc

Fourré arbustif riverain à Saule blanc, végétation riveraine fragmentaire

Fourré alluvial à Saule à trois étamines et Saule des vanniers

Fourré [...] à Saule des vanniers, ourlet Calamagrostide épigéios, roncier

Echelle : 1/10 000
0 m 100 m 200 m

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 11/15
Expert : G.WRONA - ECOTER
Fond et Licence : IGN BD ORTHO, CG93

Les habitats listés sont en mesures de répondre aux exigences écologiques du Blongios nain. Les plans d'eau et les milieux palustres du parc sont **riches en ressources alimentaires**, les amphibiens y sont particulièrement abondants. En période de nidification, le Blongios nain recherche les **vastes étendues de roselières** entrecoupées de saules dans lesquelles il peut se dissimuler aisément. Cependant, dans un contexte plus urbain, il semble pouvoir **se contenter de petits massifs** voire de **simples rideaux de roseaux**.

Au niveau du parc de la Haute-Île, on retrouve principalement les **roselières à Roseau commun** le long des berges de la moitié sud du parc, au niveau du bassin 1. Elles prennent la forme de **rideaux isolés assez fins de seulement 1 à 2,5 mètres de larges composés de pousses très fines**. La morphologie du terrain, assez pentu, semble être limitante pour le développement des roselières. Ainsi, **aucune roselière véritablement étendue** (au moins supérieure à un carré de 20m/20m) n'est recensée.

Un **secteur plus dense de roselières** à Roseaux communs et fourrés riverains à Saules blancs s'étend sur la berge sud du bassin 1. Cet habitat prend plutôt l'aspect d'une zone arbustive que d'une véritable roselière. Des magnocariçaies (milieu humide dominé par les *Carex*) ont également colonisées les berges du bassin 1. On en retrouve ponctuellement quelques secteurs plus étendus notamment à proximité du bassin 2. Ce milieu présente néanmoins **peu d'intérêt pour le Blongios nain**. Les berges des bassins 1 et 2 sont colonisées par des **friches prairiales** situées la continuité des fins rideaux de roseaux retrouvés le long des berges.

Enfin, une grande partie des berges est dominée par des **fourrés arbustifs riverains à Saule blanc** que l'on retrouve principalement sur les îlots et sur les berges du bassin 3. Des fourrés arbustifs riverains et de fourrés alluviaux ont ponctuellement colonisés les berges.

D'une manière générale l'étude des habitats met en évidence **peu de secteurs véritablement favorables à l'accueil du Blongios nain** en période de nidification sur le parc de la Haute-Île **mais un potentiel particulièrement important**.

II.1.2 Evaluation des potentialités d'accueil des habitats sur le parc de la Haute-Île

L'expertise de terrain visant à **déterminer les véritables potentialités d'accueil** des différents habitats recensés sur le parc a été réalisée le 30 juillet 2015. Le tableau suivant présente l'évaluation de chaque habitat recensé. La cartographie qui suit présente les habitats selon l'estimation de potentialité qui leur a été attribuée.

EVALUATION DE LA POTENTIALITE D'ACCUEIL DES HABITATS DU PARC DE LA HAUTE-ÎLE POUR LE BLONGIOS NAIN			
Habitat potentiel pour le Blongios nain	Superficie sur le parc	Répartition au sein de parc	Estimation de la potentialité d'accueil de l'habitat pour les couples nicheurs
Cariçaies à <i>Carex riparia</i>	0,1 ha	Deux secteurs de faible superficie recensés à proximité des bassins 2 et 3.	Habitat très peu favorable
Les magnocariçaies hygrophiles et eutrophes à Laïche des rives.	0,1 ha		Secteurs assez isolés des plans d'eau, dominés par la Laïche des rives et présentant un aspect de mégaphorbiaies. Habitat ne répondant pas aux exigences écologiques du Blongios nain.
Cariçaies à laïche des marais	0,07 ha	Une bande peu large (1 à 2,5 m) d'environ 370 m le long de la berge du plan d'eau 1. Un autre linéaire plus réduit (40 m) sur la berge sud du plan d'eau 1.	Habitat peu favorable
Les magnocariçaies à Laïche fausse Laïche aiguë, fourré [...] riverain à Saule blanc.	0,07 ha		Le linéaire bordant la berge du plan d'eau 1 peut être utilisé pour la chasse. Les potentialités d'accueil d'un couple nicheur sont jugées faibles. Il s'agit d'un milieu en cours de fermeture.
Formations riveraines de Saules	0,43 ha	Se retrouve sur une grande partie des berges principalement sur les rives des îlots.	Habitat très peu favorable
Les fourrés arbustifs riverains à Saule blanc.	0,34 ha	Recouvre les berges de l'ensemble des îlots hormis l'îlot 5 et en partie les berges des plans d'eau 2 et 3.	L'intérêt de ces habitats pour le Blongios nain est jugé très faible. Il s'agit de linéaires de jeunes saules blancs isolés annexés à des espaces ouverts de prairies.
Les fourrés arbustifs riverains à Saule blanc, végétation riveraine fragmentaire.	0,09 ha	Un seul linéaire de faible superficie (100 m) sur les berges du plan d'eau 2.	
Phragmitaies inondées	0,66 ha	Habitat présent sur les berges du bassin 1.	Habitat plutôt favorable
Les roselières hygrophiles des berges à Roseau commun.	0,16 ha	Recouvre une grande partie des berges du plan d'eau 1 et de l'îlot 5. La roselière s'étend sous forme d'un linéaire d'environ 770 m et peu large (1 à 2,5 m)	Habitat favorable à l'accueil de couples nicheurs. Les bandes de roselières restent toutefois très fines et non connectées avec d'autres habitats favorables.
Les roselières hygrophiles [...] à Roseau commun, fourré [...] riverain à Saule blanc.	0,5 ha	A coloniser les berges sud du bassin 1.	Habitat plutôt favorable
			Bandes de roselière à tendance plus ou moins arbustives présentant un aspect de friche dense à Saule blanc. Localement favorable mais en cours de fermeture.
Pâturages abandonnés	0,89 ha	A coloniser en partie les berges des plans d'eau 1 et 2. Une large bande s'étend sur la berge du plan d'eau 1. Le plan d'eau 2 présente des bandes plus fines. Un secteur recensé entre les plans d'eau 1 et 2.	Habitat très peu favorable
Friche prairiale [...] à Solidage du Canada, Prêle des champs et Fromental élevé.	0,89 ha		Habitat ouvert riverain très peu favorable à l'accueil de couples nicheurs du fait de l'absence de milieux humides.
Saussaies à Osier et <i>Salix triandra</i>	0,71 ha	Se retrouve ponctuellement le long des berges.	Habitat très peu favorable
Les fourrés alluviaux à Saule à trois étamines et Saule des vanniers.	0,37 ha	Un secteur principal entre les plans d'eau 2 et 3. Rencontré ponctuellement sur les berges des plans d'eau 1 et 2.	De par leur densité, les fourrés à saules sont peu favorables au Blongios nain. Ils présentent localement des ronciers et une végétation herbacée très dense.
Les fourrés [...] à Saule des vanniers, ourlet Calamagrostide épigéios, roncier.	0,34 ha	Large linéaire sur les berges du plan d'eau 3. Un secteur entre les plans d'eau 2 et 3.	
Surface totale des habitats potentiels	2,86 ha		



Légende

Parc départemental de la Haute-Île

Évaluation des habitats favorables à l'accueil du Blongios nain en période de nidification

- Plutôt favorables : linéaires de roseaux sur friches, fourrés à saules
- Peu favorables : roselières à friches buissonnantes, fourrés alluviaux
- Très peu favorable : linéaires de jeunes saules riverains, friches buissonnantes
- Habitats non favorables
- Plans d'eau

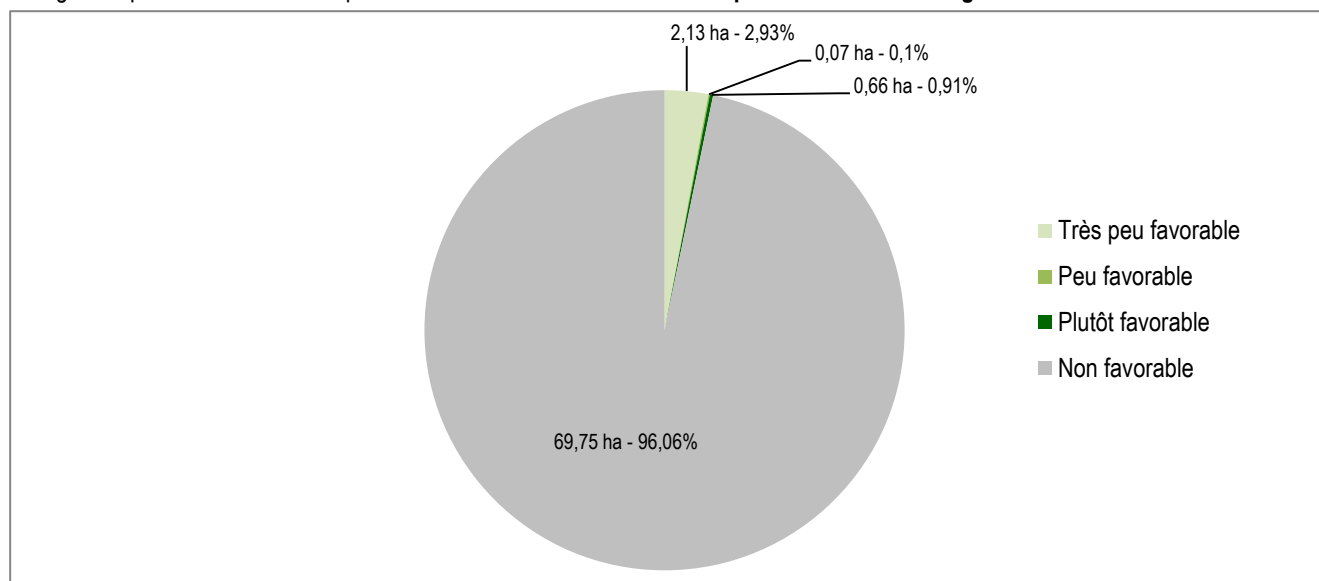
Echelle : 1/6 000
0 m 60 m 120 m

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 11/2015
Expert : Guillaume Wrona - ECOTER
Fond et Licence : IGN BD ORTHO, CG93

Sur le parc de la Haute-Île, les habitats jugés favorables pour le Blongios nain représentent 0,66 ha et se cantonnent au niveau **des linéaires de roselières** que l'on retrouve uniquement sur les rives du plan d'eau 1 et de l'îlot 5.

La **qualité du milieu demeure** donc **médiocre** et les potentialités d'accueil restent **assez réduites en l'état**. L'ensemble des autres secteurs présente un intérêt faible (0,07 ha) à très faible (2,13 ha).

Une grande partie des habitats du parc et des milieux lacustres n'est donc **pas favorable au Blongios nain**.



Propositions des habitats à Blongios nain selon leur potentialité d'accueil sur le parc départemental de la Haute-Île - ECOTER 2015.



Les fines bandes de roseaux comme ici sur les berges de l'îlot 5, peuvent accueillir un couple de Blongios nain mais cette probabilité reste faible.



Le Saule blanc est une espèce pionnière qui envahit les rives au détriment des roselières. Cet habitat, bien présent sur le parc, est peu favorable au Blongios nain.



Une partie des berges, comme celles de l'îlot 5 (à gauche) et celles du plan d'eau 2 (à droite), est dépourvue de végétation ce qui est défavorable au Blongios nain.

Photo prise sur site - ECOTER 2015

II.2 Evaluation de la ressources alimentaires pour le Blongios nain

Le Blongios nain se nourrit principalement d'amphibiens et de poissons. Ainsi, de même que la qualité de l'habitat, l'abondance de ces ressources peut influencer l'implantation des couples nicheurs et la réussite des couvées au niveau du parc.

II.2.1 Evaluation de la ressource en amphibiens (ECOTER 2015)

Trois espèces d'amphibiens ont été recensées au sein des plans d'eau du parc par le protocole mis-en-place par ECOTER en 2015. La **Grenouille rieuse** est l'espèce la plus commune. Les populations sont abondantes notamment sur le long de la berge sud de plan d'eau 1. Le **Crapaud commun** et la **Grenouille rieuse** sont plus localisés. On constate une forte population d'amphibiens sur l'ensemble des points d'eau et plus particulièrement au niveau du bassin 1. **Le Blongios nain dispose d'une ressource très abondante en amphibiens.**

II.2.2 Evaluation de la ressource en poissons (I.D eaux 2015)

Le bureau d'études I.D. Eaux a réalisé, en 2015, un inventaire qualitatif et quantitatif des cortèges piscicoles dans les 3 plans d'eau du parc. Cinq espèces ont été inventoriées. La **Tanche** et le **Rotengle** sont présents dans les trois bassins. Ces deux espèces semblent être **plutôt abondantes dans l'ensemble des étangs** tandis que le Gardon est manifestement sous-représenté.

L'indice de capture/unité d'effort indique que **l'étang 2 présente la population la plus abondante**. Les bassins 1 et 3 abritent des populations comparables même si les populations du bassin 3 sont légèrement supérieures.

D'une manière générale le peuplement piscicole est abondant et **le Blongios nain dispose d'une ressource satisfaisante en poissons.**

II.3 Atouts et faiblesses du parc départemental de la Haute-île

Les inventaires relatifs à l'évaluation des habitats à Blongios nain du parc départemental de la Haute-île ont mis en évidence les **atouts** concernant les milieux naturels mais permettent également d'évoquer des **insuffisances**.

Les atouts du parc de la Haute-île pour l'accueil du Blongios nain sont les suivants :

- Présence d'habitats de type linéaires de roseaux considérés comme **plutôt favorables** principalement pour les oiseaux migrateurs et la dispersion de jeunes erratiques. Nidification localement possible ;
- Présence d'habitats considérés comme peu ou très peu favorables à la nidification du Blongios nain mais présentant un **intérêt pour les oiseaux migrateurs et la dispersion des jeunes erratiques** ;
- **Inaccessibilité** d'une grande partie des berges par le public qui permet de maintenir la quiétude des lieux ;
- **Vaste réseau de berges** pouvant potentiellement être aménagées en faveur du Blongios nain ;
- **Abondance de la ressource alimentaire** notamment en amphibiens (ECOTER, 2015) et en poissons (I.D. Eaux, 2015).

Si le parc présente ces atouts, des insuffisances sont également à évoquer :

- **Absence de vaste étendue de roselière** et d'habitat véritablement favorable à la nidification du Blongios nain ;
- Habitats potentiels **trop limités et cantonnés sous forme de fins rideaux** peu potentiels à la nidification ;
- Secteurs de berge **localement sujets aux risques de dérangement de d'effarouchement**.

Au regard de ces éléments, des améliorations peuvent d'ores et déjà être évoquées :

- D'une manière générale, proposer davantage de secteurs susceptibles d'accueillir des couples nicheurs ;
- **Augmenter la superficie des roselières** existantes ;
- **Créer davantage de sites de chasse, de repos et de nidification** sous forme d'un maillage de roselières étendues ;
- **Assurer la quiétude** de l'ensemble des berges du parc.

III Expertises ornithologiques sur le Blongios nain à la Haute-île

En parallèle de l'expertise sur les habitats à Blongios nain, un inventaire de l'espèce au sein du parc a été réalisé.

III.1 Méthodes

III.1.1 Experts, dates et conditions de prospection

Le tableau suivant présente les experts et les conditions de prospection réalisées au sein du parc de la Haute-île :

DATES, EXPERT, OBJET ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS A LA HAUTE-ILE					
Dates des prospections	Période	Expert mobilisé	Objet des prospections	Conditions de prospections	Avis d'expert sur les conditions d'expertises
21-22/05/2015	Migration pré-nuptiale	Guillaume WRONA - ECOTER	Prospections diurnes et crépusculaires en périodes pré-nuptiale, nuptiale et postnuptiale	Ciel dégagé – 13°C à 24 °C – vent faible	Bonnes conditions
03/06/2015	Nidification			Ciel dégagé - 14°C à 23°C – vent faible	Bonnes conditions
23/06/2015				Ciel dégagé - 13°C à 22°C – vent faible	Bonnes conditions
28/07/2015				Ciel couvert - 14°C à 18 °C – vent faible	Conditions correctes

DATES, EXPERT, OBJET ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS A LA HAUTE-ILE

Dates des prospections	Période	Expert mobilisé	Objet des prospections	Conditions de prospections	Avis d'expert sur les conditions d'expertises
22/09/2015	Migration postnuptiale			Ciel mitigé - 12°C à 20 °C – vent faible	Bonnes conditions

Total jours/Homme	Total nuits/Homme	Avis sur la suffisance des prospections de terrain
1 jour en migration prénuptiale ; 3 jours en période nuptiale ; 1 jour en migration postnuptiale.	5 débuts de soirée	Prospections limitées en période des migrations postnuptiales. Prospections suffisantes en périodes prénuptiale et nuptiale.

III.1.2 Protocole spécifique au Blongios nain

Trois méthodes d'échantillonnage ont été mises en œuvre pour le suivi spécifique.

- Des **parcours systématiques** à proximité des secteurs les plus favorables du parc de la Haute-Île pour repérer l'espèce visuellement et identifier les mâles chanteurs tout en permettant d'échantillonner l'ensemble de la zone d'étude et ses abords. A noter que, faute d'accès, certains secteurs non pas pu être systématiquement visités ;
- Des **points d'écoute et d'observation ponctuels compris entre 5 et 15 minutes** (diurnes et crépusculaires) à proximité des secteurs les plus favorables (linéaires de roseaux) permettant de détecter les mâles chanteurs et les individus en transit sur l'ensemble des parcs ;
- Des **points d'écoute et d'observation de une à deux heures** depuis différents sites d'observation répartis à travers le parc. Ce protocole permet d'observer et d'écouter discrètement les individus chanteurs ainsi que les individus en déplacement ou en chasse et de définir d'éventuels territoires de transit et de reproduction.

Le Blongios nain est une espèce **diurne et crépusculaire**. Les prospections diurnes commencent tôt le matin, dès le lever du soleil (entre 5h30 et 7h selon la saison) et durent toute la journée. L'activité crépusculaire de l'espèce est ensuite étudiée par l'intermédiaire d'inventaires menés en fin de journée, du crépuscule jusqu'au coucher du soleil.

Au cours de ces échantillonnages, toutes les observations sont notées sur des bordereaux de terrain adaptés. Outre les éléments communs tels que la date et le point d'échantillonnage, ces relevés indiquent pour chaque observation l'effectif et le comportement observés (dont le comportement de nicheur). De plus, les observations sont finement reportées sur cartes afin de cerner au mieux l'usage de la zone d'étude par l'espèce et de définir le plus précisément les enjeux de l'aire écologique.

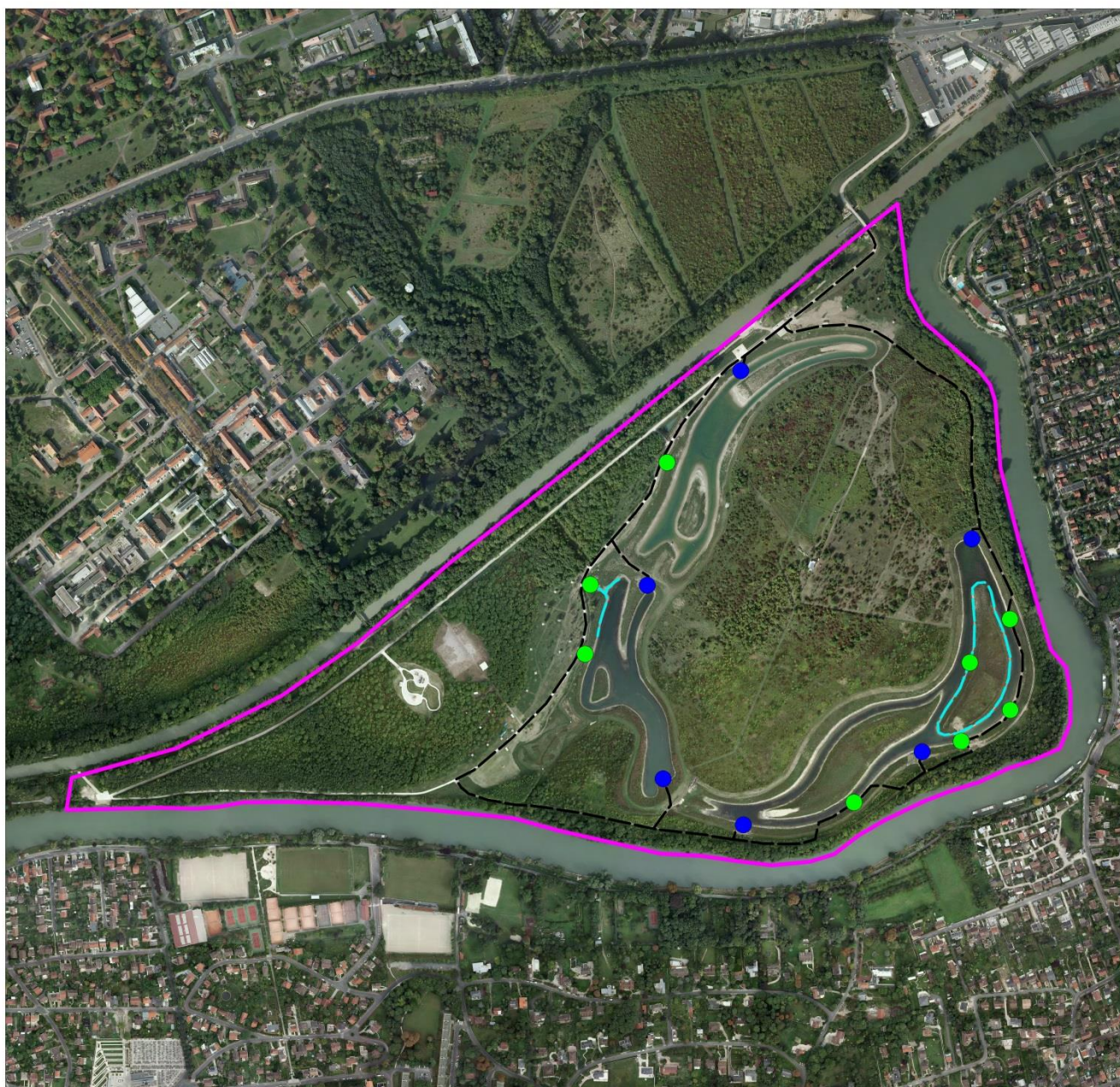
Faisant suite à cet échantillonnage, une analyse vise à hiérarchiser différents éléments tels que la présence sur la zone d'étude, l'usage de cette dernière ou le statut de nicheur de l'espèce (cf. tableau ci-dessous). En parallèle du protocole spécifique au Blongios nain, des inventaires ornithologiques non exhaustifs ont également été réalisés à travers le parc. L'analyse des cortèges recensés permet d'estimer les probabilités d'accueil du parc pour le Blongios nain. La ressource locale (habitats, ressources) pour l'espèce permet également d'estimer le statut nicheur du Blongios nain.

CRITERES DE DETERMINATION DES STATUTS DE NIDIFICATION DES OISEAUX

Statut de nicheur	Comportement observé
Nicheur possible	Présence dans son habitat durant sa période de nidification
	Mâle chanteur présent en période de nidification
Nicheur probable	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification
	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire
	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
	Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos
	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main
	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics)
Nicheur certain	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)
	Adulte transportant un sac fécal
	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification
	Coquilles d'œufs éclos
	Nid vu avec un adulte couvant
	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Source : LPO, 2009. Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, guide méthodologique du participant, 18 p.

Les cartographies suivantes permettent d'apprécier le protocole d'expertise spécifique au Blongios nain appliqué sur le parc.



Légende

 Parc départemental de la Haute-Île

Protocole d'expertise spécifique - Blongios nain

-  Points d'écoute et d'observation ponctuels - 10 à 15 minutes
-  Points d'écoute et d'observation systématiques - 1 à 2 heures

 Parcours pédestre systématique - inventaires visuels et sonores

 Parcours pédestre sous réserve d'accès - inventaires visuels et sonores

III.2 Résultats des expertises sur le parc de la Haute-Île

III.2.1 Contexte et données générales

Les expertises ont été menées sur le parc départemental de la Haute-Île au cours de l'année 2015. D'après les expertises poussées sur les habitats à Blongios nain, **ce site présente des milieux qui semblent favorables** à l'accueil d'oiseaux migrateurs, de juvéniles erratiques et éventuellement d'adultes reproducteurs. L'évaluation du rôle de ce secteur pour les populations locales de Blongios nain s'inspire également des données fournies par le Département de la Seine-Saint-Denis. Ces données proviennent des observations réalisées par la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France (LPO), le Centre Ornithologique d'Île-de-France (CORIF) et les observateurs ponctuels (Observ'acteur, association ANCA...).

III.2.2 Résultats inventaires de terrain

Le tableau suivant présente les résultats des inventaires de terrain menés sur l'année 2015 au sein du parc de la Haute-Île. Les données fournies par le Département de la Seine-Saint-Denis sont également présentées.

RESULTAT DES INVENTAIRES SPECIFIQUES AU BLONGIOS NAIN SUR LE PARC DE LA HAUTE-ÎLE		
Provenance des données	Parc départemental de la Haute-Île	
Compilation des données LPO / CORIF / Observateurs ponctuels	2012	2 juvéniles
	2013	2 juvéniles 2 individus
	2014	1 individu
Faune Île-de-France	2012	10/08/2012 - individu immature
	2013	23/09/2013 - 1 mâle adulte 02/10/2013 - 1 juvénile 04/10/2013 - 1 juvénile 06/10/2013 - 1 juvénile
	2014	08/06/2014 - 1 mâle 28/08/2014 - 1 femelle
Bilan Natura 2000	2012	1 juvénile
	2013	1 juvénile
	2014	1 individu
Expertise ECOTER sur la période de suivi 2015	2015	Aucune donnée recensée sur la période d'étude

Malgré des expertises régulières et l'application d'un protocole rigoureux réalisé par ECOTER, **aucun individu n'a été recensé** sur la Haute-Île.

D'après les autres sources de données, le Blongios nain y a **ponctuellement été observé** en 2012, en 2013 et en 2014. A priori, il semble que le parc soit majoritairement fréquenté par des **individus juvéniles erratiques** provenant probablement des nichées des couples régionaux. Bien qu'aucun couple nicheur n'ait encore pris place au sein du parc, le site a une **importance avérée pour les oiseaux migrateurs et les jeunes erratiques**.

III.2.3 Les espèces compagnes observées à la Haute-Île

La plupart des espèces paludicoles ont des exigences écologiques comparables aussi bien en termes d'habitat de nidification que de ressources alimentaires. Les exigences écologiques du Blongios nain se rapprochent également de celles d'autres ardéidés comme le Héron cendré ou l'Aigrette garzette. Le tableau suivant dresse la liste des espèces contactées en période nuptiale au niveau des bassins de la Haute-Île et qui présentent des exigences comparables à celles du Blongios nain. Cette liste est établie à partir des données du réseau faune Île-de-France et des observations réalisées au cours du protocole spécifique au Blongios nain.

INVENTAIRES DES ESPECES DITES « COMPAGNES » AU BLONGIOS NAIN RECENSEES A LA HAUTE-ÎLE		
Nom commun	Nom scientifique	Exigences communes au Blongios nain
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ressources alimentaires (petits poissons, larves crustacés, mollusques)
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Ressources alimentaires (larves d'insectes, invertébrés aquatiques, mollusques, crustacés)
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Ressources alimentaires (petits poissons, larves crustacés, mollusques)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ressources alimentaires (poissons, amphibiens)
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ressources alimentaires (poissons)

INVENTAIRES DES ESPECES DITES « COMPAGNES » AU BLONGIOS NAIN RECENSEES A LA HAUTE-ÎLE

Nom commun	Nom scientifique	Exigences communes au Blongios nain
Mouettes rieuses	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Ressources alimentaires (poissons)

La présence de ces espèces est un **bon indice de la qualité des milieux** du parc de la Haute-Île et de la **quantité de ressources disponibles**. Ainsi, la présence du Héron cendré, du Grand Cormoran, du Martin-pêcheur d'Europe ou de la Mouette rieuse **témoigne de la disponibilité de la faune piscicole**. Il s'agit en effet d'espèces dont le régime alimentaire se compose presque exclusivement de poissons.

Le Bruant des roseaux, la Locustelle tachetée, la Rousserolle effarvatte et la Rousserolle verderolle fréquentent le parc en période nuptiale. Le recensement de ces espèces témoigne de la présence d'**habitats favorables à leur reproduction**. Il s'agit d'oiseaux principalement liés aux roselières et à la végétation riveraine. Ces passereaux peuvent néanmoins se satisfaire de petites roselières de moyenne qualité et sont moins sujet aux variations de niveau d'eau que le Blongios nain.

A l'échelle du parc de la Haute-Île, le cortège ornithologique se compose de 12 espèces présentant des exigences écologiques comparables à celles du Blongios nain. Cette analyse indique que **la ressources alimentaires est disponible** et que **les habitats sont localement attractifs**.

IV Discussion sur les résultats des inventaires à la Haute-Île

L'**étude des habitats à Blongios nain** réalisée sur le parc de la Haute-Île a permis de mettre en relief les potentialités d'accueil du site pour les couples nicheurs de Blongios nain. Ces éléments permettent **d'argumenter les résultats des différents inventaires** menés sur le Blongios nain par les associations locales et les résultats du suivi effectué par ECOTER sur l'année 2015.

Le parc de la Haute-Île accueille régulièrement, depuis 2012, un à deux Blongios nains juvéniles ainsi que des individus au statut indéterminé. Le protocole mis en place par ECOTER au cours de l'année 2015, ciblant les périodes de migration et la période nuptiale, **n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'individu au sein du parc**. Ces résultats indiquent que **le parc est ponctuellement visité par l'espèce** qui ne semble pas s'y cantonner de manière durable. En effet, **aucun indice pouvant faire référence à une nidification** (couples, chants, parades, transport de matériaux...) n'a été enregistré. Le parc constitue pourtant de manière formelle **un site de halte régulier** pour les individus migrants. Il est également ponctuellement visité par des juvéniles erratiques à la recherche de site rassemblant l'ensemble des conditions nécessaires à leur nidification. Les fines bandes de roselières permettent aux individus de se dissimuler et de pêcher mais, à l'évidence, le parc de la Haute-Île **ne semble pas rassembler toutes les conditions nécessaires à l'installation durable et à la reproduction** de l'espèce.

La **ressource alimentaire est pourtant abondante** dans les différents plans d'eau du parc, les individus ne sont donc pas contraints par cet élément. De même que l'affluence du public est assez réduite et se cantonne principalement au niveau des gazons, des chemins et des sentiers. Le parc ferme en fin de journée, les observatoires permettent d'assurer la tranquillité des oiseaux et les berges sont en grande partie inaccessibles. On constate tout de même la présence de **sentiers « hors balisages »** dans certaines zones qui peuvent engendrer un dérangement ou un effarouchement des oiseaux.

L'étude poussée sur les habitats à Blongios nain met en relief la relative **pauvreté des milieux** dits potentiels. Sur l'ensemble du parc, **seulement 3,25% des habitats sont jugés potentiellement favorables** au Blongios nain dont seulement **0,22% jugés « plutôt favorables »**. Ces milieux, représentés par de fines bandes de roselières, sont de **qualité médiocre**. Les roseaux sont peu denses et semblent appauvris, les linéaires dépassent guère 2,5 m de larges et les **secteurs sont isolés les uns des autres** et souvent annexés à des espaces ouverts prairiaux. **Aucun habitat recensé au sein de la Haute-île n'est véritablement favorable à l'accueil de couples nicheurs**. Pour autant, le Blongios nain peut se contenter de rideaux fins de roseaux pour nicher, notamment dans les contextes urbains où les habitats idéaux sont absents.

Plusieurs arguments peuvent donc expliquer la non-nidification du Blongios nain au sein du parc de la Haute-Île :

- D'une manière général, la **qualité des habitats (au sens habitat de nidification) est médiocre** et les **milieux sont peu attractifs** pour les couples nicheurs. Aucun secteur véritablement idéal pour le Blongios nain n'est recensé au sein de la Haute-Île ;
- Le parc de la Haute-Île est récent. Il est possible qu'il soit **encore méconnu des couples nicheurs** potentiels. D'autant plus que les couples semblent être fidèles à leur site de reproduction (ISSA & al, 2015) ;
- Il est possible qu'un individu reproducteur se soit cantonné sur le parc mais n'ait **pas rencontré de partenaire disponible** ;
- Il est possible que les jeunes nicheurs potentiels **manquent d'expérience pour s'établir** avec succès dans un habitat de qualité médiocre ;
- Au regard de la situation du Blongios nain à l'échelle locale, il est possible que la **population nicheuse soit trop fragile** pour coloniser de nouveaux espaces de nidification ;
- A l'échelle du parc, les sentiers « hors balisage » peuvent potentiellement engendrer un **dérangement ou un effarouchement** des individus ;
- La **variation du niveau de l'eau** entre le mois de mai et le mois d'août constitue une menace pour le Blongios nain.

Les observations régulières de l'espèce, et notamment de juvéniles, au sein du parc sont des données encourageantes. La Haute-Île demeure utilisée par le Blongios nain et constitue un **territoire de nidification disponible** pour d'éventuels couples nicheurs. Des aménagements en faveur de l'espèce, principalement au niveau des habitats, permettront d'**augmenter les attraits du parc pour le Blongios nain**.

V Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain pour le parc départemental de la Haute-Île

Les **expertises ornithologiques** réalisées sur le Blongios nain et les **expertises poussées sur les habitats** de l'espèce au sein des entités de la ZPS des « Sites de Seine-Saint-Denis » et des sites annexes ont permis d'avoir une vision globale sur **la fonctionnalité des secteurs fréquentés par l'espèce**. Si cette étude a permis de mettre en évidence les éléments positifs relatifs à l'accueil du Blongios nain dans le Département elle met également en lumière **les points faibles des sites** au sein desquels le Blongios nain n'est pas recensé comme un nicheur régulier. La présente partie fait référence à un plan synthétique en faveur du Blongios nain, réalisé à l'échelle du parc de la Haute-Île.

Quatre opérations sont proposées pour le parc départemental de la Haute-Île :

- Densifier les roselières existantes et créer de nouveaux habitats pour le Blongios nain ;
- Lutter contre la fermeture des milieux riverains ;
- Limiter le dérangement et les risques d'effarouchement ;
- Lutter contre la dégradation des berges par les espèces invasives.

Ces opérations sont détaillées ci-dessous.

OPERATION I : DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES CRÉER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN		Secteur concerné Roselières existantes et berges non végétalisées
Illustrations		
Enjeux relatifs au Blongios nain	Observations ponctuels de 1 à 2 juvéniles et de 1 à 2 individus adultes sur les années 2012, 2013 et 2014. Site d'intérêt pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.	
Problématiques	▪ Faible attractivité des habitats du site pour le Blongios nain, pas de reproduction constatée ; ▪ Faible superficie en roselières, linéaires fins de 1 à 2,5 m de large ; ▪ Roselières généralement isolées sous forme de rideaux fins peu attractifs. ▪ Aucune roselière étendue.	
Objectifs	▪ Améliorer la qualité des roselières existantes ; ▪ Augmenter la superficie des roselières existantes ; ▪ Créer de nouvelles étendues de roselières ; ▪ Créer un réseau de roselières connectées ; ▪ Proposer davantage de sites de chasse, de halte et de nidification aux individus.	
Mode opératoire	OIA : Elargir et densifier les roselières existantes Le parc de la Haute-Île est relativement récent et entièrement artificiel. Les roselières y sont peu abondantes et principalement rencontrées sur les rives sous forme de fins rideaux isolés et larges de 1 à 2 mètres. Afin de proposer davantage de sites favorables au Blongios nain, il est nécessaire de densifier et d'élargir ces secteurs. Une fois densifiées, ces bandes de roselières joueront le rôle de corridor permettant aux individus de transiter d'une roselière à une autre. Ces secteurs constitueront également des sites de chasse supplémentaires pour le Blongios nain. Il est recommandé de réaliser les interventions de manière séquencée pour éviter un trop grand dérangement de la faune et de la flore en place et plus particulièrement en fin d'été/début d'automne.	

OPERATION I : DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES CREER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN	Secteur concerné Roselières existantes et berges non végétalisées
OIB : Créer de nouveaux habitats favorables Le parc de la Haute-Île ne propose pas de grandes superficies de roselières. Les couples nicheurs recherchent principalement des étendues comprises entre 0,1 et 5 ha. Il est donc nécessaire de proposer aux couples potentiels des habitats attractifs. Des aménagements de roselières sont préconisés sur les rives des bassins, dans des secteurs inaccessibles au public. Ces parties du parc semblent les plus aptes à accueillir l'espèce en période de nidification. Plusieurs secteurs peuvent être dédiés à l'aménagement de roselières plus vastes. L'ensemble des berges non végétalisées, notamment celles des îlots du bassin 1, constitue des sites à aménager. L'objectif étant de créer un maillage d'habitats favorables au sein duquel les individus peuvent se déplacer, chasser et nicher. Il est préconisé de procéder à des aménagements connectés entre eux de façon à les rendre plus attractifs. Les deux bassins sud semblent être les plus adaptés. Les secteurs à créer doivent correspondre à des zones étendues de 0,1 à 1 ha. L'élargissement et la densification des roselières existantes permettent de connecter ces secteurs entre eux. Les éléments suivants détaillent les aménagements préconisés. Ordre de priorité des aménagements : ▪ Priorité 1 : Berges des îlots du bassin 1 et berge nord du bassin 1 - secteurs aménagés (observatoires) calmes et isolés du public - abondance de la ressource alimentaire notamment en amphibiens - berges non végétalisées faisant localement l'objet d'un entretien paysager contre la colonisation du Saule blanc - fins rideaux de roselières existants. ▪ Priorité 2 : Berges du bassin 2 - secteur ouvert dépourvu de roselière. ▪ Priorité 3 : Berges du bassin 3 et berges des îlots du bassin 3 - secteur ouvert dépourvu de roselière. Type d'aménagement : ▪ Reprofilage en pente douce des berges ; ▪ Reprofilage en pente douce puis surplomb des berges. Les schémas suivants proposent différents profils possibles d'aménagement des berges de la Haute-Île. Essences végétales préconisées : ▪ <i>Phragmites australis</i> (Roseaux commun) - espèce majoritaire ; ▪ <i>Phalaris arundinacea</i> (Baldingère faux-roseau) - espèce majoritaire ; ▪ <i>Carex riparia</i> (Laîche des rives) - espèce secondaire ; ▪ <i>Carex acutiformis</i> (Laîche des marais) - espèce secondaire. Période d'intervention : ▪ Éviter les périodes de fortes gelées ; ▪ Intervention en fin d'hiver ou début de l'automne ; ▪ Intervention de manière séquencée par secteur pour éviter un trop grand dérangement de la faune et de la flore en place et plus particulièrement en fin d'été/début d'automne. La cartographie présentée ci-dessous fait référence aux secteurs pouvant faire l'objet d'un aménagement au sein du parc.	

OPERATION I :

DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES
 CREER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN

Secteur concerné

Roselières existantes
 et berges non végétalisées



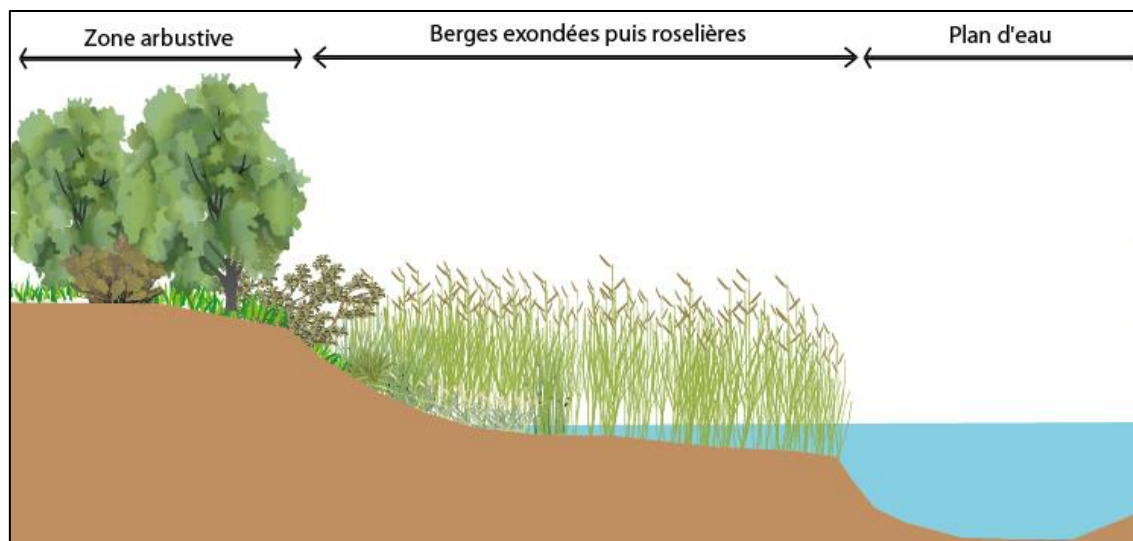
Préconisations d'aménagement des roselières sur le parc de la Haute-Île - bassin 1 et bassin 2

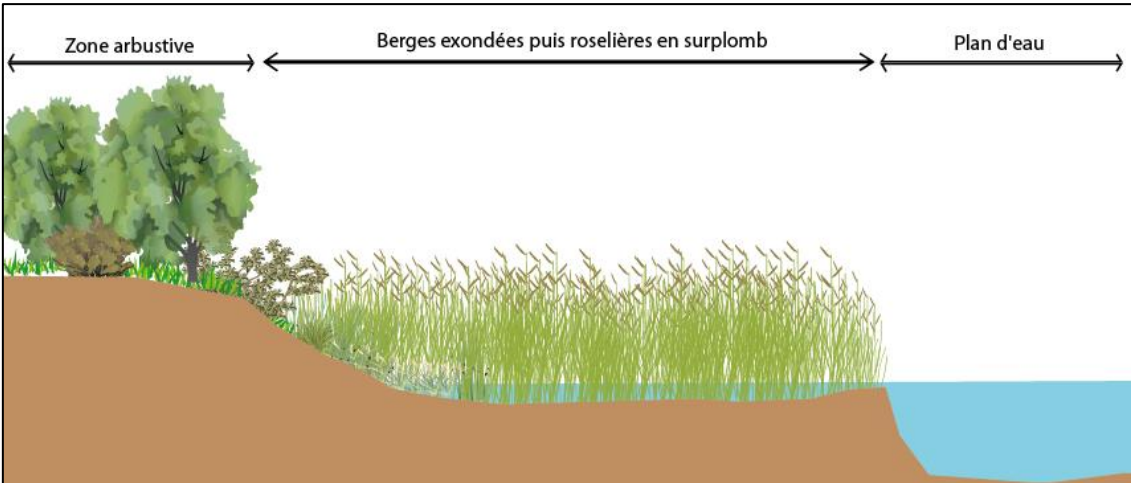
-  Linéaires de roselières existantes
-  Etendues de roselières à élargir à partir des linéaires existants (mesure OIA)
-  Etendues de roselières à créer (mesure OIB)

0 m 60 m 120 m

Reprofilage en pente douce

Ce profil est relativement **simple à aménager**. La roselière colonise la partie inondée de la berge et s'étend jusqu'à ce que le niveau d'eau soit trop haut pour qu'elle puisse se développer. Il est préconisé d'aménager une **pente douce large** d'au moins **10 mètres** de façon à ce que la roselière soit implantée sur une superficie significative. Le **maintien d'un niveau d'eau constant** entre avril et juillet (période de nidification) et primordiale pour la réussite des couvées du Blongios nain. La montée des eaux risque de noyer le potentiel nid tandis qu'un niveau trop bas dégraderait la roselière. Dans certains secteurs des terrassements peuvent être nécessaires afin d'élargir la berge.



OPERATION I : DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES CREER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN		Secteur concerné Roselières existantes et berges non végétalisées
Mode opératoire	Reprofilage en pente douce puis surplomb L'aménagement en « pente douce puis surplomb » semble plus complexe à aménager. Néanmoins, ce profil présente un certain intérêt et sert notamment de zone refuse pour la faune piscicole et les amphibiens. Il s'agit de créer une large zone inondée entre la rive et le plan d'eau et d'y implanter une roselière. Le maintien d'un niveau d'eau constant entre avril et juillet (période de nidification) et primordiale pour la réussite des couvées du Blongios nain. La montée des eaux risque de noyer le potentiel nid tandis qu'un niveau trop bas dégraderait la roselière.	
		

OPERATION II : LUTTER CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX RIVERAINS		Secteur concerné Berges colonisées par le Saule blanc
Illustrations		
Enjeux relatifs au Blongios nain	Observations ponctuels de 1 à 2 juvéniles et de 1 à 2 individus adultes sur les années 2012, 2013 et 2014. Site d'intérêt pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.	
Problématiques	▪ Forte colonisation du Saule blanc sur les berges, fermeture des milieux au détriment des roselières.	
Objectifs	▪ Limiter l'expansion du Saule blanc le long des rives et au sein des roselières ; ▪ Lutter contre la fermeture des secteurs de roselières colonisées par les saules blancs ; ▪ Limiter la compétition des roselières avec les saules.	
Mode opératoire	OIIA : Procéder à un entretien paysager au sein des rives fortement colonisées Le Saule blanc est une espèce riveraine pionnière qui se retrouve sur une grande partie des berges des bassins du parc. Cette espèce ligneuse a tendance à engendrer une fermeture rapide des milieux riverains notamment au détriment des roselières. Quelques secteurs de roselières sont d'ores et déjà en cours de colonisation. Afin de limiter la fermeture des milieux il est préconisé de procéder à un entretien paysager régulier sur les secteurs les plus confrontés à cette problématique. Toutefois, le Blongios nain apprécie les petits massifs arbustifs inondés. Certains milieux devront être ponctuellement préservés.	
	Il est recommandé de réaliser les interventions de manière séquencée pour éviter un trop grand dérangement de la faune et de la flore en place et plus particulièrement en fin d'été/début d'automne.	

OPERATION II :	
LUTTER CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX RIVERAINS	Secteur concerné Berges colonisées par le Saule blanc
Technique et période d'intervention préconisée : ▪ Une à deux coupes par an selon la reprise végétale en période de montée de sève (printemps) ; ▪ Si nécessaire, coupe répétitive annuelle jusqu'à épuisement des végétaux ; ▪ Préférer une intervention manuelle. Méthode plus douce que les interventions techniques qui peuvent dégrader les berges.	

OPERATION III :	
LIMITER LE DERANGEMENT ET LES RISQUES D'EFFAROUCHEMENT	Secteur concerné Berges accessibles au public
Illustrations	 
Enjeux relatifs au Blongios nain	Observations ponctuels de 1 à 2 juvéniles et de 1 à 2 individus adultes sur les années 2012, 2013 et 2014. Site d'intérêt pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.
Problématiques	▪ Berges localement accessibles par le public ; ▪ Linéaires de roselières localement accessibles par le public.
Objectifs	▪ Limiter l'accès aux habitats potentiels à la nidification du Blongios nain par le public ; ▪ Limiter les risques de dérangement et d'effarouchement ; ▪ Assurer une tranquillité durable des habitats à Blongios nain.
Mode opératoire	OIIIA : Procéder à une pose clôture Malgré des aménagements de qualité pour observer la faune et un balisage clair des sentiers de promenade, des rives restent localement accessibles par le public. Des sentiers hors balisage ont été constatés notamment au niveau du bassin 1 entre le chemin de la Marne et la rive. Les dérangements diurnes, crépusculaires et nocturnes engendrent un risque de désertification de la zone par le Blongios nain. Afin de limiter cette menace, il est préconisé d'installer une clôture le long du chemin de la Marne entre les observatoires situés à chaque extrémité du bassin comme présenté sur la cartographie suivante. Cette clôture doit être complétée de petits panneaux d'information aux principaux points d'accès et de panneaux plus importants dans les observatoires et aux extrémités de ce chemin. L'aménagement doit être réalisé en dehors de la période nuptiale (avril à août) de façon à limiter les risques de dérangement et d'effarouchement des oiseaux nicheurs.

**OPERATION III :
LIMITER LE DERANGEMENT ET LES RISQUES D'EFFAROUCHEMENT**

 Secteur concerné
Berges accessibles au public


Préconisation d'aménagement d'une clôture le long du chemin de la Marne

--- Mise en place d'une clôture (mesure OIIIA)

0 m 40 m 80 m

**OPERATION IV :
LUTTER CONTRE LA DEGRADATION DES BERGES PAR LES ESPECES INVASIVES**

 Secteur concerné
Ensemble des bassins

Illustrations


 Enjeux relatifs
au Blongios
nain

 Observations ponctuels de 1 à 2 juvéniles et de 1 à 2 individus adultes sur les années 2012, 2013 et 2014.
Site d'intérêt pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.

Problématiques

- Dégradation des berges et risque d'érosion causés par le Rat musqué et le Ragondin ;
- Dégradation des roselières causés par le Rat musqué et le Ragondin .

Objectifs

- Limiter la dégradation des berges liée aux populations de ragondins et au rats musqués ;
- Limiter la dégradation des roselières liée aux populations de ragondins et au rats musqués.

OIVA : Procéder à une régularisation des populationsMode
opératoire

Au sein des zones humides, une forte concentration d'espèces « nuisibles » peut avoir des **effets néfastes sur la croissance du milieu**, notamment sur le développement des roselières. Le Ragondin est abondant au sein des bassins de la Haute-Île (ECOTER 2015). En coupant des pousses, ils engendrent des **dégâts sur la qualité des roselières**. Il est préconisé **d'estimer les impacts** causés par ces espèces sur les habitats à Blongios nain et, au regard des résultats, envisager de **réguler les populations**.

Technique préconisée :

- Déterminer les territoires d'activité des individus à travers le parc ;
- Appliquer un protocole spécifique par mise en place d'appât puis piégeage.

EXPERTISE VISANT LE BLONGIOS NAIN SUR LE PARC REGIONAL DE LA FORET DE BONDY

Afin de **renforcer la base de données** relative à la situation du Blongios nain dans la Seine-Saint-Denis, le Département a missionné ECOTER pour réaliser des expertises localisées sur le **parc départemental de la forêt de Bondy**. Les investigations ont visé à déterminer le **rôle du parc dans l'accueil des couples nicheurs et des individus migrateurs** éventuels.

Une **expertise poussée sur les habitats** à Blongios a également été réalisée.

La présente partie expose les résultats des études menées sur l'année 2015 sur le parc comprenant :

- Des expertises poussées sur les habitats à Blongios afin de déterminer les potentialités d'accueil pour les couples nicheurs ;
- Des expertises ornithologiques spécifiques au Blongios nain afin de déterminer l'utilisation des parcs par l'espèce.

I Intervenants

Le tableau suivant présente les écologues qui sont intervenues pour cette étude :

LISTE DES INTERVENANTS		
Intervenants	Structures	Objet de l'intervention
Guillaume WRONA	ECOTER	Chef de projet de la mission
		Expertise visant le Blongios nain et expertise sur les habitats à Blongios nain
Stéphane CHEMIN	ECOTER	Contrôle qualité, méthodes et suivi de la mission

II Expertise des habitats à Blongios sur le parc de la Haute-Île

Deux journées d'inventaire ont été consacrées à l'étude des habitats favorables au Blongios nain sur le parc de la forêt de Bondy. Ces investigations ont visé à **déterminer les potentialités d'accueil des habitats** présents pour le Blongios nain et plus particulièrement en faveur des couples nicheurs.

II.1 Les habitats à Blongios nain du parc régional de la forêt Bondy

II.1.1 Etude générale des habitats potentiels de la forêt de Bondy

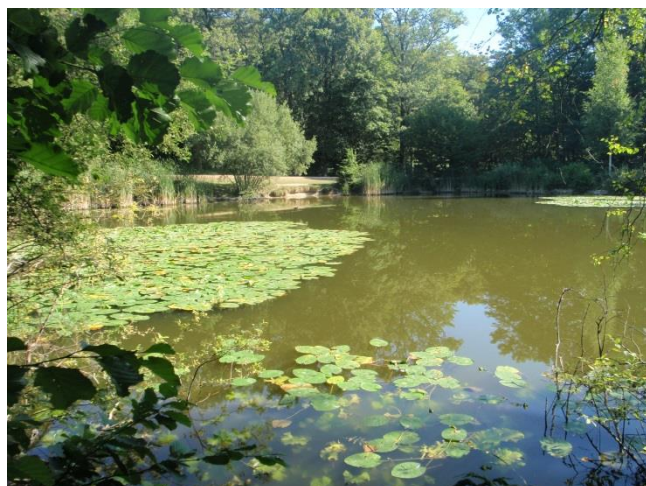
Une expertise poussée sur les habitats à Blongios nain a été réalisée sur le parc régional de la forêt de Bondy. Cette étude a permis de **cartographier et d'évaluer les différents secteurs potentiellement favorables** à l'accueil de l'espèce au sein du parc. L'analyse de la cartographie présentée ci-après met en évidence **quelques habitats pouvant potentiellement répondre aux exigences écologiques** de l'espèce à savoir ;

- **Les phragmitaies inondées** - La roselière hygrophile de berge à Roseau commun de l'étang Virginie ;
- **Les phragmitaies inondées** - Les roselières hygrophiles ponctuelles des berges des autres étangs.

Les habitats listés sont en mesures de **répondre aux exigences écologiques du Blongios nain**. La roselière qui s'étend sur la rive ouest de l'étang Virginie constitue **le secteur le plus favorable**. La ressource alimentaire (amphibiens, poissons et autres larves aquatiques) y est abondante et les pieds de roseaux y sont **denses et vigoureux**. Elle est annexée à un vaste ourlet de colonisation qui **l'isole en partie des secteurs fréquentés** du parc. La roselière représente environ 0,2 hectare et s'étend sur environ 130 m de long sur 10 m de large en moyenne. Elle pourrait être en contact avec un autre bandeau de roseau plus fin et long d'une soixantaine de mètres (0,02 ha) qui s'étend sur la rive nord du plan d'eau mais les deux linéaires sont **déconnectés par un ponton** aménagé sur la rive. Ce milieu reste particulièrement potentiel pour le Blongios nain.

Les autres plan d'eau sont nettement moins étendus que l'étang Virginie et moins isolés du public. On y recense seulement de **petits secteurs de roseaux, peu larges** et longs de quelques dizaines de mètres seulement. Certains secteurs peuvent éventuellement prétendre à l'accueil du Blongios nain en période de nidification mais cette probabilité est nettement réduite de par leur **proximité avec les zones fréquentées**.

La cartographie des habitats du parc de forêt de Bondy potentiellement favorables au Blongios nain est présentée ci-dessous (pour information, contrairement au parc de la Haute-île ayant fait l'objet en 2015 d'une cartographie détaillée des habitats naturels pour les besoins du plan de gestion, les plans d'eau de Bondy ont été plus succinctement cartographiés dans le cadre de cette mission d'expertise ciblant le Blongios nain – le niveau de détail est donc inférieur).



Aperçu des plans d'eau du parc régional de la forêt de Bondy. Vue d'ensemble sur l'étang Virginie (à droite) et l'étang Laurence (à gauche).

Photo prise sur site - ECOTER 2015



Plan des étangs du parc régional de la forêt de Bondy - région Île-de-France.



Légende

Zone d'étude du Blongios nain sur le parc de la forêt de Bondy

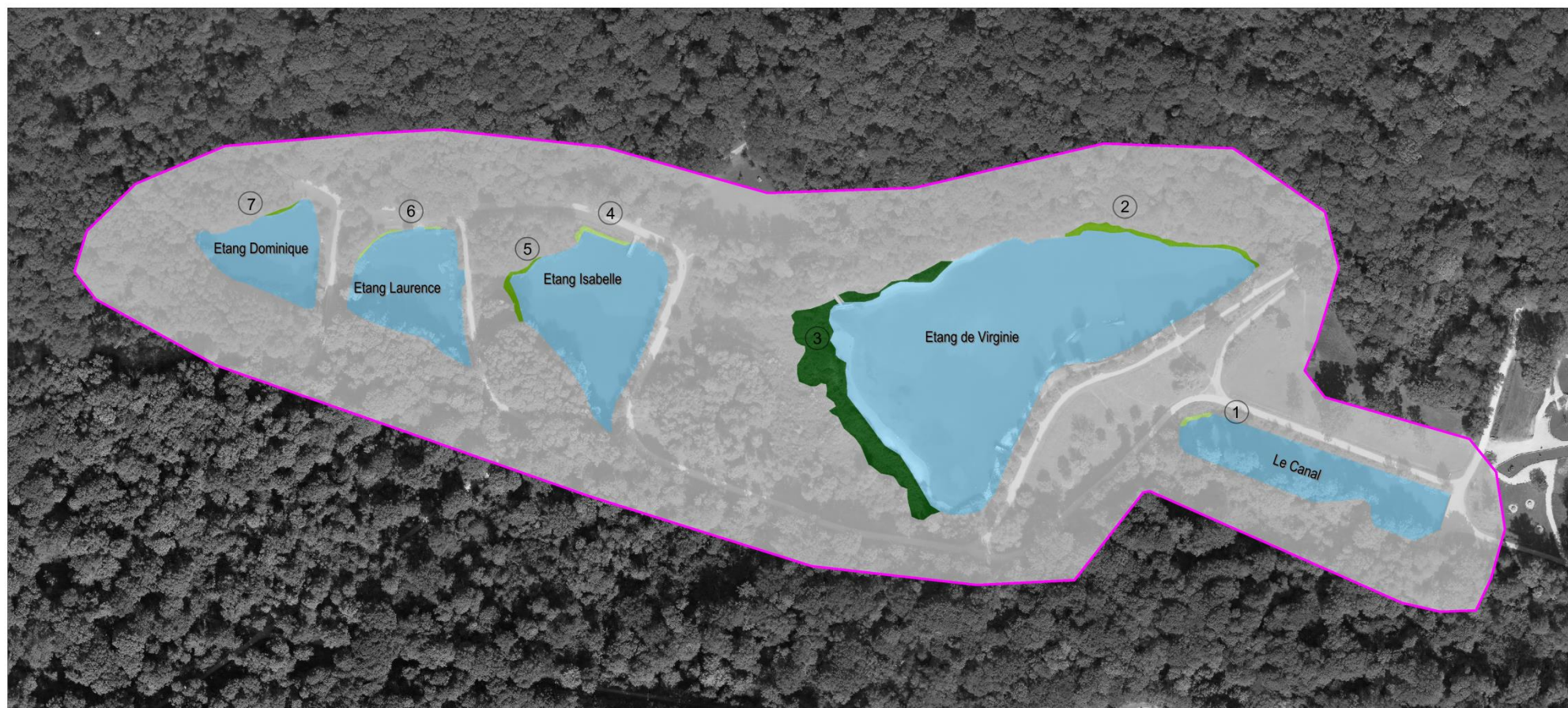
Libellés floristico-écologiques des habitats de la zone prospectées sur le parc de la forêt de Bondy

 Eaux stagnantes	 Ourlet de recolonisation
 Roselières hygrophiles	 Gazons ornementaux
 Boisements pionniers à saules	 Talus anthropisés
 Boisements caducifoliés	 Chemins et voiries du parc

II.1.2 Evaluation des potentialités d'accueil des habitats de la forêt de Bondy

L'expertise de terrain visant à déterminer les **véritables potentialités d'accueil des différents habitats** recensés sur le parc a été réalisée le 06 août 2015. Le tableau suivant présente l'évaluation de chaque habitat recensé. La cartographie qui suit présente les habitats selon l'estimation de potentialité évaluée ainsi que le code nominatif attribué à chaque secteur.

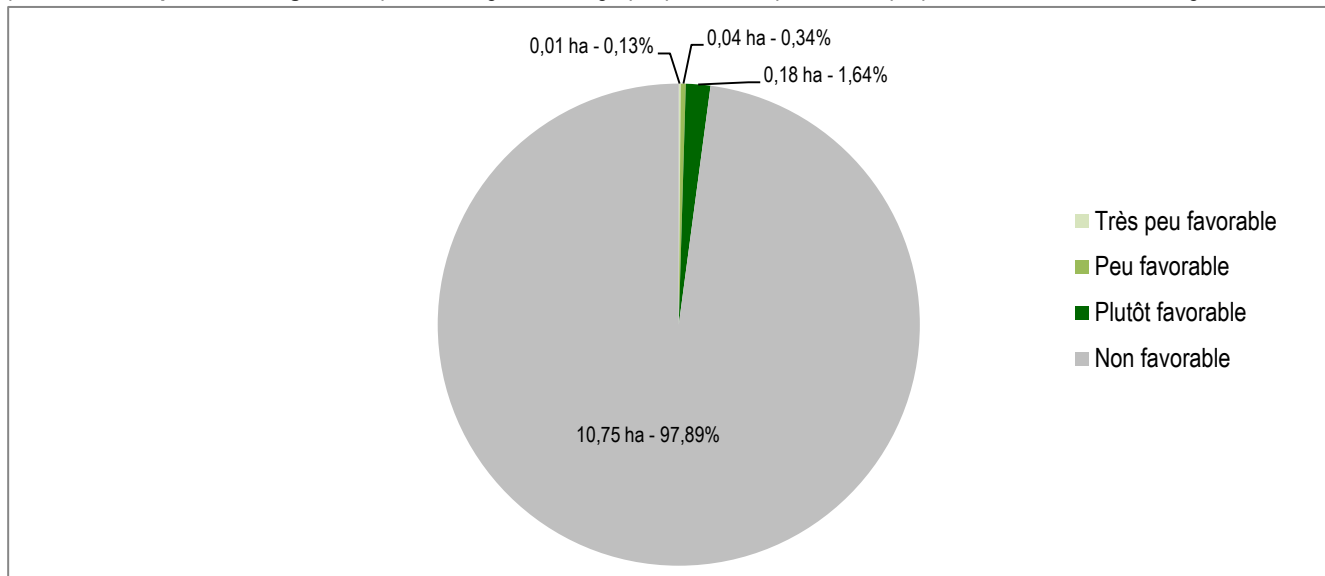
EVALUATION DE LA POTENTIALITE D'ACCUEIL DES HABITATS DU PARC DE BONDY POUR LE BLONGIOS NAIN			
Habitat potentiel pour le Blongios nain Nomination de la roselière	Superficie sur le parc	Répartition au sein de parc	Estimation de la potentialité d'accueil pour les couples nicheurs
1 <i>Le Canal</i>	0,0035 ha	Linéaire d'environ 17 m et large de 2 m situé sur la berge nord-ouest du Canal.	Habitat très peu favorable Roselière isolée assez fine et non isolée du public (présence d'un chemin à proximité). Le Canal est non attractif pour le Blongios nain. Une partie de la berge est bétonnée et les autres rives sont boisées ou annexées au chemin.
2 <i>Etang Virginie</i>	0,025 ha	Linéaire d'une centaine de mètres et large d'environ 3 m situé sur la berge nord-est de l'étang de Virginie.	Habitat peu favorable L'intérêt de ce secteur pour le Blongios nain est jugé peu favorable. La roselière est plutôt étendue mais peu large et manque de densité. Elle est directement annexée à un boisement riverain pionnier à Bouleaux verruqueux et à saules sans intérêt pour l'espèce. Elle reste assez isolée du public et favorable à des oiseaux en migration ou à des jeunes erratiques.
3 <i>Etang Virginie</i>	0,18 ha <i>Une entité de 0,16 ha et une entité 0,02 ha.</i>	Roselière assez étendue située sur les rives ouest et nord-ouest de l'étang. Elle se compose d'une zone dense de 0,16 ha et d'un linéaire de 0,02 ha.	Habitat plutôt favorable En terme habitat, l'étendue de 0,16 ha semble rassembler les éléments nécessaires à la nidification du Blongios nain. Les roseaux y sont denses et recouvrent une surface supérieure à 0,1 ha. En son centre, la roselière est peu sujette au dérangement mais les périphéries et les zones proches des pontons restent exposées. Dans la continuité est de cette roselière se trouve un second secteur de 0,02 ha prenant la forme d'un linéaire assez dense. L'assemblage de ces deux zones offre au Blongios nain un territoire exploitable mais les deux entités sont déconnectées par un ponton.
4 <i>Etang Isabelle</i>	0,007 ha	Linéaire d'une trentaine de mètres situé au nord de l'étang, à l'ouest du ponton.	Habitat très peu favorable Linéaire de roseaux isolé, très fins, proche d'un chemin et accolé à un ponton. Secteur directement exposé au public présentant un intérêt très faible pour le Blongios nain.
5 <i>Etang Isabelle</i>	0,01 ha	Linéaire d'environ 40 m et large de 2,5 m en moyenne situé sur la rive ouest de l'étang.	Habitat peu favorable Ce milieu est relativement isolé du public et des dérangements directs. Il s'agit d'une bande de roseaux plutôt dense mais peu étendue pouvant éventuellement être visitée par des oiseaux en chasse, en migration ou par des jeunes erratiques.
6 <i>Etang Laurence</i>	0,0036 ha	Très fines bandes de roseaux situées sur les berges de l'étang Laurence.	Habitat très peu favorable Secteur très peu favorable au Blongios nain. L'habitat est exposé au dérangement et directement accessible depuis le chemin de promenade. La roselière est trop fine et trop isolée.
7 <i>Etang Dominique</i>	0,0022 ha	Bande de roseau peu large située sur la berge nord-ouest de l'étang Dominique.	Habitat peu favorable Secteur peu dense mais relativement isolé pouvant potentiellement être utilisé comme zone de pêche ou de repos par des oiseaux migrateurs ou des jeunes erratiques.
Surface des habitats potentiels	0,23 ha		



Légende

- Zone d'étude du Blongios nain sur le parc de la forêt de Bondy
- Evaluation des habitats favorables à l'accueil du Blongios nain en période de nidification**
- Plutôt favorables : roselières étendues en partie isolée du public
- Peu favorables : roselières ponctuelles non étendues et peu isolées du public
- Très peu favorables : fins bandeaux de roselières non isolés du public
- Habitats non favorables
- Plans d'eau
- 1 Nomination des roselières

A l'échelle du secteur étudié sur le parc de la forêt de Bondy, un secteur de roselière semble présenter les **conditions nécessaires à l'accueil d'un couple nicheur de Blongios nain**. En effet, la vaste roselière (notée 3 sur la cartographie précédente), située sur la rive ouest de l'étang Virginie présente **une superficie intéressante**. Les roseaux y sont de **qualité, ils sont denses et vigoureux**. Hormis les zones proches du ponton et des berges, ce secteur est relativement **isolé des éventuels dérangements** engendrés par le public. On retrouve, dans la quasi-continuité de cette roselière, un linéaire de roseau également intéressant. Ces deux zones sont néanmoins séparées par un ponton permettant l'accès à la rive et engendrant un dérangement potentiel. **Aucun autre site favorable n'est recensé** à travers la zone étudiée. Seules quelques bandes de roseaux se dispersent sur les rives des autres étangs. Ils peuvent prétendre à la visite d'oiseaux en **migration ou bien de jeunes erratiques**. Certains de ces secteurs sont directement exposés au public et au **risque de dérangement** que cela engendre. Le graphique suivant présente la proposition des habitats à Blongios nain.



Propositions des habitats à Blongios nain selon leur potentialité d'accueil sur le parc régional de la forêt de Bondy - ECOTER 2015



La roselière de l'étang Virginie est de bonne qualité. Elle est vaste et assez isolée du dérangement. Elle est favorable à l'accueil du Blongios nain en nidification.



Les bandes de roseaux comme ici à l'étang Laurence présentent peu d'intérêt pour le Blongios nain. D'autant plus quand elles sont directement exposées au public.



Ce rideau de roseaux qui a colonisé la berge de l'étang Dominique est relativement isolé du dérangement. Des oiseaux migrateurs ou des jeunes erratiques peuvent s'y réfugier ou venir y chasser.

Photo prise sur site - ECOTER 2015

II.1.3 Evaluation de la ressources alimentaires pour le Blongios nain

Le Blongios nain se nourrit principalement d'amphibiens et de poissons. Ainsi, de même que la qualité de l'habitat, l'abondance de ces ressources peut influencer l'implantation des couples nicheurs et la réussite des couvées au niveau du parc. Peu d'informations sont disponibles concernant les populations piscicoles et d'amphibiens à l'échelle du parc. Néanmoins, les populations de Grenouilles vertes et de Grenouilles rieuses semblaient abondantes lors des investigations relatives au Blongios nain. A priori, **le Blongios nain dispose d'une ressource abondante en amphibiens.**

II.2 Atouts et faiblesses du parc départemental de la forêt de Bondy

Les inventaires relatifs à l'évaluation des habitats à Blongios nain du parc départemental de la forêt de Bondy ont mis en évidence les différents **atouts** des milieux naturels mais permettent également d'évoquer quelques **insuffisances**.

Les atouts du parc de la forêt de Bondy pour l'accueil du Blongios nain sont les suivants :

- Présence d'une **roselière étendue** sur la berge ouest de l'étang Virginie, présentant un intérêt plutôt favorable à la nidification ;
- Présence d'habitats considérés comme peu ou très peu favorables à la nidification du Blongios nain sur les autres étangs mais présentant un **intérêt pour les oiseaux migrateurs et la dispersion des jeunes erratiques** ;
- **Ressources alimentaires a priori abondantes** en amphibiens notamment ;
- **Inaccessibilité** d'une partie de la roselière de l'étang de Virginie par le public qui permet de maintenir la quiétude des lieux ;
- **Vaste réseau de berges** pouvant potentiellement être aménagées en faveur du Blongios nain au niveau de l'étang de Virginie ;

Si le parc présente différents atouts, des insuffisances sont également à évoquer :

- Mise à part la roselière de l'étang Virginie les habitats potentiels sont **trop limités et cantonnés sous forme de fins rideaux** peu potentiels à la nidification ;
- Secteurs de berge **localement sujet aux risques de dérangement de d'effarouchement** notamment à proximité des pontons et sur les berges.

Au regard de ces éléments, des améliorations peuvent d'ores et déjà être évoquées :

- Proposer davantage de secteurs susceptibles d'accueillir des couples nicheurs ;
- **Augmenter la superficie des roselières** existantes notamment au niveau de l'étang Virginie ;
- **Créer davantage de sites de chasse, de repos et de nidification** sous forme de roselières étendues ;
- **Assurer la quiétude** de l'ensemble des roselières favorables du parc.

III Expertises ornithologiques du Blongios nain sur le parc de la forêt de Bondy

En parallèle de l'étude sur les habitats à Blongios nain, un inventaire spécifique a été appliqué au sein du parc de la forêt de Bondy.

III.1 Méthodes

III.1.1 Experts, dates et conditions de prospection

Le tableau suivant présente les experts et les conditions de prospection réalisées au sein du parc de la forêt de Bondy :

DATES, EXPERT, OBJET ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS A LA FORET DE BONDY					
Dates des prospections	Période	Expert mobilisé	Objet des prospections	Conditions de prospections	Avis d'expert sur les conditions d'expertises
04/06/2015	Nidification	Guillaume WRONA - ECOTER	Prospections diurnes et crépusculaires en période nuptiale	Ciel dégagé - 12°C à 21°C – vent faible	Bonnes conditions
24/06/2015				Ciel dégagé - 13°C à 19°C – vent faible	Bonnes conditions
29/07/2015				Ciel dégagé - 12°C à 18°C - vent faible	Bonnes conditions
Total jours/Homme		Total nuits/Homme		Avis sur la suffisance des prospections de terrain	
3 jours en période nuptiale		3 débuts de soirée		Prospections suffisantes pour un inventaire spécifique en période nuptiale	

III.1.2 Protocole spécifique au Blongios nain à la forêt de Bondy

Trois méthodes d'échantillonnage ont été mises en œuvre pour le suivi spécifique.

- Des **parcours systématiques** à proximité des secteurs les plus favorables du parc de la forêt de Bondy pour repérer l'espèce visuellement et identifier les mâles chanteurs tout en permettant d'échantillonner l'ensemble de la zone d'étude et ses abords.

- Des **points d'écoute et d'observation ponctuels compris entre 5 et 15 minutes** (diurnes et crépusculaires) à proximité des secteurs les plus favorables (roselières et linéaires de roseaux) permettant de détecter les mâles chanteurs et les individus en transit sur l'ensemble des parcs ;
- Des **points d'écoute et d'observation de une à deux heures** depuis différents sites d'observation répartis à travers les parcs. Ce protocole permet d'observer et d'écouter discrètement les individus chanteurs ainsi que les individus en déplacement ou en chasse et de définir d'éventuels territoires de transit et de reproduction.

Le Blongios nain est une espèce **diurne et crépusculaire**. Les prospections diurnes commencent tôt le matin, dès le lever du soleil (entre 5h30 et 7h selon la saison) et durent toute la journée. L'activité crépusculaire de l'espèce est ensuite étudiée par l'intermédiaire d'inventaires menés en fin de journée, du crépuscule jusqu'au coucher du soleil.

Au cours de ces échantillonnages, toutes les observations sont notées sur des bordereaux de terrain adaptés. Outre les éléments communs tels que la date et le point d'échantillonnage, ces relevés indiquent pour chaque observation l'effectif et le comportement observés (dont le comportement de nicheur). De plus, les observations sont finement reportées sur cartes afin de cerner au mieux l'usage de la zone d'étude par l'espèce et de définir le plus précisément les enjeux de l'aire écologique.

Faisant suite à cet échantillonnage, une analyse vise à hiérarchiser différents éléments tels que la présence sur la zone d'étude, l'usage de cette dernière ou le statut de nicheur de l'espèce (cf. tableau ci-dessous). En parallèle du protocole spécifique au Blongios nain, des inventaires ornithologiques non exhaustifs ont également été réalisés à travers le parc. L'analyse des cortèges recensés permet d'estimer les probabilités d'accueil du parc pour le Blongios nain. La ressource locale (habitats, ressources) pour l'espèce permet également d'estimer le statut nicheur du Blongios nain.

CRITERES DE DETERMINATION DES STATUTS DE NIDIFICATION DES OISEAUX	
Statut de nicheur	Comportement observé
Nicheur possible	Présence dans son habitat durant sa période de nidification
	Mâle chanteur présent en période de nidification
Nicheur probable	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification
	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire
	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
	Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos
	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main
	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics)
Nicheur certain	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)
	Adulte transportant un sac fécal
	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification
	Coquilles d'œufs éclos
	Nid vu avec un adulte couvant
	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)
Source : LPO, 2009. Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, guide méthodologique du participant, 18 p.	

Les cartographies suivantes permettent d'apprécier le protocole d'expertise spécifique au Blongios nain appliqués sur le parc.



Légende

Parc régional de la forêt de Bondy

 Zone d'expertise pour le Blongios nain

Protocole d'expertise spécifique - Blongios nain

 Points d'écoute et d'observation ponctuels - 10 à 15 minutes

 Points d'écoute et d'observation ponctuels - 1 à 2 heures

 Parcours pédestre systématique - inventaires visuels et sonores

III.2 Résultats des expertises sur le parc de la forêt de Bondy

III.2.1 Contexte et données générales

Les expertises sur le parc régional de la forêt de Bondy ont été menées en période nuptiale sur l'année 2015. D'après les expertises poussées sur les habitats à Blongios nain, **ce site présente des milieux qui semblent favorables** à l'accueil d'oiseaux migrateurs, de juvéniles erratiques et éventuellement d'adultes reproducteurs. L'évaluation du rôle du parc pour les populations locales de Blongios nain s'inspire également des données fournies par le Département de la Seine-Saint-Denis. Ces données proviennent des observations réalisées par la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France (LPO), le Centre Ornithologique d'Île-de-France (CORIF) et les observateurs ponctuels (Observ'acteur, association ANCA...).

III.2.2 Résultats inventaires de terrain

Le tableau suivant présente les résultats des inventaires de terrain menés sur l'année 2015 au sein du parc de la forêt de Bondy. Les données fournies par le Département de la Seine-Saint-Denis sont également présentées.

RESULTAT DES INVENTAIRES SPECIFIQUES AU BLONGIOS NAIN SUR LES PLANS D'EAU DE LA FORET DE BONDY		
Provenance des données	Parc régional de la forêt de Bondy	
Compilation des données LPO / CORIF / Observateurs ponctuels	2007	2 mâles 1 individu
	2008	1 individu
Faune Île-de-France	Aucune donnée recensée sur la période d'étude	
Bilan Natura 2000	Mai 2007	1 mâle
	Juillet 2008	1 individu dans la roselière ouest du plan d'eau 3.
Expertise ECOTER sur la période de suivi 2015	2015	Aucune donnée recensée sur la période d'étude

Malgré des expertises régulières et l'application d'un protocole rigoureux réalisé par ECOTER, **aucun individu n'a été recensé** sur les parcs de la forêt de Bondy.

D'après les autres sources de données, le Blongios nain a **ponctuellement été observé** sur le parc en mai 2007 et juillet 2008. La présence d'individu en période de nidification est toutefois synonyme d'une **reproduction possible**. A priori, il semble que le parc soit majoritairement fréquenté par des migrateurs et des **individus juvéniles erratiques** provenant probablement des nichées des couples régionaux.

III.2.1 Les espèces compagnes observées à la forêt de Bondy

La plupart des espèces paludicoles ont des exigences écologiques comparables aussi bien en termes d'habitat de nidification que de ressources alimentaires. Les exigences écologiques du Blongios nain se rapprochent également de celles d'autres ardéidés comme le Héron cendré ou l'Aigrette garzette. Le tableau suivant dresse la liste des espèces contactées en période nuptiale au niveau des étangs du parc de la forêt de Bondy et qui présentent des exigences comparables à celles du Blongios nain. Cette liste est établie à partir des données du réseau faune Île-de-France et des observations réalisées au cours du protocole spécifique au Blongios nain.

INVENTAIRES DES ESPECES DITES « COMPAGNES » AU BLONGIOS NAIN RECENSEES A LA FORET DE BONDY		
Nom commun	Nom scientifique	Exigences communes au Blongios nain
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Ressources alimentaires (petits poissons, larves crustacés, mollusques)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ressources alimentaires (poissons, amphibiens)
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Mouettes rieuses	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Ressources alimentaires (poissons)

La présence de ces espèces est un **bon indice de la qualité des milieux** du parc de la forêt de Bondy et de la **quantité de ressources disponibles**. Ainsi, la présence du Héron cendré, du Grand Cormoran, du Martin-pêcheur d'Europe ou de la Mouette rieuse **témoigne de la disponibilité de la faune piscicole**. Il s'agit en effet d'espèces dont le régime alimentaire se compose presque exclusivement de poissons.

La Rousserolle effarvatte fréquente le parc en période nuptiale. Le recensement de cette espèce témoigne de la présence d'**habitats favorables à sa reproduction**. Il s'agit d'un oiseau principalement lié aux roselières et à la végétation riveraine. Ce passereau peut néanmoins se satisfaire de petites roselières de moyenne qualité et est moins sujet aux variations de niveau d'eau que le Blongios nain.

A l'échelle du parc de la forêt de Bondy, le cortège ornithologique se compose de 7 espèces présentant des exigences écologiques comparables à celles du Blongios nain. Cette analyse indique que **la ressources alimentaires est disponible** et que **les habitats sont localement attractifs**.

IV Discussion sur les résultats des inventaires à la forêt de Bondy

L'étude des habitats à Blongios nain réalisée sur le parc de la forêt de Bondy a permis de mettre en relief les véritables potentialités d'accueil du parc pour les couples nicheurs de Blongios nain. Ces éléments permettent **d'argumenter les résultats des différents inventaires** menés sur le Blongios nain par les associations locales et les résultats du suivi effectué par ECOTER sur l'année 2015.

Le parc régional de la forêt de Bondy semble être **peu fréquenté par le Blongios nain**. La dernière donnée remonte à juillet 2008 où un mâle a été observé dans la principale roselière du parc. Les données antérieures font références à l'observation d'au moins un mâle en mai 2007. Le Blongios nain n'a pas été recontacté depuis. La présence d'un individu au cours du printemps et de la période nuptiale constitue **un indice pour une nidification possible** mais celle-ci n'a visiblement pas abouti. Le Blongios nain semble donc totalement **désertier la zone depuis plusieurs années**. Ce constat peut paraître surprenant puisque, d'après l'étude poussée sur les habitats à Blongios nain, le parc présente **une roselière intéressante** dont l'intérêt pour l'espèce est jugé « plutôt favorable ». Il s'agit de la roselière de l'étang de Virginie. A l'échelle du parc régional de la forêt de Bondy, l'habitat ne semble donc pas contraignant. La **ressource alimentaire semble également abondante**. D'après une étude du patrimoine faunistique de la forêt régionale de Bondy, le parc comptait en 2005 sept espèces d'amphibiens (RIEGEL.J, 2005). Les raisons pouvant expliquer la non-nidification de l'espèce au sein du parc sont donc assez confuses. Elles sont listées ci-dessous :

- L'effort de prospection au niveau du parc est probablement **trop faible** ;
- Il est possible qu'un individu reproducteur se soit cantonné sur le parc mais n'ait **pas rencontré de partenaire disponible** ;
- Au regard de la situation du Blongios nain à l'échelle locale, il est possible que la population nicheuse soit **trop fragile pour coloniser de nouveaux espaces** de nidification ;
- Le **risque de dérangement est assez important** au niveau du parc. Plusieurs pontons permettent au public de s'approcher tout prêt des roselières notamment sur l'étang de Virginie. De même que des zones sont définies pour accueillir les pêcheurs. Bien qu'il soit fermé en fin de journée, le parc reste accessible et des dérangements ont pu être constatés au crépuscule et dans les premières heures de la nuit.
- La **variation du niveau de l'eau** entre le mois de mai et le mois d'août constitue également une menace pour le Blongios nain.

Le Blongios nain semble ne plus fréquenter le parc de la forêt de Bondy depuis 2008. Pour autant, le site propose des **habitats d'assez bonne qualité** qui pourraient tout à fait convenir à l'espèce. Si quelques arguments peuvent être évoqués pour justifier la non-fréquentation du parc par le Blongios nain les véritables raisons restent floues. Des prospections plus régulières permettront d'apporter de plus amples informations quant au véritable rôle que tient le parc dans le maintien des populations nicheuses locales.

V Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain pour le parc régional de la forêt de Bondy

A l'échelle du parc régional de la forêt de Bondy, deux opérations sont proposées :

- Densifier les roselières existantes et créer de nouveaux habitats pour le Blongios nain ;
- Limiter le dérangement et les risques d'effarouchement.

Ces opérations sont détaillées ci-dessous.

OPERATION I :		Secteur concerné
DENSIFIER LES ROSELIERES EXISTANTES CREER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN		Roselières existantes et plan d'eau
Illustrations		
Enjeux relatifs au Blongios	Observations ponctuelles de 3 individus en 2007 et 1 individu en 2008. Site d'intérêt secondaire, pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.	

OPERATION I : DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES CREER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN		Secteur concerné Roselières existantes et plan d'eau
nain		
Problématiques	- Faible attractivité des habitats pour le Blongios nain, pas de reproduction constatée et observations rares ; - Faible superficie en roselières, linéaires assez fins ; - Roselières généralement isolées sous forme de rideaux fins peu attractifs.	
Objectifs	- Améliorer la qualité des roselières existantes ; - Augmenter la superficie des roselières existantes ; - Créer de nouvelles étendues de roselières ; - Créer un réseau de roselières connectées ; - Proposer davantage de sites de chasse, de halte et de nidification aux individus.	
Mode opératoire	OIA : Elargir et densifier les roselières existantes	
	Le parc régional de la forêt de Bondy est composé de 5 étangs qui présentent chacun de très faibles superficies de roselières prenant la forme de fins rideaux et ayant peu d'intérêt pour le Blongios nain. Seul l'étang de Virginie, le plus grand, est bordé par une roselière d'environ 0,2 ha. Afin de rendre plus attractif l'ensemble des plans d'eau il est préconisé d'élargir et de densifier ces linéaires de façon à créer de nouvelles zones de chasse, de halte et de reproduction. Cette préconisation concerne principalement les bandes de roseaux de l'étang de Virginie. Dans ce contexte, un surcreusement des berges et des coupes forestières sont à envisager.	
Mode opératoire	OIB : Créer de nouveaux habitats favorables	
	Le parc de la forêt de Bondy présente une zone de roselière favorable sur la rive ouest de l'étang de Virginie. Néanmoins, cet espace est assez isolé et connecté à aucun autre habitat favorable. Afin de rendre véritablement le site attractif, il est préconisé de créer des îlots de roselières d'une superficie totale supérieure à 0,1 ha dans la continuité de la roselière existante. L'objectif étant de former un maillage fonctionnel pour le Blongios nain et de proposer des zones de nidification répondant aux exigences de l'espèce. Les autres étangs restent peu favorables à la nidification de l'espèce mais la création ponctuelle d'îlots de roselières peut permettre d'augmenter considérablement l'attrait de ces secteurs en tant que site de chasse. En augmentant la superficie générale des roselières le site offrira davantage de zone de chasse, de halte, de dispersion et de reproduction pour le Blongios nain. Les cartographies suivantes proposent un schéma d'aménagement pour l'ensemble des étangs. Les aménagements préconisés sur l'étang de Virginie restent prioritaires. Les interventions sont à réaliser en période automnale. Ordre de priorité des aménagements : Priorité 1 : Etang Virginie - secteur présentant la roselière la plus étendue - abondance de la ressource alimentaire - vaste étendue d'eau pouvant faire l'objet d'aménagement. Priorité 2 : Berges de l'étang de Virginie - linéaires de roseaux situés proche de la roselière principale - zone isolée du public. Priorité 3 : Aménagement des autres étangs - secteurs pauvres en roselière - secteurs exposés aux risques de dérangement et d'effarouchement. Type d'aménagement : - Reprofilage en pente douce des berges ; - Reprofilage en pente douce puis surplomb ; - Création d'îlots terrassés. Ces différents aménagements sont présentés ci-après sous forme de schémas. Essences végétales préconisées : <i>Phragmites australis</i> (Roseaux commun) - espèce majoritaire ; <i>Phalaris arundinacea</i> (Baldingère faux-roseau) - espèce majoritaire ; <i>Carex riparia</i> (Laîche des rives) - espèce secondaire ; <i>Carex acutiformis</i> (Laîche des marais) - espèce secondaire. Période d'intervention : - Eviter les périodes de fortes gelées ; - Intervention en fin d'hiver ou début de l'automne ; - Intervention de manière séquentielle par secteur pour éviter un trop grand dérangement de la faune et de la flore en place et plus particulièrement en fin d'été/début d'automne. Les cartographies présentées ci-dessous font références aux secteurs pouvant faire l'objet d'un aménagement au sein du parc.	

OPERATION I :

DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES
 CREER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN

Secteur concerné

Roselières existantes et plan d'eau



Préconisations d'aménagement des roselières sur le parc de la forêt de Bondy - étang de Virginie

 Roselières existantes

 Etendues de roselières à élargir à partir des linéaires existants (mesure OIA)

 Etendues de roselières à créer sur îlots (mesure OIB)

0 m 20 m 40 m



Préconisations d'aménagement des roselières sur le parc de la forêt de Bondy - autres étangs

 Roselières existantes

 Etendues de roselières à élargir à partir des linéaires existants (mesure OIA)

 Etendues de roselières à créer sur îlots (mesure OIB)

0 m 20 m 40 m

Les schémas suivants proposent différents profils possibles d'aménagement des berges des plans d'eau de la forêt de Bondy.

Reprofilage en pente douce

Ce profil est relativement **simple à aménager**. La roselière colonise la partie inondée de la berge et s'étend jusqu'à ce que le niveau d'eau soit trop haut. Il est préconisé d'aménager une **pente douce large** d'au moins **10 mètres** de façon à ce que la roselière soit implantée sur une superficie significative. Le **maintien d'un niveau d'eau constant**

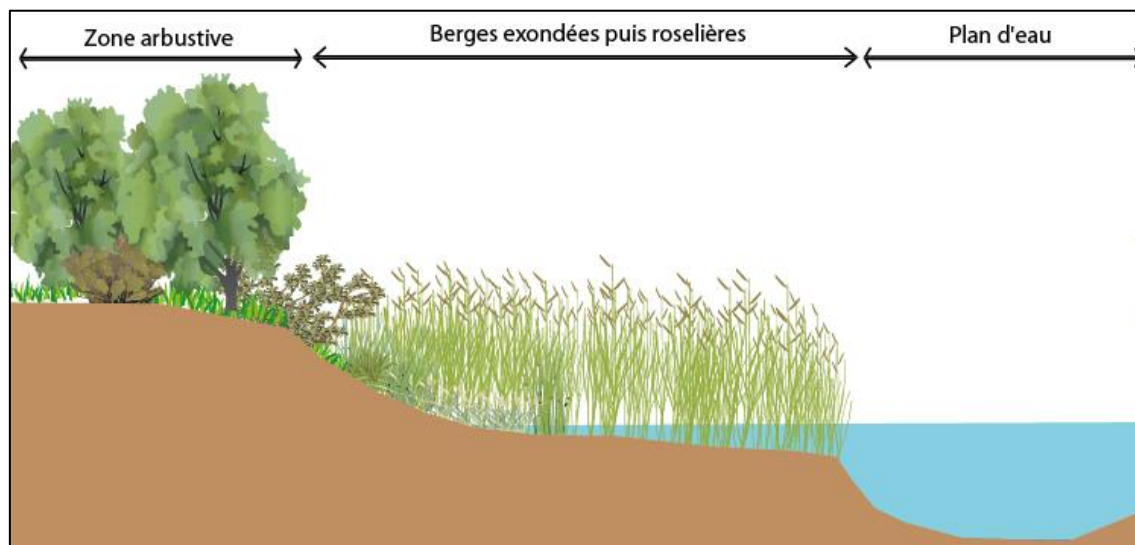
OPERATION I :

DENSIFIER LES ROSELIÈRES EXISTANTES
CRÉER DE NOUVEAUX HABITATS POUR LE BLONGIOS NAIN

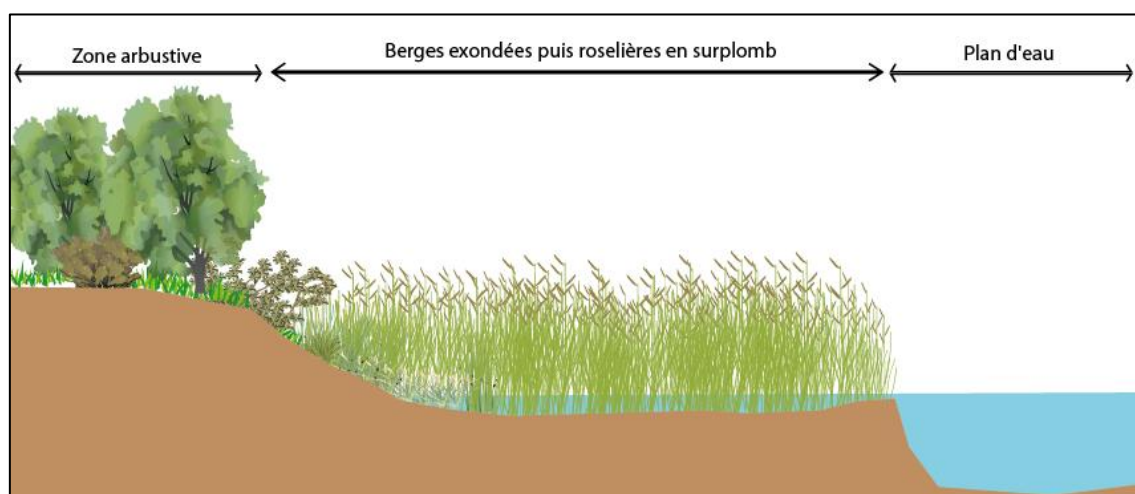
Secteur concerné

Roselières existantes et plan d'eau

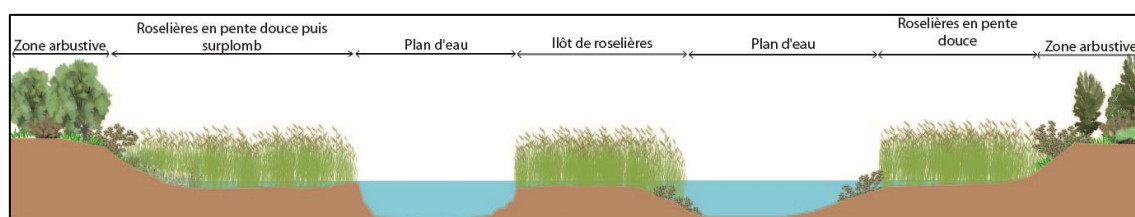
entre avril et juillet (période de nidification) et primordiale pour la réussite des couvées du Blongios nain. La montée des eaux risque de noyer le potentiel nid tandis qu'un niveau trop bas dégraderait la roselière.

**Reprofilage en pente douce puis surplomb**

L'aménagement en « **pente douce puis surplomb** » semble plus complexe à aménager. Néanmoins, ce profil présente un certain intérêt et sert notamment de **zone refuse** pour la faune piscicole et les amphibiens. Il s'agit de créer une **large zone inondée** entre la rive et le plan d'eau et d'y implanter une roselière. Le **maintien d'un niveau d'eau constant** entre avril et juillet (période de nidification) et primordiale pour la réussite des couvées du Blongios nain. La montée des eaux risque de noyer le potentiel nid tandis qu'un niveau trop bas dégraderait la roselière.

**Création d'îlots terrassés**

À l'échelle du parc de la forêt de Bondy, il est préconisé l'**aménagement d'îlots de roselières** notamment sur l'étang Virginie. Ces îlots ont pour objectif de venir **densifier l'habitat** disponible pour les couples nicheurs et de créer un **maillage écologique fonctionnel** pour les individus. La création de ces îlots nécessite un **terrassement** sur lesquels des roselières seront implantées. La superficie totale en roselières créées doit être **au minimum de 0,1 ha** de façon à constituer un territoire de nidification potentiel pour le Blongios nain. Le schéma suivant présente le profil de l'aménagement préconisé. La rive ouest a un aspect de pente douce en surplomb, la berge est une pente douce.



OPERATION II : LIMITER LE DERANGEMENT ET LES RISQUES D'EFFAROUCHEMENT		Secteur concerné Pontons et sentiers
Illustrations		
Enjeux relatifs au Blongios nain	Observations ponctuelles de 3 individus en 2007 et 1 individu en 2008. Site d'intérêt secondaire pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.	
Problématiques	▪ Risques de dérangement et d'effarouchement localement forts.	
Objectifs	▪ Limiter les risques de dérangement et d'effarouchement des individus.	

OIIA : Aménager un observatoire pour l'avifaune sur l'étang de Virginie

Les étangs de la forêt de Bondy sont aménagés pour le grand public. Ils présentent des **pontons ou des berges parfois très accessibles**. Le ponton au nord-ouest de l'étang de Virginie est **particulièrement problématique** car il permet d'accéder au plus près de la roselière principale. Cela engendre un **dérangement significative** à la fois en périodes diurne, crépusculaire et nocturne, malgré la fermeture du parc (dérangement constaté lors des expertises).

Afin de limiter cette menace pour les potentiels couples nicheurs et de façon à rendre plus discrète la venue du public sur les berges, il est préconisé d'aménager **un observatoire en lieu et place du présent ponton**. L'accès au futur observatoire devra pouvoir se faire uniquement depuis l'actuel sentier en caillebotis. L'accès sur les côtés et le devant de l'observatoire devront être impossibles (surcreusement et développement d'une roselière). De plus, l'observatoire devra **être fermé dès la fermeture du parc** au public.

L'étang de Virginie présente deux autres pontons. Un au sud-ouest et un second au sud-est. Ces pontons pourront également faire l'objet d'une transformation en observatoire pour l'avifaune mais **l'aménagement de l'observatoire nord-ouest reste prioritaire**. Concernant les autres plan d'eau, seul l'étang Isabelle est surplombé d'un ponton. Celui-ci pourra faire l'objet d'une transformation en observatoire mais cette mesure n'est pas prioritaire. Un schéma d'aménagement est proposé ci-après.

Les aménagements sont à réaliser de préférence en **période hivernale** de façon à limiter les dérangements de la faune locale.

OIIB : Limiter l'accès aux berges de l'étang de Virginie

Les berges de l'étang de Virginie sont, sur toute la rive sud, **accessibles au public** et bordées par un sentier de promenade. Au sud-ouest de l'étang, un amas de rochers permet **d'accéder au plus près de la roselière principale** ce qui engendre un **risque de dérangement de d'effarouchement** des individus. Afin de limiter ce risque, il est préconisé de rendre cette zone inaccessible au public par l'intermédiaire d'une clôture complétée d'une haie arbustive dense. La pose de panneau de sensibilisation est également recommandée pour expliquer la démarche.

OIIC : Créer une haie pour isoler la roselière de l'étang Virginie

La roselière principale est annexée, le long de sa limite ouest, par un ourlet de recolonisation. Cette zone tampon semi-ouverte entre la roselière et le sentier de promenade **ne permet pas d'isoler la roselière des risques de dérangement**. La zone humide reste facilement **accessible au public** et surtout aux **prédateurs éventuels** comme les animaux errants. Afin de limiter les risques de dérangement et d'isoler la roselière, il est préconisé **d'implanter une haie arbustive dense** le long de sentier de promenade comme indiqué sur la cartographie suivante.



Préconisations d'aménagement de haies et d'observatoires pour l'avifaune - étang de Virginie

-  Aménagement d'observatoire pour l'avifaune (mesure prioritaire OIIA)
-  Aménagement d'observatoire pour l'avifaune (mesure secondaire OIIA)
-  Implantation d'une clôture ou d'une haie arbustive dense (OIIB)
-  Implantation d'une haie arbustive dense (OIIC)

0 m 20 m 40 m



Mode
opérateur

Mode
opérateur

EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS NAIN DU PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

L'étude menée sur le Blongios nain durant l'année 2015 a également concerné d'autres sites favorables et potentiellement favorables au Blongios nain dans le Département de la Seine-Saint-Denis. Dans ce contexte, des expertises ont été menées au sein du **parc départemental du Sausset**. Par l'intermédiaire de visites succinctes, ces expertises se sont principalement concentrées sur l'évaluation des habitats à Blongios nain au niveau du marais et de l'étang de Savigny. La visite succincte a eu lieu le 02 juin 2015.

I Etat des populations du Blongios nain sur les parcs du Sausset

I.1 Données du réseau associatif local (LPO, CG93, DNPB, CORIF, CRBPO, obser'acteur)

L'annexe I présente l'ensemble des données (LPO, CG93, DNPB, CORIF, CRBPO, obser'acteur...) relatives à tous les contacts de Blongios nain sur les parcs du Sausset depuis 2006.

Le tableau suivant présente les données récoltées par les organismes locaux et par ECOTER sur l'année 2015 sur le parc du Sausset.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC DU SAUSSET - réseau associatif local												
Provenance des données	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Bilans annuel et triennal Natura 2000 / DOCOB	1 couple nicheur possible	1 couple nicheur possible	-	-	-	-	1 couple nicheur certain	2 individus mâles	2 couples nicheurs certains - 5 juvéniles	1 couple nicheur certain - 1 couple nicheur probable - 2 juvéniles	-	
Associations locales et observations ponctuelles	-	Présence	Présence 1 juvénile	Présence 1 mâle	Présence 1 mâle - 1 juvénile	Présence 1 mâle - 1 femelle	-	-	-	-	-	
ECOTER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 individu mâle le 02/06/2015	

D'après ces données **le Blongios nain est régulièrement contacté sur le parc du Sausset** depuis 2004. La première nidification certaine date de 2011. Auparavant des juvéniles ou des individus isolés étaient observés chaque année et un couple nicheur possible a été identifié en 2004 et 2006. Plus récemment, l'espèce a niché sur le parc en 2013 et en 2014. **Un mâle a été contacté le 02 juin 2015** au sein des roselières du marais par ECOTER.

I.2 Données du réseau faune Île-de-France

Le réseau faune Île-de-France permet l'accès à l'ensemble des observations régionales relatives au Blongios nain depuis la création de la base de données. Ces données sont disponibles sur le site internet de réseau <http://www.faune-iledefrance.org/>. Les données complètes à l'échelle du parc du Sausset sont présentées dans le tableau en annexe II « Données relatives au Blongios nain sur le parc du Sausset (données du réseau faune Île-de-France) ». Elles sont résumées dans le tableau suivant.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC DU SAUSSET - réseau faune Île-de-France												
Provenance des données	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Faune Île-de-France	-	-	-	-	-	Présence - 1 femelle	Présence - 3 mâles	2 mâles - 1 femelle - 1 juvénile	1 à 2 couples nicheurs - 5 juvéniles	1 à 2 couples nicheurs - 3 juvéniles	1 à 2 couples nicheurs - 4 poussins	

Selon les données du réseau faune Île-de-France, **le Blongios nain a niché au sein du Marais en 2015**. Cela est vérifié par l'observation de 4 poussins le 10 juillet 2015 et de plusieurs individus juvéniles en août et septembre.

II Evaluation des habitats à Blongios nain du parc du Sausset

II.1 Evaluation des potentialités d'accueil des habitats pour l'espèce

L'expertise réalisée au sein du parc du Sausset a eu pour objectif **d'évaluer les potentialités d'accueil des habitats** pour le Blongios nain. La cartographie simplifiée des habitats naturels qui suit présente le diagnostic écologique réalisé sur les habitats à Blongios nain des sites suivants du parc départemental du Sausset.

Le plan du parc du Sausset présenté ci-dessous permet d'apprécier la localisation des différents secteurs prospectés.



Plan détaillé du Parc départemental du Sausset - Département de la Seine-Saint-Denis.

Les roselières du parc du Sausset sont **très favorables à l'accueil du Blongios nain**. Elles sont de **bonne qualité**, abondantes, et forment un dense réseau entrecoupé par des canaux d'eau de 3 à 4 mètres de large. Les plus grandes bandes de roseaux atteignent 50 m de long et jusqu'à 15 m de large. Ce maillage permet aux individus de se **dissimuler facilement** et offre de multiples zones de chasse et de nidification potentielles. **Le Blongios nain niche régulièrement au sein du parc depuis 2011.**

Le marais est une zone humide artificielle qui offre des **conditions favorables aux populations d'amphibiens**. Les **ressources alimentaires** disponibles pour le Blongios sont donc **abondantes**. Les larves aquatiques, les amphibiens et les petits poissons sont particulièrement recherché par l'espèce.



L'un des points forts du marais est **sa tranquillité relative**. En effet, la zone humide est située en contrebas de la voirie du parc. Des aménagements bétonnés l'isole du public. Le marais est ainsi **totalement inaccessible notamment pour les animaux errants** qui pourraient constituer une menace et pour le public ce qui **limite considérablement les risques de dérangement et d'effarouchement**.

L'étang de Savigny n'a fait l'objet d'aucun aménagement en faveur du Blongios nain. Cette zone est vouée aux activités de loisirs et présente un **aspect beaucoup plus anthropisé**. Le Blongios nain y est pourtant **régulièrement aperçu**. Les quelques linéaires de roseaux constituent sans doute des **zones de pêche ou de repos**.

Le parc du Sausset est un **site d'intérêt majeur** pour le Blongios nain dans le département de la Seine-Saint-Denis. **Le site regroupe toutes les conditions nécessaires à la reproduction de l'espèce** à savoir des habitats favorables, une ressource alimentaire abondante et de la tranquillité. L'ensemble de ces conditions permet au marais d'accueillir des couples nicheurs régulièrement depuis 2011.

Légende

Parc départemental du Sausset

Zone d'expertise pour le Blongios nain

Habitats simplifiés

Gazons ornementaux

Friches herbacées à tendance humide

Boisements caducifoliés

Prairies fauchées

Végétation herbacée des berges

Végétation arbustive des berges

Roselières

Roselières pictées de saules

Plateforme caillouteuse

Plans d'eau

Chemins et voiries du parc

Echelle : 1/5 000
0 m 50 m 100 m

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 11/15
Expert : G.WRONA - ECOTER
Fond et Licence : IGN BD ORTHO, CG93

II.2 Evaluation de la ressources alimentaires pour le Blongios nain

Le Blongios nain se nourrit principalement d'amphibiens et de poissons. Ainsi, de même que la qualité de l'habitat, l'abondance de ces ressources peut influencer l'implantation des couples nicheurs et la réussite des couvées au niveau du parc.

II.2.1 Evaluation de la ressource en amphibiens (Plan de gestion 2012 - 2022)

D'après le plan de gestion du parc du Sausset de 2013, **6 espèces d'amphibiens fréquentent le parc**. La **Grenouille verte** et la **Grenouille rieuse** sont recensées au niveau de l'étang du Marais et de l'étang de Savigny. Le **Triton alpestre**, le **Triton palmé** et le **Triton ponctué** sont inventoriés dans les différentes mares du bocage et de la forêt. Récemment, les suivis « Pop amphibiens » ont permis d'identifier le **Crapaud commune** et la **Grenouille agile**. Peu d'éléments sont disponibles en ce qui concerne la répartition quantitative des populations mais à l'échelle du parc, **le Blongios nain semble disposer d'une ressource alimentaire suffisante** notamment en Grenouilles vertes et rieuses.

II.2.2 Evaluation de la ressource en poissons (Plan de gestion 2012 - 2022)

D'après le plan de gestion du parc, **le Bouvière est abondant** dans les Prés carrés, sa présence est liée à celle des mollusques bivalves. **L'anguille** est également présente tout comme deux espèces indésirables au moins dans le Marais, la **perche soleil** et le **poisson-chat**. A l'échelle du parc, le cortège piscicole est diversifié mais déséquilibré. La ressource en poissons disponible pour le Blongios nain est difficilement qualifiable mais l'espèce ne semble pas manquer de proie.

II.3 Les espèces compagnes observées sur le parc du Sausset

La plupart des espèces paludicoles ont des exigences écologiques comparables aussi bien en termes d'habitat de nidification que de ressources alimentaires. Les exigences écologiques du Blongios nain se rapprochent également de celles d'autres ardéidés comme le Héron cendré ou l'Aigrette garzette. Le tableau suivant dresse la liste des espèces contactées en période nuptiale au niveau du parc du Sausset et qui présentent des exigences comparables à celles du Blongios nain. Cette liste est établie à partir des données du réseau faune Île-de-France et des observations réalisées au cours du protocole spécifique au Blongios nain.

INVENTAIRES DES ESPECES DITES « COMPAGNES » AU BLONGIOS NAIN RECENSEES AU PARC GEORGES VALBON		
Nom commun	Nom scientifique	Exigences communes au Blongios nain
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Ressources alimentaires (larves d'insectes, invertébrés aquatiques, mollusques)
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Ressources alimentaires (petits poissons, larves crustacés, mollusques)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ressources alimentaires (poissons, amphibiens)
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Ressources alimentaires (poissons)

La présence de ces espèces est un **bon indice de la qualité des milieux humides** du parc du Sausset et de la **quantité de ressources disponibles**. Ainsi, la présence du Grand Cormoran, du Héron cendré ou de la Sterne pierregarin **témoigne de la disponibilité de la faune piscicole**. Il s'agit en effet d'espèces dont le régime alimentaire se compose en grande partie de poissons.

Le recensement de la Rousserolle effarvatte et de la Rousserolle verderolle témoigne de la présence d'**habitats favorables à la reproduction du Blongios nain**. Il s'agit d'oiseaux principalement liés aux roselières et aux végétations riveraines.

A l'échelle du parc du Sausset, le cortège ornithologique se compose de 7 espèces présentant des exigences écologiques comparables à celles du Blongios nain. Cette analyse indique que **la ressources alimentaires est abondante** et que **les habitats sont localement attractifs**.

III Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain pour le parc départemental du Sausset

À l'échelle du parc départemental du Sausset, une opération générale est proposée à savoir « **perenniser et améliorer l'attractivité écologique des milieux humides** ». Cet objectif se décline selon les interventions suivantes :

- Entretenir (curage, faucardage, gestion de l'expansion des saules riverains.) régulièrement le marais ;
- Maitriser les variations du niveau d'eau du marais ;
- Créer des zones de chasse et de repos isolées au sein de l'étang de Savigny ;

Ces opérations sont détaillées ci-dessous.

OPERATION I :		Secteur concerné
PERENNISER ET AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES		Le Marais et l'étang de Savigny
Illustrations		
Enjeux relatifs au Blongios nain	Site de nidification certain en 2011, 2013 et 2014 au sein du marais, pas de nidification à l'étang de Savigny ; Contacts réguliers d'individus en période de migration au sein du marais et de l'étang de Savigny ; Site d'intérêt pour les individus erratiques et la dispersion des jeunes.	
Problématiques	▪ Fragmentation et rajeunissement fréquent de la roselière, diminution de l'attractivité du site ; ▪ Non exploitation de l'intérêt potentiel de l'étang de Savigny pour le Blongios nain ; ▪ Variation du niveau de l'eau du marais en période de reproduction néfaste à la nidification des couples.	
Objectifs	▪ Conserver durablement des habitats de qualité favorables à la nidification de l'espèce au sein du marais ; ▪ Limiter la variation du niveau de l'eau entre avril et juillet ; ▪ Maintenir et améliorer l'attractivité du site pour les couples nicheurs en créant davantage de zones favorables au sein de l'étang de Savigny.	
Mode opératoire	OIA : Entretenir (curage, faucardage, gestion de l'expansion du Saule blanc) régulièrement le marais. L'entretien régulier de la zone humide du marais est essentiel pour préserver la dynamique et l'attractivité du milieu pour le Blongios nain. Ces interventions permettent : ▪ De réduire la biomasse des herbiers ; ▪ De favoriser et de pérenniser l'intérêt des roselières pour le Blongios nain ; ▪ De lutter contre la fermeture du milieu colonisé par les saules ; ▪ D'augmenter la section et/ou la vitesse d'écoulement de l'eau ; ▪ D'atténuer les variations journalières de la qualité physico-chimique de l'eau.	
	OIB : Maitriser les variations du niveau d'eau du marais	
	La variation du niveau de l'eau en période de nidification est l'une des causes de mise en échec de la reproduction du Blongios nain. Cette variation entraîne un déséquilibre rapide du milieu et une modification des cortèges aquatiques (CATTEAU, DUHAMEL et al., 2009). Afin de maintenir un niveau stable entre avril et juillet, il est nécessaire de gérer le niveau de l'eau du marais via la pompe à énergie renouvelable pour le captage de la nappe phréatique. Pour rendre la gestion efficace, il est indispensable de réaliser un bilan hydrologique du site (estimation des apports et des pertes d'eau). Cette mesure permettra : ▪ De favoriser le maintien ou le développement de végétations aquatiques ou amphibies et des roselières ; ▪ De favoriser les espèces comme le Blongios nain qui ont pour habitat ces végétations.	

OIC : Créer des zones de chasse et de repos isolées au sein de l'étang de Savigny

L'étang de Savigny représente une surface assez importante de 5 ha située à proximité du marais. Le site présente localement quelques **rideaux de roselières** au sein desquels des individus sont ponctuellement observés. Néanmoins le secteur **manque de tranquillité**. L'expansion des roselières actuelles et la **création d'étendues de roselières isolées du public** par l'intermédiaire de zones tampons arbustives permettraient d'augmenter l'attractivité de l'étang pour le Blongios nain en offrant à l'espèce des **sites supplémentaires de chasse, de repos voire de reproduction**. La cartographie suivante propose un exemple d'aménagement de roselières sur les rives de l'étang de Savigny. Des projets d'aménagements sont en cours sur ce secteur.



Préconisations d'aménagement des roselières sur l'étang de Savigny

-  Etendues de roselières à créer ou à élargir (mesure OIC)
-  Zones tampons arbustives clôturées

0 m 40 m 80 m



EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS NAIN DU PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

L'étude menée sur le Blongios nain durant l'année 2015 a également concernée le **parc départemental Georges Valbon**. Les expertises se sont principalement concentrées sur l'évaluation des habitats à Blongios nain au niveau de l'étang des Brouillards, du vallon écologique, du grand lac, du plan d'eau du haricot et du lac supérieur. Ces entités ont fait l'objet d'une visite succincte selon le 04 juin 2015.

I Etat des populations du Blongios nain sur le parc Georges Valbon

I.1 Données du réseau associatif local (LPO, CG93, DNPB, CORIF, CRBPO, obser'acteur)

L'annexe I présente l'ensemble des données (LPO, CG93, DNPB, CORIF, CRBPO, obser'acteur...) relatives à tous les contacts de Blongios nain sur les parcs du parc Georges Valbon depuis 2006.

Le tableau suivant présente les données récoltées par les organismes locaux et par ECOTER sur l'année 2015 sur le parc.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC GEORGES VALBON - réseau associatif local																
Provenance des données	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bilans annuel et triennuel Natura 2000 / DOCOB	2 couples nicheurs - 5 juvéniles	1 couple nicheur - 2 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	2 couples nicheurs - 2 juvéniles	2 couples nicheurs - 6 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	2 couples nicheurs - 5 juvéniles	2 couples nicheurs - 5 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	2 couples nicheurs - 4 juvéniles	3 couples nicheurs - 6 juvéniles	3 à 4 couples nicheurs certains	3 couples nicheurs certains (3 mâles, 3 femelles, 10 juvéniles)	2 couples nicheurs certaines - 2 juvéniles	1 couple nicheur certain - 3 juvéniles	-
Associations locales et observations ponctuelles	-	-	-	-	-	-	Nicheurs et juvéniles	Nicheurs et juvéniles	Nicheurs et juvéniles	Nicheurs et juvéniles	Nicheurs et juvéniles	-	-	-	-	Nicheurs et juvéniles
ECOTER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 individu	-	1 mâle chanteur le 04/06/2015

Le parc Georges Valbon, où le Blongios fait l'objet d'un suivi depuis 1995, constitue le bastion majeur à Blongios nain du Département de la Seine-Saint-Denis. **L'espèce s'y reproduit chaque année depuis 1987**. Plusieurs couples nichent tous les ans au sein du parc notamment à l'**étang des Brouillards qui s'avère être la zone de nidification privilégiée**. Le **lac supérieur nord** (lac des oiseaux) et l'**étang du vallon écologique** sont également des zones de nidification avérées. Tout récemment, **un mâle chanteur a été contacté le 04 juin 2015** dans les roselières de l'étang des Brouillards. L'espèce est donc nicheuse possible en 2015.

I.2 Données du réseau faune Île-de-France

Le réseau faune Île-de-France permet l'accès à l'ensemble des observations régionales relatives au Blongios nain depuis la création de la base de données. Ces données sont disponibles sur le site internet de réseau <http://www.faune-iledefrance.org/>. Les données complètes à l'échelle du parc Georges Valbon sont présentées dans le tableau en annexe III « Données relatives au Blongios nain sur le parc Georges Valbon (données du réseau faune Île-de-France) ». Elles sont résumées dans le tableau suivant.

DONNEES DE NIDIFICATION DU BLONGIOS NAIN AU PARC GEORGES VALBON - réseau faune Île-de-France												
Provenance des données	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Faune Île-de-France	Etang des Brouillards											
	1 mâle	2 mâles - 1 juvénile	1 juvénile	2 mâles	1 individu	-	2 mâles - 2 femelles - 3 juvéniles	3 mâles - 2 femelles - 4 juvéniles	3 mâles - 2 femelles - 1 juvénile	3 mâles - 2 femelles - 2 juvéniles	2 mâles - 1 femelle - 2 juvéniles	1 mâle - 2 femelles - 1 juvénile
	Vallon écologique											
	-	-	-	-	-	-	-	1 mâle	-	1 mâle	-	1 mâle chanteur - 1 juvénile
	Grand lac											
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 juvénile	1 mâle - 2 juvéniles	-

Selon les données du réseau faune Île-de-France, le **Blongios nain** fréquente principalement l'étang des Brouillards. L'espèce a été contactée dans ce secteur en 2015 (1 mâle, 2 femelles et 1 juvénile). Le vallon écologique est ponctuellement visité par des mâles isolés ainsi que par un juvénile en 2015. Enfin, le grand lac est de temps à autres fréquenté par des juvéniles et des mâles.

II Evaluation des habitats à Blongios nain du parc Georges Valbon

II.1 Evaluation des potentialités d'accueil des habitats pour l'espèce

Les expertises réalisées au sein du parc Georges Valbon ont eu pour objectif **d'évaluer les potentialités d'accueil des habitats** pour le Blongios nain. Les cartographies simplifiées des habitats naturels qui suivent présentent le diagnostic écologique réalisé sur les habitats à Blongios nain des sites suivants :

- Etang des Brouillards ;
- Les lacs supérieurs, les cascades et le plan d'eau du haricot ;
- Le grand lac et le vallon écologique.

Le plan du parc Georges Valbon présenté ci-dessous permet d'apprécier la localisation des différents secteurs prospectés.



Plan détaillé du parc départemental Georges Valbon - Département de la Seine-Saint-Denis.

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON - ÉTANG DES BROUILLARDS

DIAGNOSTIC SUR LES HABITATS À BLONGIOS NAIN

CARTOGRAPHIE SIMPLIFIÉE DES HABITATS ET ÉVALUATION DES POTENTIALITÉS POUR LE BLONGIOS NAIN

Les berges de l'étang des Brouillards sont par endroit accessibles au public. Les **risques d'effarouchement et de dérangement sont donc assez prononcés** dans certaines localités.

Les roselières de l'étang sont relativement abondantes et se répartissent sous **forme d'îlots particulièrement appréciés par le Blongios nain** qui peut facilement chasser et se dissimuler. La ressource alimentaire est abondante au sein de l'étang. Le site **rassemble toutes les conditions recherchées par les couples nicheurs.**



La partie Est est aménagée de façon à limiter l'accès aux berges. Des panneaux de sensibilisation ont été installés. Cette démarche pédagogique permet de **limiter considérablement le dérangement** des oiseaux et informe le public sur les aménagements réalisés. La partie Sud offre un aspect semi-naturel relativement isolée du public.

La nidification du Blongios nain au sein du parc est connue depuis 1987. L'espèce niche régulièrement au sein de l'étang qui constitue le bastion départemental. L'étang des brouillards présente des **conditions particulièrement favorables** pour les couples nicheurs à savoir, de **vastes roselières**, des **proies abondantes** et des **espaces non accessibles pour le public**. Le site est également très favorable pour les oiseaux migrateurs et les erratiques.

Légende

Parc départemental Georges Valbon

 Zone d'expertise pour le Blongios nain - l'étang des Brouillards

Habitats simplifiés

 Gazons ornementaux piqués d'arbres

 Boisements caducifoliés, alignements d'arbres, secteurs arborés

 Fiches herbacées

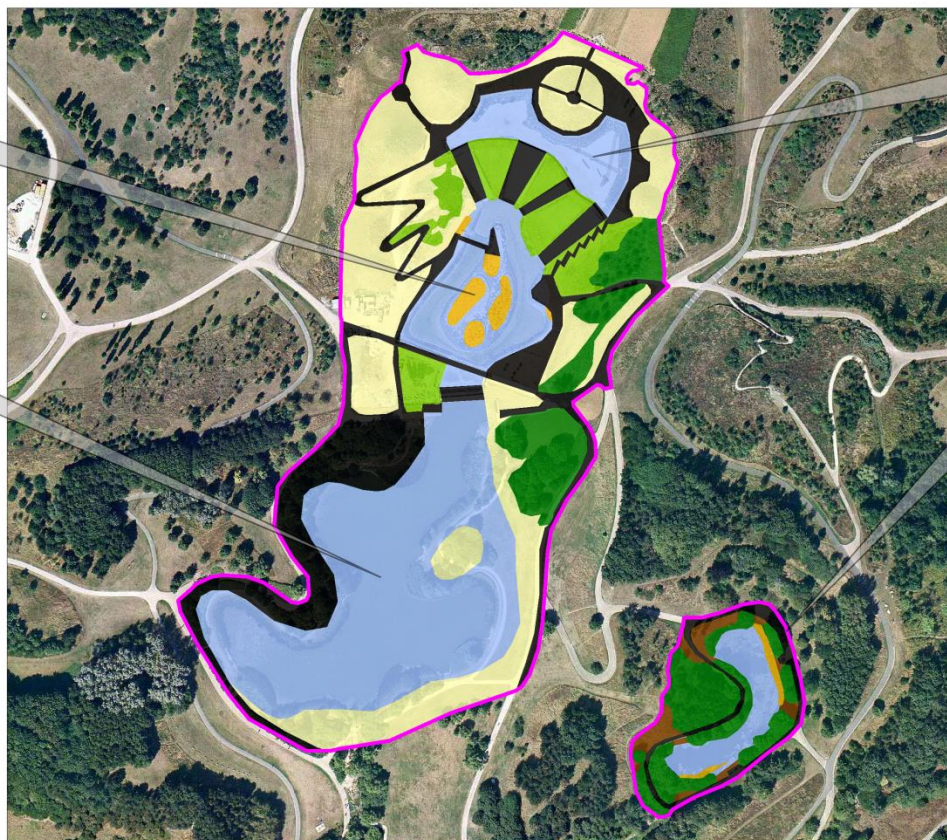
 Roselières

 Plan d'eau

 Chemins, voiries et zones aménagées / artificialisées

Le lac supérieur nord a été aménagé au milieu des années 2000. Désormais, des roselières ont colonisé les quatre îlots. Bien qu'elle soit située au sein d'un complexe artificialisé et très fréquenté, cette **zone est favorable au Blongios nain**. Des individus y sont ponctuellement contactés et l'espèce y a même niché en 2006. **Aucune nidification n'a été observée depuis.** Le site préserve **un intérêt pour les jeunes erratiques et les migrants.**

Le lac supérieur sud ne **présente aucun habitat favorable au Blongios nain**. Le plan d'eau est bordé de gazons ornementaux et d'espaces aménagés sans intérêt pour l'espèce.



Le plan d'eau des cascades ne présente aucun habitat naturel ou semi-naturel. Il est bordé, dans son ensemble par des secteurs artificiels et ornementaux. **Cette zone n'est pas du tout favorable au Blongios nain.**

Aucune donnée ne fait référence à l'observation d'un individu au sein du plan d'eau du haricot. Le site présente pourtant **quelques bandes de roselières** qui pourraient constituer des **sites de pêche ou de repos** pour les individus migrants. D'autant plus que la zone se trouve dans un contexte boisé relativement isolé.

Malgré un aspect très artificiel, le lac supérieur constitue un **site de nidification avéré** pour le Blongios nain. L'espèce n'y a toutefois plus niché depuis 2006. Les autres secteurs ne présentent **pas d'intérêt particulier** hormis le plan d'eau du haricot qui peut être favorable à des individus erratiques et à des migrants.

Légende

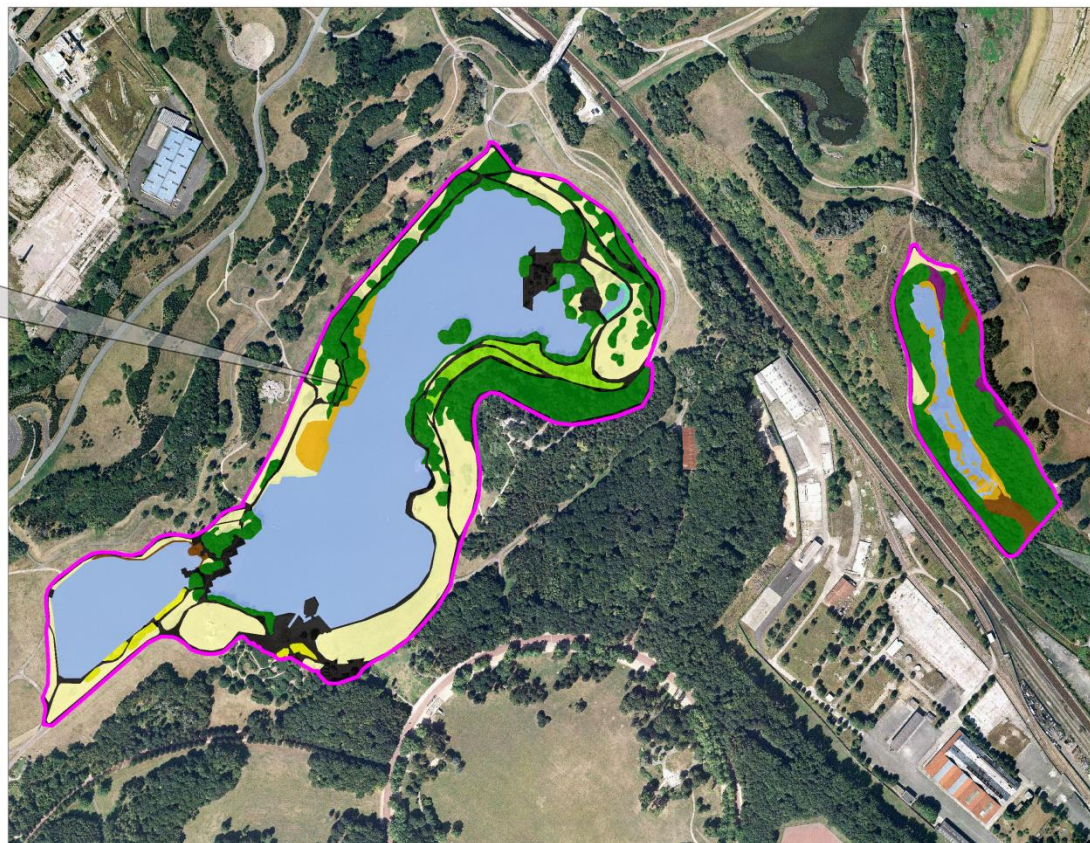
Parc départemental Georges Valbon

 Zone d'expertise pour le Blongios nain - les lacs supérieurs, les cascades et le plan d'eau du haricot

Habitats simplifiés

 Gazons ornementaux	 Roselières
 Boisements caducifoliés, alignements d'arbres, secteurs arborés	 Plan d'eau
 Buissons et parterres ornementaux	 Chemins, voiries et zones aménagées / artificialisées
 Friches herbacées	

Le grand lac du parc Georges Valbon est principalement voué aux activités de loisirs nautiques et de détente. Les rives sont aménagées et présentent pour la plupart des gazons ornementaux et des zones arborées. Le plan d'eau est donc **particulièrement exploité** notamment en période estivale. Le grand lac **n'est pas favorable au Blongios nain** hormis un **secteur de roselières** situé sur la rive ouest. Si des observations y sont ponctuellement réalisées, l'espèce **n'a jamais niché** dans ce secteur du parc. A noter que la partie sud de la roselière a été récemment aménagée dans le cadre du contrat Natura 2000 323 B.



Le vallon écologique est situé au sud de l'étang des brouillards. Le site constitue une **zone de nidification connue** du Blongios nain. L'espèce y a niché en 2000, 2002, 2008 et 2009 mais n'est plus reproductrice depuis cette date. Le vallon semble pourtant **très favorable à sa reproduction**. Il offre des roselières disposées sous forme d'un maillage de petites étendues au sein d'un contexte arboré **assez isolé du public**. La variation du niveau de l'eau en période nuptiale semble être la cause de la non-nidification de l'espèce ces dernières années. Outre son intérêt pour les couples nicheurs, le vallon écologique est un **secteur important pour les individus migrateurs et les erratiques**.

Légende

Parc départemental Georges Valbon

 Zone d'expertise pour le Blongios nain - le grand lac et le vallon écologique

Habitats simplifiés

 Gazons ornementaux	 Friches herbacées
 Gazons ornementaux pectés d'arbres	 Végétation de berges
 Boisements caducifoliés, alignements d'arbres, secteurs arborés	 Roselières
 Buissons et parterres ornementaux	 Plan d'eau
 Friches arbustives	 Chemins, voiries et zones aménagées / artificialisées

Echelle : 1/9 000
0 m 90 m 180 m

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 11/15
Expert : G. WRONA - ECOTER
Fond et Licence : IGN BD ORTHO, CG93

II.2 Evaluation de la ressources alimentaires pour le Blongios nain

Le Blongios nain se nourrit principalement d'amphibiens et de poissons. Ainsi, de même que la qualité de l'habitat, l'abondance de ces ressources peut influencer l'implantation des couples nicheurs et la réussite des couvées au niveau du parc.

II.2.1 Evaluation de la ressource en amphibiens (Biotope 2009)

Sept espèces d'amphibiens ont été recensées au sein des plans d'eau du parc par le protocole mis-en-place 2009. La **Grenouille verte** et la **Grenouille rieuse** semblent fréquenter l'ensemble des plans d'eau du parc et sont abondantes. La population de **Crapauds calamites** est estimée à environ 2500 individus qui se répartissent essentiellement dans le vallon écologique, la grande prairie et le bassin des Brouillards tandis que le **Crapaud commun**, jugé rare sur le parc, est localisé en périphérie de l'étang des Brouillards. Enfin, trois espèces de tritons, le **Triton alpestre**, le **Triton palmé** (1 observation) et le **Triton ponctué** sont rares sur le parc. A l'échelle du parc, **le Blongios nain dispose d'une ressource abondante en amphibiens** notamment en Grenouilles vertes et rieuses.

II.2.2 Evaluation de la ressource en poissons (I.D eaux 2015)

La diversité spécifique du parc s'élève à 11 espèces. L'étang des Brouillards présente des effectifs par unité d'effort d'échantillonnage supérieurs à ceux du **Grand lac dont la productivité est jugée faible** (110 à 150 kg/ha). Le **lac des oiseaux ne présente pas une forte quantité de poisson** par rapport à sa surface. Le Brochet, poisson carnassier, est l'espèce dominante dans ce plan d'eau. **L'étang des Brouillards apparait comme le plan d'eau ayant la plus forte productivité** théorique. En ce qui concerne les ressources disponibles pour le Blongios nain, l'étang des Brouillards semble être le plan d'eau le plus favorable. Le Grand lac et le lac des oiseaux peuvent constituer des secteurs de pêche secondaire. A l'échelle du parc, **la ressource en poissons disponible pour le Blongios nain est jugée moyenne**.

II.3 Les espèces compagnes observées sur le parc Georges Valbon

La plupart des espèces paludicoles ont des exigences écologiques comparables aussi bien en termes d'habitat de nidification que de ressources alimentaires. Les exigences écologiques du Blongios nain se rapprochent également de celles d'autres ardéidés comme le Héron cendré ou l'Aigrette garzette. Le tableau suivant dresse la liste des espèces contactées en période nuptiale au niveau des étangs du parc Georges Valbon et qui présentent des exigences comparables à celles du Blongios nain. Cette liste est établie à partir des données du réseau faune Île-de-France et des observations réalisées au cours du protocole spécifique au Blongios nain.

INVENTAIRES DES ESPECES DITES « COMPAGNES » AU BLONGIOS NAIN RECENSEES AU PARC GEORGES VALBON		
Nom commun	Nom scientifique	Exigences communes au Blongios nain
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ressources alimentaires (poissons, amphibiens)
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Ressources alimentaires et habitat de nidification
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Ressources alimentaires (larves d'insectes, invertébrés aquatiques, mollusques)
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Ressources alimentaires (petits poissons, larves crustacés, mollusques)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ressources alimentaires (poissons, amphibiens)
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Ressources alimentaires (poissons, amphibiens)
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Mouettes rieuses	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Ressources alimentaires (poissons)
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Habitat de nidification (Roselières)
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Ressources alimentaires (poissons)

La présence de ces espèces est un **bon indice de la qualité des milieux humides** du parc Georges Valbon et de la **quantité de ressources disponibles**. Ainsi, la présence du Héron pourpré, du Grand Cormoran, du Martin-pêcheur d'Europe ou de la Mouette rieuse **témoigne de la disponibilité de la faune piscicole**. Il s'agit en effet d'espèces dont le régime alimentaire se compose en grande partie de poissons.

Le recensement du Butor étoilé, du Phragmite des joncs et de la Rousserolle effarvatte témoigne de la présence de **habitats favorables à la reproduction du Blongios nain**. Il s'agit d'oiseaux principalement liés aux roselières et aux végétations riveraines.

A l'échelle du parc Georges Valbon, le cortège ornithologique se compose de 11 espèces présentant des exigences écologiques comparables à celles du Blongios nain. Cette analyse indique que **la ressources alimentaires est abondante** et que **les habitats sont localement attractifs**.

III Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain pour le parc départemental Georges Valbon

OPERATION I :		Secteur concerné
PERENNISER ET AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES		L'étang des Brouillards, le vallon, le grand lac, le lac supérieur
Illustrations		
Enjeux relatifs au Blongios nain	Site de nidification majeur pour le Département de la Seine-Seine-Denis ; Blongios nain nicheur chaque année depuis 1987 ; Site d'intérêt pour les individus migrateurs, les erratiques et la dispersion des jeunes.	
Problématiques	▪ Risque de dérangement et d'effarouchement des individus ; ▪ Fragmentation et rajeunissement des roselières, diminution de l'attractivité du site ; ▪ Variation du niveau de l'eau du marais en période de reproduction néfaste à la nidification des couples.	
Objectifs	▪ Conserver durablement des habitats de qualité favorables à la nidification de l'espèce ; ▪ Favoriser la nidification en limitant les variations des niveaux d'eau entre avril et juillet ; ▪ Limiter les risques de dérangement, d'effarouchement et de prédation ; ▪ Préserver la tranquillité des roselières.	
ETANGS DES BROUILLARDS		
OIA : Entretenir (faucardage, gestion de l'expansion du Saule blanc) l'étang.		
Mode opératoire	L'entretien régulier des zones humides est essentiel afin de préserver la dynamique du milieu. Un faucardage peut être envisagé à plus ou moins long terme sur l'étang des Brouillards selon la dynamique végétale. Il s'agit de couper les macrophytes pour dégager la lame d'eau. Cette mesure prévoit : ▪ De réduire la biomasse des herbiers qui entre en compétition avec les roselières ; ▪ De favoriser et de pérenniser l'intérêt des roselières pour le Blongios nain en limitant la compétition ; ▪ D'augmenter la section et/ou la vitesse d'écoulement de l'eau favorisant les roselières ; ▪ D'atténuer les variations journalières de la qualité physico-chimique de l'eau. Les interventions doivent éviter les périodes de présence de l'espèce (avril à octobre). Il est recommandé de réaliser de petites interventions régulières plutôt que de trop importantes interventions pouvant perturber l'installation de l'espèce l'année suivante. Les interventions manuelles sont préconisées de façon à perturber le moins possible le milieu.	
	L'expansion du Saule blanc au sein des roselières peut à moyen terme engendrer la fermeture des milieux. Il convient d'être attentif au développement des saules au sein des roselière et, dans le cas d'une colonisation, de procéder rapidement à la coupe des jeunes plants.	
	OIB : Maitriser les variations du niveau d'eau des zones humides	
	La variation du niveau de l'eau en période de nidification est l'une des causes de mise en échec de la reproduction du Blongios nain. Cette variation entraine un déséquilibre rapide du milieu et une modification des cortèges aquatiques (CATTEAU, DUHAMEL et al., 2009). Afin de maintenir un niveau stable entre avril et juillet, il est nécessaire de gérer le niveau de l'eau des zones humides accueillant les couples. Pour rendre la gestion efficace, il est indispensable de réaliser un bilan hydrologique du site (estimation des apports et des pertes d'eau). Cette mesure permettra : ▪ De favoriser le maintien ou le développement des roselières ; ▪ De favoriser les espèces paludicoles ; ▪ De ne pas mettre en péril les couvées de Blongios nain et des espèces paludicoles. Cette mesure s'applique à l'ensemble des plans d'eau du parc.	

OPERATION I :

PERENNISER ET AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES

Secteur concerné

L'étang des Brouillards, le vallon, le grand lac, le lac supérieur

OIC : Isoler les roselières du public et des prédateurs éventuels

Les roselières de l'étang des Brouillards constituent les **sites de reproduction les plus fréquentés** du parc. Ces milieux restent néanmoins assez exposés aux **risques de dérangement et d'effarouchement** engendrés par le public, les animaux de compagnie et les animaux errants. C'est notamment le cas sur les berges de l'étang des Brouillards. Si un aménagement sur la rive a récemment été effectué pour limiter ce dérangement, une grande partie des berges **reste accessible au public**. Il est préconisé de limiter l'accès aux berges par l'intermédiaire de **haies arbustives voire la pose d'une clôture** sur les rives nord, ouest et sud de l'étang accompagnée d'une communication adaptée (schéma suivant). La création d'un **observatoire pour l'avifaune** est préconisée. Il permettra au public de profiter du plan d'eau tout en respectant la tranquillité des oiseaux nicheurs. Il est nécessaire de sécuriser l'observatoire par un système de cadenas afin de limiter les risques de dégradations. Celui-ci devra être accessible uniquement lors des heures d'ouverture du parc. Les photos suivantes présentent un observatoire à la Haute-Île sécurisé par une porte à cadenas, fermé dès selon les horaires d'ouverture du parc.

ETANG DES BROUILLARDS



Préconisations d'aménagement des haies et d'un observatoire pour l'avifaune - étang des brouillards et vallon écologique

 Aménagement d'un observatoire pour l'avifaune (mesure OIC)

 Implantation d'une clôture ou d'une haie arbustive dense (mesure OIC)

0 m 20 m 40 m



OPERATION I :		Secteur concerné
PERENNISER ET AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES		L'étang des Brouillards, le vallon, le grand lac, le lac supérieur
VALLON ECOLOGIQUE		
Les préconisations concernant le vallon écologique sont semblables à celles proposées pour l'étang des Brouillards. Il semble indispensable d'entretenir le milieu par un faucardage régulier afin de lutter contre la fermeture de la roselière et de maintenir des chenaux de déplacement entre les îlots de roselières pour le Blongios nain. Un désenvasement du plan d'eau peut être envisagé à court ou moyen terme. Lutter contre l'expansion éventuelle du Saule blanc au sein des roselières est une mesure à considérer.		
OIA : Entretenir (Désenvasement, faucardage, gestion de l'expansion du Saule blanc) l'étang.		
L'envasement des plans d'eau est provoqué principalement par la décomposition des végétaux aquatiques pendant l'hiver, par la chute des feuilles et par l'activité animale (excréments, décomposition d'animaux morts, ...). Cela agit comme un engrais qui favorise le développement des herbiers et des algues. Lorsque le niveau de vase augmente le niveau d'eau peut rapidement devenir insuffisant à la bonne dynamique du milieu. L'envasement peut nuire à la qualité des roselières. Le vallon écologique est de faible superficie et se trouve dans un contexte arboré. Il est donc sensible à l'envasement. Un désenvasement du milieu est préconisé à court ou moyen terme de façon à redynamiser le milieu.		
OIB : Maitriser les variations du niveau d'eau des zones humides		
<i>Cf. mesure OIB de l'étang des Brouillards</i>		
GRAND LAC		
OIA : Assurer la pérennisation des nouveaux habitats à Blongios nain		
Le grand lac a récemment fait l'objet d'aménagement d'une roselière sur la rive ouest (contrat Natura 2000 323 - B). Il est indispensable de veiller au maintien et à l'évolution de la roselière et de mettre en place des mesures visant à limiter la consommation des jeunes pousses par les anatidés (effarouchements, grillages anti-accès, grillage de protection des pousses). A terme, la roselière devra être isolée du public par une clôture ou une haie dense de façon à limiter les risques de dérangement.		

EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS DU BASSIN DES BROUILLARDS

I Présentation du contexte du bassin des Brouillards

L'étude menée sur le Blongios nain durant l'année 2015 a également concernée le **bassin DEA des Brouillards**, voisin de l'étang des Brouillards du parc Georges Valbon. Rappelons que le bassin des Brouillards ne fait pas partie de la ZPS FR1112013 des « sites de Seine-Saint-Denis ».

Les expertises se sont principalement concentrées sur l'évaluation des habitats à Blongios nain. Une visite succincte a été réalisée le 04 juin 2015. L'expertise réalisée au sein du bassin des Brouillards a eu pour objectif **d'évaluer les potentialités d'accueil des habitats** pour le Blongios nain.

La cartographie simplifiée des habitats naturels qui suit présente le diagnostic écologique réalisé sur les habitats à Blongios nain du bassin des Brouillards.



Le bassin « en herbe » du bassin des Brouillards peut potentiellement accueillir le Blongios nain. Le bassin « permanent » n'est pas potentiel - ECOTER 2015

II Préconisation de gestion pour le bassin des Brouillards

A l'échelle du bassin des Brouillards les préconisations de gestion suivantes sont préconisées :

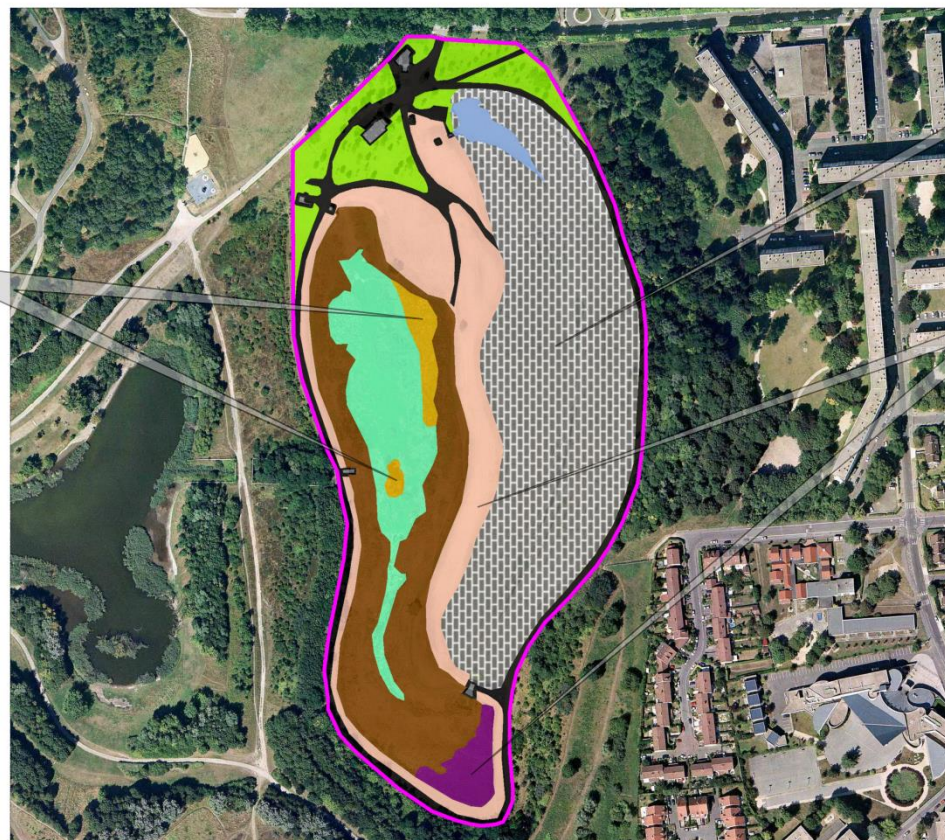
- **Maitriser le niveau de l'eau** au niveau du bassin « en herbe » entre avril et juillet afin de limiter les variations de niveau qui peuvent mettre en échec la couvée ;
- Gérer le niveau de l'eau de façon à **favoriser l'extension de la roselière** au niveau du bassin « en herbe » ;
- **Limiter la colonisation** des secteurs humides par les saules blancs ;
- Redonner un aspect **semi - naturel** au bassin « revêtu » ;
- Transformer le bassin « revêtu » en une **zone humide** de type roselière ;
- Maitriser le niveau de l'eau au niveau du bassin « revêtu » entre avril et juillet afin de **limiter les variations de niveau**. A défaut aménager le fond du bassin sous forme de **paliers** permettant de garder un niveau d'eau stable entre avril et juillet ;

Ces préconisations restent globales et sont applicables uniquement si un accord est envisagé avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement notamment en ce qui concerne la gestion des variations des niveaux d'eau. Il est possible qu'elles entrent en contradiction avec la gestion de l'eau à l'échelle locale.

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU BLONGIOS NAIN PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON - BASSIN DES BROUILLARDS

DIAGNOSTIC SUR LES HABITATS À BLONGIOS NAIN
CARTOGRAPHIE SIMPLIFIÉE DES HABITATS ET ÉVALUATION DES POTENTIALITÉS POUR LE BLONGIOS NAIN

Le bassin "en herbe" a un aspect semi-naturel et certains secteurs sont **particulièrement intéressants pour le Blongios nain**. Bien que le niveau de l'eau soit variable, le milieu présente une humidité permanente. Des roselières se sont ainsi développées au centre du bassin et sur le bord Nord-Est tandis que la majeure partie de la zone est composée de prairie herbacée à tendance humide. Ce bassin présente un **intérêt notable** et peut potentiellement **accueillir des individus en migration, des erratiques voire un couple nicheur**.



Le bassin "revêtu" du bassin DEA des brouillards est bétonné sur son ensemble. Il n'est donc **pas du tout favorable au Blongios nain**.

Le bassin "revêtu" et le bassin "en herbe" sont séparés par un talus prairial qui donne au site un **aspect semi-naturel**. En pourtour de la zone humide du bassin "en herbe" s'étend une friche herbacée et une friche arbustive, au sud. Elles jouent le rôle des **zones tampons** permettant d'isoler la prairie humide et les roselières des zones artificialisées. Le site est clôturé et inaccessible au public. Les **risques de dérangement et d'effarouchement sont donc très réduits**.

Le bassin DEA des brouillards est situé à proximité de l'étang des brouillards où le Blongios nain niche régulièrement. Le bassin DEA présente **quelques secteurs favorables** notamment au niveau des zones humides à roselières. Ainsi, il est possible que des individus fréquentent cette zone qui peut constituer un **site de chasse, de dispersion, et de halte** pour les individus migrateurs. La zone peut également attirer un couple nicheur mais cette probabilité reste faible au regard des habitats recensés.

Légende

Bassin des Brouillards

 Zone d'expertise pour le Blongios nain - bassin des Brouillards

Habitats simplifiés

	Gazons ornementaux pectés d'arbres		Roselières
	Boisements caducifoliés, alignements d'arbres, secteurs arborés		Plan d'eau
	Friches arbustives		Plateforme bétonnée
	Friches herbacées		Chemins, voiries et zones aménagées / artificialisées
	Prairies		Bâtiments et infrastructures liés au fonctionnement du bassin
	Prairies à tendance humide		

EXPERTISE DES HABITATS A BLONGIOS DU BASSIN DE LA MOLETTE

I Présentation du contexte du bassin de la Molette

Le bassin DEA de la Molette a également fait l'objet de prospections ciblées. Ce site se situe au sud du parc Georges Valbon, dans la quasi-continuité du vallon écologique. Il ne fait pas partie de la ZPS FR1112013 des « sites de Seine-Saint-Denis ».

Peu de donnée concernant **le bassin DEA de la Molette** mais ce site semble faire l'objet d'observations ponctuelles, il est considéré comme une aire de passage pour le Blongios nain (BIOTOPE, 2005).

L'expertise réalisée au sein du parc du bassin DEA de la Molette a eu pour objectif **d'évaluer les potentialités d'accueil des habitats** pour le Blongios nain. La cartographie simplifiée des habitats naturels qui suit présente le diagnostic écologique réalisé sur les habitats à Blongios nain du bassin de la Molette.



La roselière du bassin « en herbe » du site de la Molette est potentiellement favorable à la nidification du Blongios nain.



Le bassin « revêtu » du site de la Molette est dépourvu de végétation hygrophile. Il n'est pas tout du tout favorable à l'espèce.

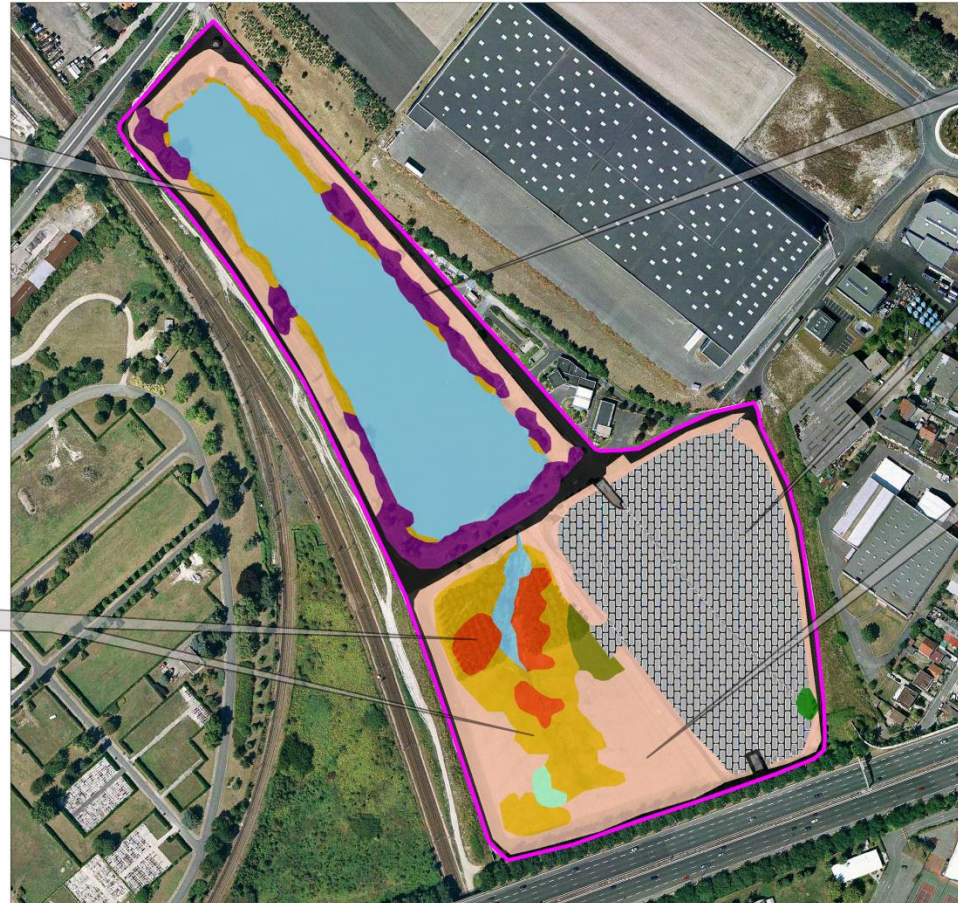


Les rideaux de roseaux du bassin « permanent » peuvent accueillir des individus migrateurs, des jeunes erratiques et constituer un site de chasse.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

Les berges du bassin permanent de la Molette sont en parties bordées par des linéaires de roseaux assez fins. Certains **secteurs plus denses sont potentiellement favorables** au Blongios nain. Ces zones peuvent notamment être visitées par des individus **migrateurs ou des juvéniles**. Elles constituent de **possibles terrains de pêche et de repos**.

Le bassin "en herbe" est le **secteur le plus favorable au Blongios nain**. Une **dense roselière d'environ 0,7 ha** s'est développée sur les pourtours du plan d'eau stagnante. Les pousses y sont vivaces et les **amphibiens abondants**. Ce secteur relativement calme présente toutes les **conditions nécessaires à la nidification du Blongios nain**. Ce milieu favorable est néanmoins menacé par la colonisation des saules.



Les zones buissonnantes des berges **ne sont pas favorables** au Blongios nain. Il s'agit de buissons denses ou de jeunes saules qui colonisent les rives souvent au détriment des roselières.

Le bassin "revêtu" n'est **pas potentiel pour le Blongios nain**. C'est une vaste étendue bétonnée qui tend vers une friche. Il s'agit d'un aménagement **sans intérêt écologique** bien opposé de celui qu'offre le bassin "en herbe" qui présente un aspect beaucoup plus naturel.

La roselière est entourée d'une prairie herbacée, d'une friche et d'une prairie à tendance humide ce qui **limite les risques de dérangement**. La zone est relativement inaccessible ce qui lui permet de profiter d'un **calme relatif**.

Les 3 bassins ont des caractères différents. Le bassin **"permanent"** est **peu favorable** à la nidification du Blongios nain mais peut constituer un **site de halte et de pêche** pour des migrateurs et des erratiques. Le bassin "revêtu" **n'est pas potentiel** car bétonné sur toute sa superficie. Le bassin "en herbe" présente une **roselière tout à fait intéressante** qui peut prétendre à l'**accueil d'un éventuel couple nicheur**. La zone, calme est riche en ressources alimentaires.

Légende

Bassin DEA de la Molette

 Zone d'expertise pour le Blongios nain

Habitats simplifiés

 Boisements caducifoliés, alignements d'arbres, secteurs arborés	 Roselières pictées de saules
 Friches buissonnantes des berges	 Plan d'eau
 Friches herbacées	 Plateforme bétonnée
 Prairies	 Chemins, voiries et zones aménagées / artificialisées
 Prairies à tendance humide	 Bâtiments et infrastructures liés au fonctionnement du bassin
 Roselières	

II Préconisation de gestion pour le bassin de la Molette

A l'échelle du bassin de la Molette les préconisations de gestion suivantes sont préconisées :

- **Maitriser le niveau de l'eau** au niveau du bassin « en herbe » entre avril et juillet afin de limiter les variations de niveau qui peuvent mettre en échec la couvée ;
- Gérer le niveau de l'eau de façon à **favoriser l'extension de la roselière** au niveau de la partie sud du bassin « en herbe » ;
- **Limiter la colonisation** des secteurs humides par les saules blancs ;
- Redonner un aspect **semi - naturel** au bassin « revêtu » ;
- Transformer le bassin « revêtu » en une **zone humide** de type roselière ;
- Maitriser le niveau de l'eau au niveau du bassin « revêtu » entre avril et juillet afin de **limiter les variations de niveau**. A défaut aménager le fond du bassin sous forme de **paliers** permettant de garder un niveau d'eau stable entre avril et juillet ;
- **Reprofilier les berges** du bassin « permanent » en pente douce de façon à y aménager des roselières plus vastes ;
- **Créer des îlots de roselières** au niveau du bassin « permanent ».

Ces préconisations restent globales et sont applicables uniquement si un accord est envisagé avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement notamment en ce qui concerne la gestion des variations des niveaux d'eau. Il est possible qu'elles entrent en contradiction avec la gestion de l'eau à l'échelle locale.

EVALUATION DES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ENTRE LE PARC GEORGES VALBON ET LES BASSINS DEA

I Liens entre le bassin des Brouillards et le parc Georges Valbon

Le bassin des Brouillards se situe dans la **continuité hydrologique** de l'étang des Brouillards du parc Georges Valbon qui constitue le bastion départemental pour la nidification du Blongios nain. Les deux sites sont simplement séparés par un talus surplombé par un sentier de promenade. Des secteurs boisés constituent de parts et d'autres une **zone tampon** entre les roselières et le sentier. Aucun obstacle pour le déplacement des individus entre ces deux sites n'est recensé. Comme l'indique la cartographie suivante, le bassin présente un secteur de roselière favorable à l'espèce. Le bassin des Brouillards semble donc être **complémentaire** au bassin des Brouillards notamment pour :

- La dispersion des jeunes issus des couples nicheurs de l'étang des Brouillards et des autres points d'eau potentiels ;
- La chasse et le repos des individus nicheurs de l'étang des Brouillards et des autres points d'eau potentiels ;
- Le stationnement pour les individus en période migratoires.

Les secteurs favorables recensés au sein de ces deux zones sont distants d'environ 150 mètres. Il est simple pour les individus de transiter entre l'étang des Brouillards et le bassin des Brouillards. Ces transits ont probablement lieu au cours du crépuscule et de la période nocturne lorsque le dérangement s'atténue. La connectivité entre le bassin des Brouillards et l'étang des Brouillards est considérée comme une **connectivité secondaire présumée fonctionnelle**. Les principaux déplacements ont lieu entre les roselières de l'étang des Brouillards. Des connections secondaires existent probablement entre le bassin des Brouillards, le vallon écologique, le plan d'eau du haricot et le lac supérieur.

II Liens entre le bassin de la Molette et le parc Georges Valbon

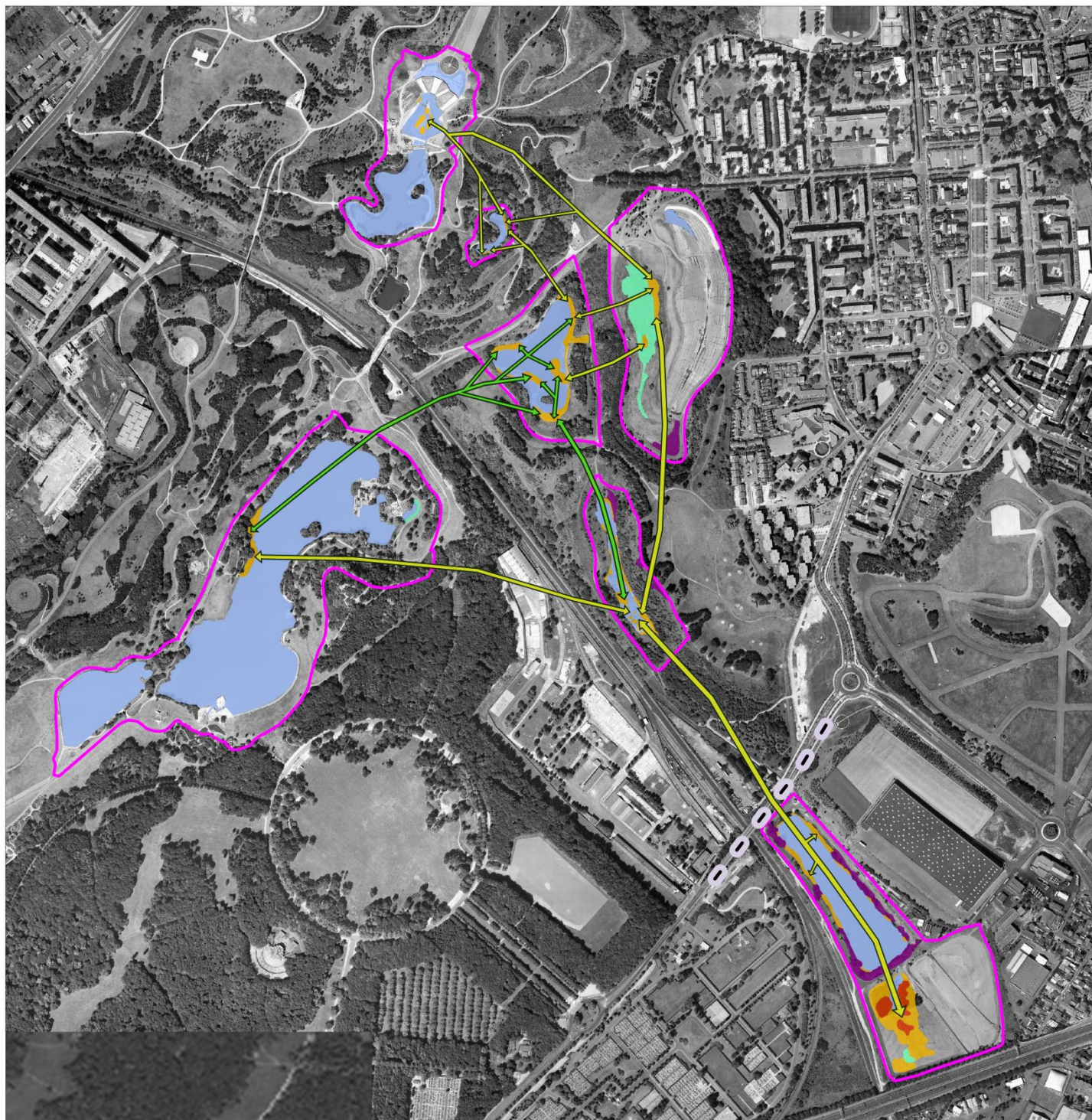
Le bassin de la Molette se trouve à environ 800 mètres au sud-est de l'étang des Brouillards et du bassin des Brouillards. Cette entité est donc probablement liée à ces deux secteurs. D'autant plus que ces trois entités sont **connectées entre elles par l'intermédiaire du vallon écologique** du parc Georges Valbon qui semble jouer un rôle essentiel dans la connexion des différents secteurs. L'étang des Brouillards, le bassin des Brouillards, le vallon écologique et le bassin de la Molette sont utilisées par l'espèce et constituent vraisemblablement un **maillage fonctionnel**. Seule la D114 constitue un **élément fragmentaire** mais qui ne semble pas contraindre les déplacements étant donné que le Blongios a déjà été contacté au sein du bassin de la Molette. Néanmoins, la route engendre un risque potentiel de **mortalité par collision**. D'après la cartographie, il est peu probable que des déplacements aient directement lieu entre le bassin de la Molette et les autres entités sans passer par le vallon écologique. Les individus se déplacent probablement avec parcimonie.

De même que pour le bassin des Brouillards, le bassin de la Molette semble jouer un rôle majeur dans :

- La dispersion des jeunes issus des couples nicheurs de l'étang des Brouillards et des autres points d'eau potentiels ;
- La chasse et le repos des individus nicheurs de l'étang des Brouillards et des autres points d'eau potentiels ;
- Le stationnement pour les individus en période migratoires.

La cartographie suivante propose une analyse des **connections potentielles** entre les différentes entités du parc Georges Valbon et les bassins DEA des Brouillards et la Molette.

Cette analyse théorique ne s'appuie pas uniquement sur les données d'observation qui restent non exhaustives et ne sont pas forcément représentatives de la fréquentation réelle du site par le Blongios nain. Elle s'appuie également sur la présence d'habitats potentiels à l'espèce dans le secteur considéré. Des individus peuvent ponctuellement transiter entre les différents secteurs au crépuscule ou durant la nuit sans faire systématiquement l'objet d'observations.



Légende

Parc départemental Georges Valbon - bassin DEA des Brouillards et de la Molette

Zone prospectée dans le cadre du plan d'actions synthétique

Habitats fonctionnels pour le Blongios nain

 Friches arbustives	 Roselières pictées de saules
 Végétation de berges	 Plan d'eau
 Roselières	

↔ Connectivités principales présumées fonctionnelles

↔ Connectivités secondaires présumées fonctionnelles

Éléments fragmentants (D114)

EVALUATION DES CONTRATS NATURA 2000 RELATIFS AU BLONGIOS NAIN

Une quinzaine de parcs et forêts du Département de la Seine-Saint-Denis ont été reconnus en 2006 en tant que **site Natura 2000 au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux »**. La ZPS FR1112013 des « Sites de Seine-Saint-Denis » s'étend ainsi sur **1157 hectares** répartis en entités de taille variable, éparpillées au sein d'un réseau de 20 communes.

Le site comprend aujourd'hui **12 espèces d'oiseaux rares** dont le **Blongios nain qui constitue l'enjeu majeur**.

Le **document d'objectifs (DOCOB)** du site Natura 2000 a été approuvé en septembre 2011. Ce document présente les **objectifs de développement durable** au sein de la FR1112013. Pour le multi-site de Seine-Saint-Denis, quatre objectifs de développement durable (ODD) ont été identifiés, chacun étant ensuite décliné en plusieurs **objectifs opérationnels (OO)**. Afin de répondre à ces différents objectifs, des **contrats de gestion de site sont régulièrement appliqués**.

La présente partie vise à **l'évaluation des contrats Natura 2000** suivants ;

- Contrat 323 B - « Amélioration de la qualité écologique du Marais » - Parc départemental du Sausset ;
- Contrat 323 B - « Extension des zones de nidification du Blongios nain » - Parc départemental Georges Valbon. Ce contrat contient les trois mesures suivantes : Mesure A - Extension de la roselière du grand lac. Mesure B - Faucardage de la roselière du Vallon. Mesure C - Création de la lisière arbustive de l'étang des Brouillards ;
- Contrat 323 B - « Aménagement du Vallon écologique pour la nidification du Blongios nain » - Parc départemental Georges Valbon ;
- Projet de contrat de l'action A32315P - « Restauration et aménagement des annexes hydrauliques » - Parc départemental de la Haute-Île ;
- Contrat 323 B « Aménagements de sites favorables à la nidification du Blongios nain » - Parc départemental de la Haute-Île.

EVALUATION DES CONTRATS NATURA 2000 RELATIFS AU BLONGIOS NAIN APPLIQUES AU SITE FR1112013

Parc	ODD et OO	Numéro du contrat Natura 2000	Intitulé du contrat Natura 2000	Travaux réalisés	Date de réalisation	Etat de la population de Blongios nain avant travaux	Etat de la population de Blongios nain après travaux	Conséquences des travaux sur la population	Evaluation du contrat
Parc départemental du Sausset	ODD1 OO1C	323 - B	Amélioration de la qualité du Marais.	Désenvasement et faucardage de la végétation du marais afin d'améliorer les conditions d'accueil pour la reproduction du Blongios nain.	Automne 2013, de mi-septembre à mi-octobre.	2011 - 1 couple nicheur certain ; 2012 - 2 mâles ; 2013 - 2 couples nicheurs certains - 5 juvéniles.	2014 - 1 couple nicheur certain - 1 couple nicheur probable - 2 juvéniles ; 2015 - 1 mâle chanteur.	Aucune conséquence négative significative sur le statut nicheur ; Reproduction certaine en 2013 (avant les travaux) et en 2014 (après les travaux) ; Nicheur possible en 2015.	Positif
									Pérennisation des habitats à Blongios nain du marais ; Evitement du comblement du marais ; Restauration et redynamisation des habitats à Blongios nain ; Intervention favorable à d'autres espèces menacées (Butor étoilé par exemple).
Parc départemental Georges Valbon	ODD1 OO1B et OO1E	323 - B (mesure A) Grand lac		A - Extension des roselières du Grand lac du parc Georges Valbon.	Travaux réceptionnés le 15 septembre 2014.	Aucune nidification recensée ; Observations ponctuelles - Territoire de chasse associé à une zone de nidification de l'espèce (étang des Brouillards) ; Site de halte pour les oiseaux migrateurs ; Site de dispersion des jeunes.	2015 - aucune donnée recensée. Territoire habituel de chasse, de halte et de dispersion.	Le grand lac n'héberge aucun couple nicheur. Le site reste un site favorable à la nidification. Il reste fréquenté par le Blongios nain au moment de l'arrivée des individus, pour la recherche de nourriture et au moment de l'émancipation des jeunes.	Positif
		323 - B (mesure B) Vallon écologique		B - Faucardage de la roselière du Vallon. 450 m² de surface concernée. Coupe de quelques dizaines de m² de roselières pour former des chevaux.	Travaux réalisés tous les 3 ans environ. Evaluation de l'intervention réalisée en octobre 2014.	Espèce nicheuse en 2000, 2002, 2008 et 2009 ; Observations ponctuelles d'individus au sein du vallon mais aucune nidification recensée depuis 2009.			Positif
		323 - B (mesure C) Etang des brouillards		C - Création de la lisière arbustive de l'étang des Brouillards.	Travaux réalisés en 2013-2014.	2012 - 3 couples nicheurs 2013 - 2 couples nicheurs certaines et 2 juvéniles 2014 - 1 couple et 3 juvéniles	En 2015, un mâle chanteur et un juvénile.	Depuis 2009, le vallon semble être uniquement fréquenté comme site de chasse, de dispersion et de halte migratoire. L'espèce fréquente toujours ponctuellement le site en 2015.	Négatif faible
		323 - B (mesure D) Vallon écologique		D - Réouverture du milieu au niveau de la berge sud	Travaux prévus courant 2016	En 2015, un mâle chanteur et un juvénile.			Positif
		323 - B (mesure E) Vallon écologique	Aménagement du Vallon écologique pour la nidification du Blongios nain	Réouverture du milieu au niveau de la berge sud	Travaux prévus courant 2016	En 2015, un mâle chanteur et un juvénile.	-	Travaux non réalisés	Négatif à court terme
		323 - B (mesure F) Vallon écologique							Maintien des gros sujets de Robinier faux-acacias → risque d'ensemencement du sol à partir des arbres adultes non coupés. Il est préconisé de supprimer l'ensemble des Robinier afin de limiter l'enrichissement du sol en graines par les arbres laissés sur place au détriment d'espèces endémiques (Bouleau, Erable, Saule ...) ; Utilisation du broyat → être attentif au risque éventuel de recolonisation ; Export en décharge publique des souches → utiliser les souches à des fins écologiques pour créer des zones refuse

EVALUATION DES CONTRATS NATURA 2000 RELATIFS AU BLONGIOS NAIN APPLIQUES AU SITE FR1112013

Parc	ODD et OO	Numéro du contrat Natura 2000	Intitulé du contrat Natura 2000	Travaux réalisés	Date de réalisation	Etat de la population de Blongios nain avant travaux	Etat de la population de Blongios nain après travaux	Conséquences des travaux sur la population	Evaluation du contrat
									(entomofaune, amphibiens, reptile...) ; Abattage des arbres morts → mesure à proscrire dans le cas où l'arbre ne présente aucun danger pour le public. Les arbres morts sont favorables à la biodiversité (avifaune, entomofaune, chiroptères...) ; Entérage des bois → entérer les chutes issus des coupes de Robiniers. Les tas de bois empilés sont favorables à l'entomofaune, aux amphibiens, aux reptiles, aux micromammifères ; Surface totale de 0,8 ha → l'ouverture du milieu rendra la berge accessible ce qui engendrera un risque important de dérangement et d'effarouchement à l'encontre du Blongios nain notamment dans la partie sud-ouest. Les roselières seront directement accessibles depuis le chemin de promenade. Disparition d'une zone tampon entre la roselière est le chemin ; Risque de colonisation des sols à nu par des espèces envahissantes (Solidage géant) ; Après l'intervention, il est préconisé de reprofiler en partie la berge pour augmenter la superficie de roselière ; Il est nécessaire de limiter tout accès à la roselière depuis le chemin de promenade ouest (pose d'une clôture).
									Positif L'ouverture du milieu et l'éclaircissement du linéaire arboré peut permettre de désenclaver et de rendre le vallon plus accessible aux individus. Néanmoins, la superficie réduite de la roselière semble être la principale cause de la non nidification du Blongios nain au sein du vallon.
Parc départemental de la Haute-Ile	ODD1 OO1C	-	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Création d'habitat favorable au Blongios nain sur 3750m ² répartis sur 3 secteurs.	Hiver 2016	Observations ponctuels de 1 à 2 juvéniles et de 1 à 2 individus adultes depuis 2012.	-	Travaux non réalisés	Evaluation anticipée : Positif (à confirmer les années à venir) Création et extension du réseau d'habitats de type roselières favorables au Blongios nain. Création de sites de chasse, de halte et de reproduction supplémentaires → mesure favorable ; Création de 0,38 ha d'habitats favorables mais fragmentés en 3 entités dont 2 entités d'une superficie inférieure à 0,1 ha (bassin 2 et ouest du bassin 1). <i>Pour rappel le territoire de nidification du Blongios nain est généralement compris entre 0,1 et 0,5 ha. Il est préconisé d'aménager une roselière d'au moins 0,1 ha.</i> → entités d'une superficie insuffisante ; Création d'une entité déconnectée inférieure à 0,1 ha sur le bassin 2, vol à découvert obligatoire pour rejoindre la roselière du bassin 1 → exposition supérieure aux risques de prédation. Connecter cette entité à celle du bassin 1 ou déplacer l'entité au sein du bassin 1 ; Travaux à réaliser en dehors de la période d'activité (avril - juillet) afin d'exclure tout risque de dérangement ; Intervention favorable à d'autres espèces liées au milieu humide.
		323 - B	Aménagements de sites favorables à la nidification du Blongios nain						

UNE VISION REGIONALE POUR RENFORCER LA DEMARCHE DEPARTEMENTALE

Les **efforts menés par le Département** de la Seine-Saint-Denis en matière de conservation des populations nicheuses du Blongios nain sont **remarquables et bénéficient considérablement à l'espèce**. Il faut en effet noter que :

- les parcs concernés par la nidification du Blongios en Seine-Saint-Denis (Georges Valbon et Sausset) sont tous issus d'un projet d'aménagement porté par le Département.
- Les parcs régulièrement visités par l'espèce (bassins DEA de la Mollette et des Brouillards ainsi que la Haute-île et Bondy) sont également majoritairement issus d'aménagement initiés par le Département.

La présence de l'espèce témoigne aujourd'hui d'un **savoir-faire du Département** et montre la **capacité à recréer des milieux complexes, en secteur urbain, pour des espèces a priori particulièrement exigeantes**.

Au-delà de l'état des lieux établi ici, nous avons montré que les sites ne présentant pas une nidification régulière offre en revanche un potentiel notable. Les aménagements réalisés sur le parc de la Haute-île constituent un bel exemple de cette volonté à voir l'espèce se pérenniser dans différents parcs de la Seine-Saint-Denis.

Néanmoins, de manière à rendre ces efforts encore plus bénéfiques **certaines orientations doivent être envisagées à une échelle régionale pour renforcer la démarche départementale**.

I La gestion du Blongios nain à l'échelle régionale

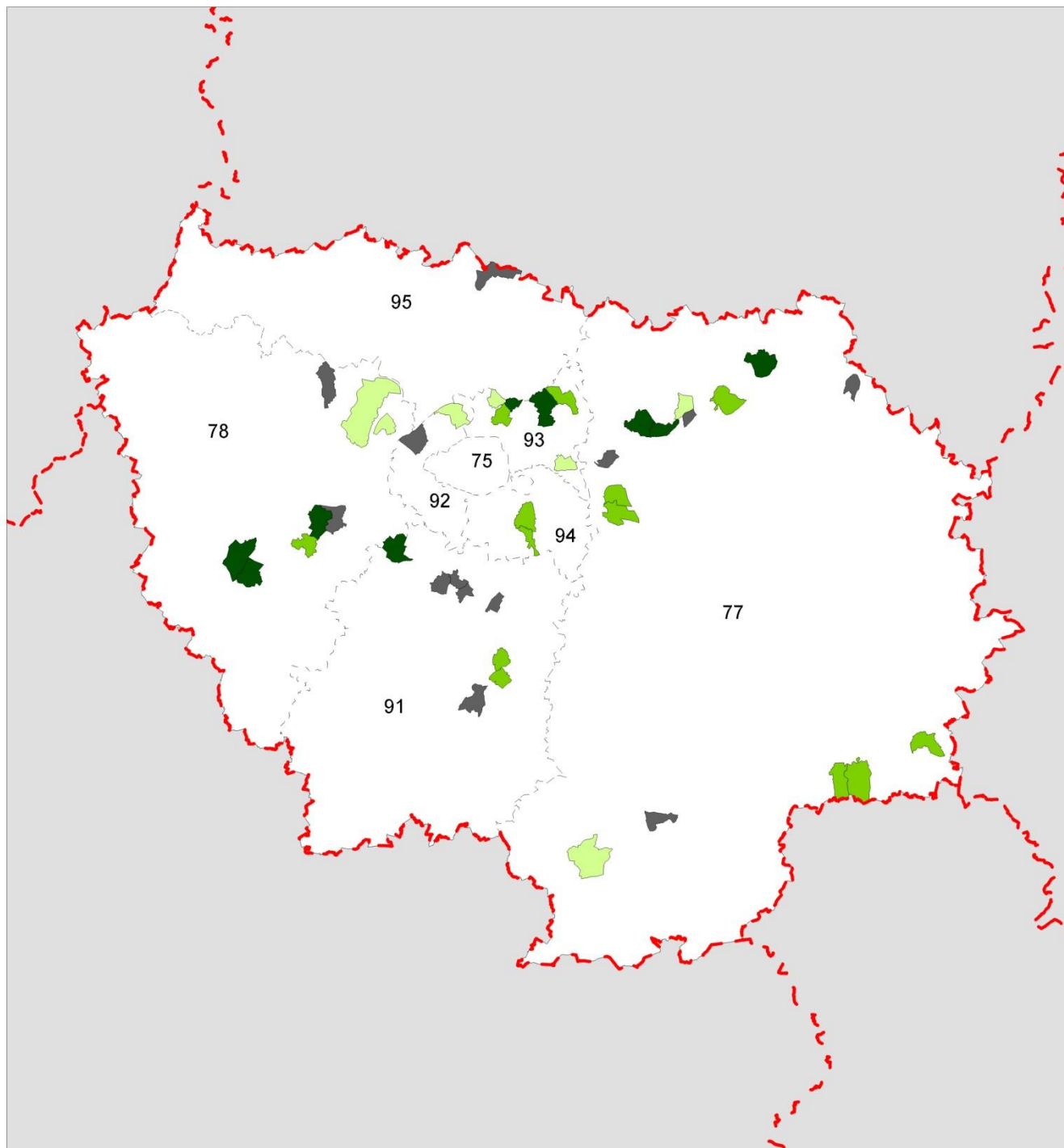
L'investissement du Département de la Seine-Saint-Denis dans le maintien des populations nicheuses du Blongios nain est bénéfique et l'espèce profite d'**habitats favorables à l'échelle départementale** mais qu'en est-il de l'état des populations et des habitats à une échelle plus large ? Les efforts portés par la Seine-Saint-Denis peuvent en effet aboutir à des résultats peu encourageants si **les populations voisines ne sont pas maintenues**. De manière à ce que l'investissement du Département dans le maintien des populations nicheuses profite véritablement à l'espèce, il semble nécessaire **d'œuvrer à une échelle élargie**. Concilier les efforts et coordonner les actions au niveau régional permettraient de créer un **vaste réseau d'habitats fonctionnels favorables** à l'espèce.

La cartographie présentée ci-dessous montre l'état des populations nicheuses du Blongios nain en région Île-de-France. L'analyse de la répartition des couples nicheurs met en évidence **la responsabilité de la Seine-Saint-Denis dans le maintien du Blongios nain à l'échelle régionale**. Bien qu'il soit fortement urbanisé et que sa superficie soit réduite, le Département abrite en effet **2 stations au sein desquelles l'espèce est nicheuse** (Parc départemental du Sausset et parc départemental Georges Valbon) sur les 9 recensées en région. Concernant les Départements limitrophes, on constate ;

- En **Seine-et-Marne** (77) - 3 communes en nicheur certain en 2015, 6 communes en nicheur probable - 2 communes en nicheur possible ;
- Dans les **Yvelines** (78) - 3 communes en nicheur certain en 2015 et 2014 - 1 commune en nicheur probable - 2 communes en nicheur possible ;
- Dans l'**Essonne** (91) - 1 commune en nicheur certain en 2015 - 2 communes en nicheur probable ;
- Dans les **Hauts-de-Seine** (92) - 1 commune en nicheur possible ;
- Dans le **Val-de-Marne** (94) - 2 communes en nicheur probable ;
- Dans le **Val-d'Oise** (95) - aucune donnée de nidification.

La Seine-et-Marne et les Yvelines ont également une **grande responsabilité dans la sauvegarde des populations** nicheuses régionales. Sur les 1281 communes que compte l'Île-de-France, **9 communes présentent des habitats favorables** à l'accueil des couples nicheurs de Blongios nain et **33 autres offrent des secteurs répondant potentiellement aux exigences écologiques** des couples nicheurs. L'ensemble de ces sites forme un **maillage d'habitats particulièrement intéressant**. On constate notamment la succession de sites de nidification reconnue répartis de part et d'autre de l'agglomération parisienne selon un axe nord/est - sud/ouest allant du nord de la Seine-et-Marne au sud des Yvelines. Au regard de ces éléments et afin de rendre plus efficace les mesures prises à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, les **orientations de gestion suivantes** sont proposées :

- Réaliser des suivis annuels spécifiques au Blongios nain en Seine-Saint-Denis notamment sur les bassins DEA ;
- Confronter les études annuelles départementales avec les études menées au sein des Départements voisins ;
- Coordonner les mesures de gestion départementales avec celles appliquées sur les autres sites fréquentés par l'espèce à l'échelle régionale (par exemple éviter des restaurations de milieux sur plusieurs sites la même année) ;
- Renforcer l'attractivité de certains sites départementaux (bassin de la Molette et bassin des Brouillards) ;
- Proposer la réalisation d'un état des lieux sur les ressources disponibles pour l'espèce à l'échelle régionale ;
- Procéder à une étude sur le déplacement des individus et l'utilisation des différents sites départementaux ;
- Proposer des études sur le déplacement des individus et l'utilisation des différents sites régionaux ;
- Travailler en partenariat avec les Départements limitrophes afin de renforcer l'attractivité de certains sites potentiels ;
- Travailler en partenariat avec les Départements limitrophes afin de créer un large réseau d'habitats fonctionnels pour le Blongios nain.



Légende

Limites administratives

- Limites régionales
- Limites départementales

Populations nicheuses de Blongios nain sur les communes d'Île-de-France entre 2001 et 2015 - données du réseau "faune Île-de-France"

- Nidification certaine - 9 secteurs présentant des habitats très favorables
- Nidification probable - 13 secteurs présentant des habitats favorables
- Nidification possible - 7 secteurs présentant des habitats assez favorables
- Pas d'indice de nidification, observations ponctuelles - 13 secteurs fréquentés

Echelle : 1/1 000 000
0 m 10 km 20 km

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 12/2015
Expert : G.WRONA - ECOTER
Fond et Licence : IGN SCAN25®, CG93

II Le Blongios nain et le SRCE régional

Le contexte fortement urbanisé de la Seine-Saint-Denis offre peu de **zones relais** pour les individus migrateurs. Ces sites de halte sont morcelées en petits secteurs isolés, déconnectées les uns des autres. La prise en compte du SRCE régional constitue donc un outil indispensable afin de maintenir un **maillage écologique fonctionnel** au sein duquel les individus peuvent transiter. Ce maillage écologique est un élément majeur pour la **dispersion des jeunes**, la **migration** et la **colonisation de nouveaux milieux** par les couples nicheurs.

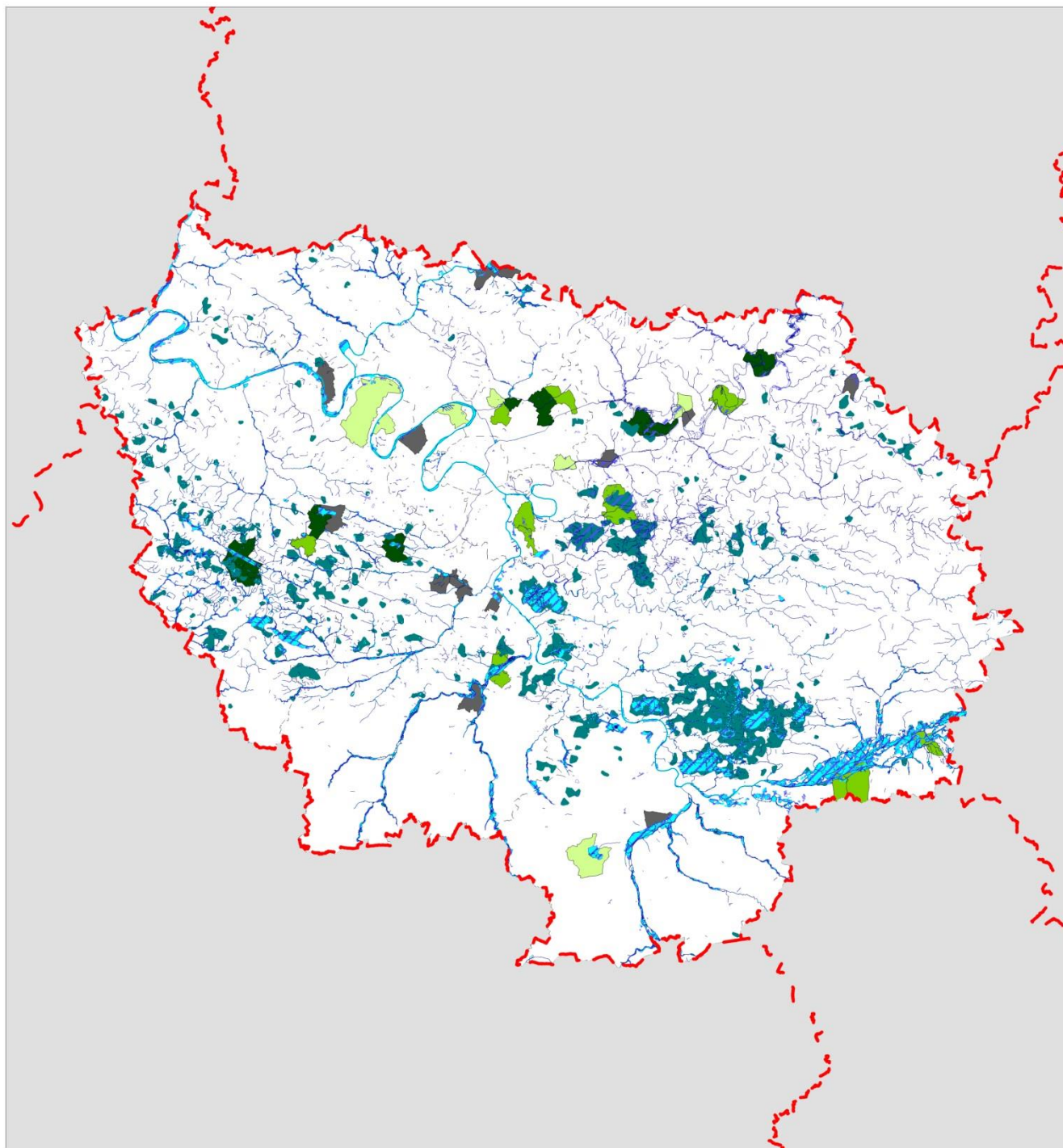
D'après la base de données de « Faune Île-de-France », 42 secteurs sont fréquentés par le Blongios nain à l'échelle régionale. L'ensemble de ces secteurs constituent un réseau écologique important pour l'espèce.

Les cartographies présentées ci-dessous place les sites de présence du Blongios nain au sein de la trame bleue et de la multitrame régionale.

- La **trame bleue** et le réseau hydrographique francilien sont abondants, notamment en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. Ils sont moins denses dans le nord-ouest et dans le sud de la région. Les principales zones de présence du Blongios nain sont liées à la trame bleue et se rencontrent le long des bras de Seine, des bras de la Marne, en forêt de Rambouillet, en forêt d'Arminvilliers et dans certains parcs départementaux, notamment en Seine-Saint-Denis. On constate que **la plupart des sites de présence, qui constituent eux même des entités de la trame, sont connectés à d'autres éléments de la trame bleue** comme les cours d'eau, les milieux humides, les secteurs fortement concentrés en mares ou à des éléments considérés comme continuum de la trame bleue.
- La **multitrame** comprend les **réservoirs de biodiversité** régionaux et les **corridors écologiques**. Hormis quelques localités, **la plupart des sites à Blongios nain régionaux sont en liens avec au moins un réservoir de biodiversité**. A l'échelle de la Seine-Saint-Denis, on constate que les parcs départementaux de Georges Valbon, du Sausset et de la Haute-Île constituent des réservoirs de biodiversité fréquentés par le Blongios nain mais seule la Haute-Île est rattachée à un corridor représenté par la Marne. Les entités de Georges Valbon et du Sausset sont plus isolées.

Néanmoins, **la véritable fonctionnalité de ces entités pour le Blongios nain n'est pas vérifiée**. Cette analyse reste globale et **des orientations peuvent être préconisées** :

- Etudier de manière affinée le déplacement des individus entre les différents réservoirs de biodiversité départementaux ;
- Proposer une étude sur le déplacement des individus entre les différents réservoirs de biodiversité régionaux en partenariat avec les Départements voisins ;
- Désenclaver et rendre plus attractifs les sites isolés et non connectés à des entités fonctionnelles de la trame verte et bleue pour le Blongios nain.



Légende

Limites administratives

- Limites régionales
- Limites départementales

Elements de la Trame bleue Régionale

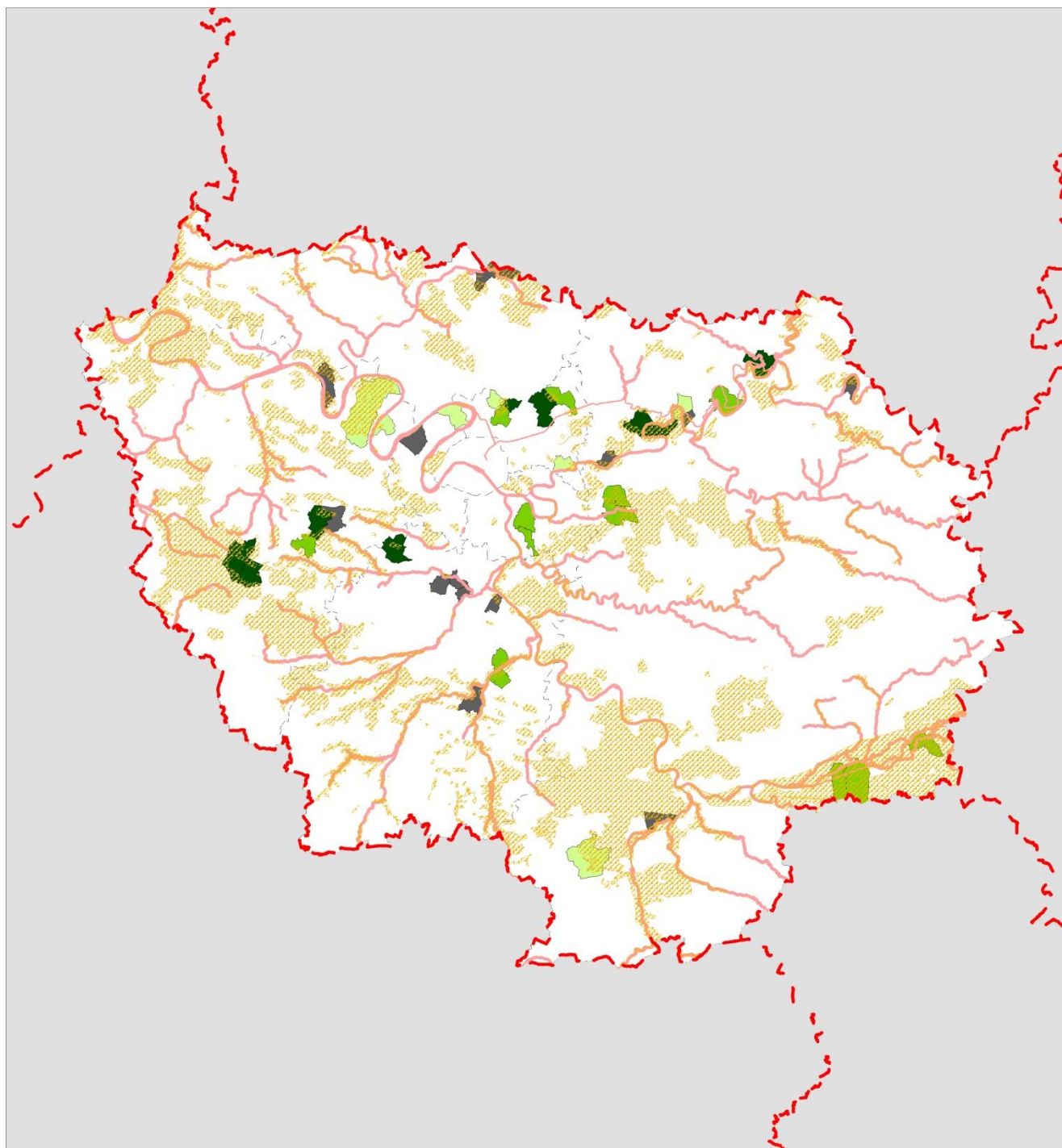
- Sous trame bleue - cours d'eau
- Continuum de la sous trame bleue
- Milieux humides
- Secteurs de forte concentration de mares

Populations nicheuses de Blongios nain sur les communes d'Île-de-France entre 2001 et 2015 - données du réseau "faune Île-de-France"

- Nidification certaine - 9 secteurs présentant des habitats très favorables
- Nidification probable - 13 secteurs présentant des habitats favorables
- Nidification possible - 7 secteurs présentant des habitats assez favorables
- Pas d'indice de nidification, observations ponctuelles - 13 secteurs fréquentés

N
Echelle : 1/1 000 000
0 m 10 km 20 km

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 12/2015
Expert : G.WRONA - ECOTER
Fond et Licence : IGN SCAN25®, CG93



Légende

Limites administratives

- Limites régionales
- Limites départementales

Elements de la Trame verte et de la multitrame Régionale

- Corridors multitrames
- Réservoirs de biodiversité

**Populations nicheuses de Blongios nain sur les communes d'Île-de-France entre 2001 et 2015
- données du réseau "faune Île-de-France"**

- Nidification certaine - 9 secteurs présentant des habitats très favorables
- Nidification probable - 13 secteurs présentant des habitats favorables
- Nidification possible - 7 secteurs présentant des habitats assez favorables
- Pas d'indice de nidification, observations ponctuelles - 13 secteurs fréquentés

Echelle : 1/1 000 000
0 m 10 km 20 km

Source : ECOTER, CG93
Date de réalisation : 12/2015
Expert : G.WRONA - ECOTER
Fond et Licence : IGN SCAN25®, CG93

CONCLUSION

I L'espèce ciblée

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), est un petit échassier migrateur transsaharien inféodé aux zones humides de type roselières. L'espèce est aujourd'hui confrontée à de nombreuses menaces et les effectifs sont en déclin depuis plusieurs décennies, déclin principalement lié à la disparition de ses habitats et à la forte mortalité durant la migration.

La région Île-de-France constitue désormais l'un des **bastions de reproduction pour le Blongios nain à l'échelle nationale**. Au sein de la région, le Département de la Seine-Saint-Denis est à la fois un exemple en matière d'aménagement et de gestion visant la préservation de l'espèce et porte aujourd'hui une responsabilité notable dans le maintien de l'espèce à l'échelle régionale.

La Seine-Saint-Denis présente en particulier deux secteurs au sein desquels l'espèce est nicheuse à savoir le parc départemental Georges Valbon et le parc départemental du Sausset. Quatre secteurs potentiellement favorables sont également recensés, il s'agit du parc départemental de la Haute-île, du parc régional de la forêt de Bondy et des bassins DEA de la Molette et des Brouillards. Hormis ces deux dernières entités, l'intérêt écologique des parcs urbains est reconnu par leur classification en tant que **site Natura 2000 de la ZPS FR1112013 des « Sites de Seine-Saint-Denis »**.

II Plan d'actions visant les sites favorables au Blongios nain en Seine-Saint-Denis

Dans le cadre des études que coordonne le Département de la Seine-Saint-Denis sur le Blongios nain, ECOTER a été missionné afin de réaliser des expertises sur l'ensemble de ces sites. La mission a visé à établir un état des lieux quant à la situation de l'espèce dans le Département. Des expertises de terrain ont été réalisées afin déterminer les potentialités d'accueil des parcs pour lesquels un plan d'actions synthétique a été proposé.

Le parc de la Haute-île a fait l'objet d'inventaire en périodes prénuptiale, nuptiale et postnuptiale. Le Blongios nain est ponctuellement contacté au sein du parc mais les expertises effectuées en 2015 n'ont pas permis de recenser l'espèce, confirmant une présence erratique de l'espèce. L'étude des habitats a mis en évidence des **potentialités d'accueil relativement faibles** et une absence de secteur véritablement favorable, en particulier pour la nidification. Les étendues de roselières se cantonnent en effet à de fins rideaux peu attractifs. Au regard du potentiel que nous estimons prioritaire à l'échelle départementale, les éléments suivants sont préconisés par le plan d'actions synthétique afin de rendre le parc plus attractif et fonctionnel pour l'espèce :

- Elargir et densifier les roselières existantes ;
- Créer de nouveaux habitats favorables au Blongios nain ;
- Lutter contre la fermeture des milieux riverains ;
- Lutter contre le dérangement et les risques d'effarouchement.

Trois passages d'inventaire ont été réalisés en période nuptiale sur **le parc régional de la forêt de Bondy**. Le Blongios nain n'a pas été observé dans ce secteur depuis 2008. L'expertise relative à l'étude des habitats à Blongios nain a pourtant mis en lumière **quelques zones favorables** notamment au niveau de l'étang de Virginie où s'étend une roselière d'environ 0,2 ha. Le parc est assez fréquenté et les **risques de dérangement et d'effarouchement sont considérables**. Afin d'augmenter la fonctionnalité du parc pour le Blongios nain, le plan synthétique d'actions fait référence aux points suivants :

- Elargir et densifier les roselières existantes ;
- Créer de nouveaux habitats favorables au Blongios nain ;
- Limiter les risques de dérangement et d'effarouchement.

Concernant les autres secteurs étudiés, les inventaires ont permis de recenser le Blongios nain au sein des parcs départementaux de Georges Valbon et du Sausset. Il s'agit des deux secteurs **où l'espèce niche régulièrement**.

Le parc départemental Georges Valbon présente trois secteurs où la nidification du Blongios nain est avérée, à savoir : l'étang des Brouillards, le vallon écologique et le lac supérieur. Afin de préserver l'intérêt majeur de ces zones humides pour les couples nicheurs il est nécessaire **d'appliquer rigoureusement les mesures de gestion** suivantes :

- Entretenir régulièrement les zones humides par l'intermédiaire de curage et de faucardage et limiter l'expansion des saules ;
- Maîtriser les variations du niveau d'eau des zones humides ;
- Isoler les roselières du public et des prédateurs éventuels.

Le parc départemental du Sausset a fait l'objet d'aménagements considérables en faveur du Blongios nain, notamment au niveau du marais. Les habitats y sont qualitatifs et l'espèce y a niché en 2013 et 2014 et probablement en 2015 puisqu'un mâle chanteur a été recensé. **L'étang de Savigny est bien moins attractif** mais constitue un site pouvant faire l'objet d'aménagements. Afin de conserver et d'augmenter l'attractivité du secteur pour les couples nicheurs, les mesures suivantes sont préconisées :

- Entretenir régulièrement les zones humides par l'intermédiaire de curage et de faucardage et limiter l'expansion des saules au sein du marais ;
- Maitriser les variations du niveau d'eau du marais ;
- Créer des zones de chasse et de repos isolées au sein de l'étang de Savigny.

Deux autres secteurs ponctuellement fréquentés par des individus ont également été prospectés. Il s'agit **des bassins DEA des brouillards et de la Molette**. Ces entités ne sont pas concernées par la FR1112013 des « Sites de Seine-Saint-Denis ».

Le bassin des Brouillards est annexé à l'étang des Brouillards du parc départemental Georges Valbon où l'espèce se reproduit depuis 1987. Il s'agit en réalité de trois bassins de rétention des eaux pluviales dont l'un, dit « en herbe », présente une zone humide herbacée et quelques patchs de roseaux favorables au Blongios nain. Ce bassin constitue un **territoire de chasse** pour les oiseaux de l'étang voisin et vraisemblablement un **site de dispersion des jeunes et de halte** pour les individus migrateurs. Néanmoins, les potentialités d'accueil pour les couples nicheurs y demeurent assez réduites. De par sa configuration géographique et paysagère, et s'il fait l'objet de mesures de gestion, le bassin des Brouillards peut à l'avenir s'inscrire comme **un site d'intérêt majeur pour le Blongios nain**.

Ce constat peut également s'appliquer au **bassin DEA de la Molette**. Ce site est situé dans la continuité des étangs du parc Georges Valbon. Comme le bassin des Brouillards, il se compose de trois bassins dont deux sont potentiels pour le Blongios nain. Le bassin « permanent » est bordé par des linéaires de roseaux peu larges mais qui sont de temps à autres visités par des individus locaux ou migrateurs. Le bassin « en herbe » offre **une roselière particulièrement intéressante** pouvant prétendre à l'accueil d'un couple nicheur. Toutefois, la variation régulière du niveau de l'eau au sein de ce bassin constitue une menace pour l'installation du Blongios nain en période nuptiale.

III Evaluation de la démarche NATURA 2000 en faveur du Blongios nain en Seine-Saint-Denis

Acteur majeur de la préservation de l'espèce à l'échelle régionale, le Département de la Seine-Saint-Denis intervient régulièrement dans l'entretien de zones humides fréquentées par le Blongios nain. Trois **contrats Natura 2000** ont été récemment appliqués au niveau du parc du Sausset, du parc Georges Valbon et du parc de la Haute-Île. Ces contrats ont visé les interventions suivantes :

- L'Amélioration de la qualité du Marais - parc du Sausset ;
- L'extension des zones de nidification du Blongios nain - parc départemental Georges Valbon ;
- La restauration et l'aménagement des annexes hydrauliques - parc départemental de la Haute-île.

Leur évaluation a permis de confirmer leur **utilité dans le maintien de l'intérêt des différents sites** pour le Blongios nain.

IV Dépasser la démarche départementale

Les efforts portés par le Département de la Seine-Saint-Denis en faveur du Blongios nain sont considérables et permettent aux populations nicheuses locales de se maintenir et même se développer.

Celles-ci **restent néanmoins vulnérables et peinent à coloniser de nouveaux secteurs** comme à la Haute-île ou à la forêt de Bondy, malgré un potentiel d'accueil. La **création d'habitats supplémentaires**, la **préservation de zones de quiétude** ou le **maintien de la qualité écologique des habitats** sont autant de mesures en faveur de l'augmentation du nombre de couples nicheurs en Seine-Saint-Denis.

Dans la continuité des actions en cours, le Département peut s'orienter vers des problématiques plus générales et aborder des thématiques comme **la fonctionnalité de la trame verte et bleue locale pour le Blongios nain** ou porter une réflexion sur la **gestion des populations à l'échelle régionale**. La coordination des actions à une échelle supra-départementale est de notre point de vue aujourd'hui essentielle.



L'étang des Brouillards du parc Georges Valbon est un site de reproduction annuelle du Blongios nain depuis 1987. Ce site fait figure d'exemple dans la gestion durable des zones humides des parcs urbains de la Seine-Saint-Denis et dans la préservation des espèces inféodées à cet habitat menacé.

Photo prise sur site - ECOTER 2015

BIBLIOGRAPHIE

- BIOTOPE., juillet 2005 - Etude d'incidence sur les milieux naturels du parc de la Courneuve, 18p.
- BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72p.
- CATTEAU, DUHAMEL et al., 2009 - Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET., juillet 2013 - Incidences du projet de CDT sur le réseau Natura 2000, 18p.
- DNPB, CG93, ODBU., novembre 2014 - Portrait de la biodiversité en Seine-Saint-Denis, 6p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., décembre 2012 - Bilan annuel de l'animation du Site Natura 2000 FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis », 30p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., décembre 2014 - Bilan triennal de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., février 2011 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - Zone de Protection Spéciale FR1112013, 187p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., février 2011 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - forêt régionale de Bondy et promenades de la Dhuis (b,c), 65p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., février 2011 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - Parc départemental Georges Valbon, 56p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., février 2011 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - Parc départemental du Sausset, 48p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., février 2011 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - Parc départemental de la Haute-Île, 47p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., décembre 2013 - Contrat Natura 2000 - 323B « Amélioration de la qualité écologique du Marais » - rapport et constat de fin de travaux - Parc départemental du Sausset, 19p.
- DRIEE ILE-DE-FRANCE, CG93, réseau NATURA 2000., décembre 2014 - Contrat Natura 2000 - 323B « Extension des zones de nidification du Blongios nain » - rapport et constat de fin de travaux - Parc départemental Georges Valbon, 16p.
- DUBREUIL C. 2006 - Une expérience de développement durable : La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, de 1990 à 2005. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé), 144 p.
- ISSA N. & MULLER Y., 2015 - Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408p.
- MEEDDAT, MNHN - Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». Blongios nain, *Ixobrychus minutus*, 4p.
- OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA BIODIVERSITE URBAINE (ODBU) - Recueil de données sur le Blongios nain par le réseau Observ'acteur.
- REGION ILE-DE-FRANCE - Fiche projet de contrat Natura 2000 IDF, 3p.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011 – La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

ANNEXES

Annexe 1	Données relatives au Blongios nain sur les parcs du Sausset et Georges Valbon (Associations locales, 2006 - 2015).....	87
Annexe 2	Données relatives au Blongios nain sur le parc du Sausset (Réseau faune Île-de-France)	94
Annexe 3	Données relatives au Blongios nain sur le parc Georges Valbon (Réseau faune Île-de-France)	96

ANNEXE 1 DONNEES RELATIVES AU BLONGIOS NAIN SUR LES PARCS DU SAUSSET ET GEORGES VALBON (ASSOCIATIONS LOCALES, 2006 - 2015)

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET								
2006	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1	Présence				
2006	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1	Présence				
2006	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1	Présence				
2006	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1					
2006	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1					
2007	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1				1	
2007	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	Espace Faune Flore	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	Espace Faune Flore	1		1			
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental du Sausset - Etang et marais	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	1				1	
2009	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	1		1			
2009	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	1		1			
2010	Parc Départemental du Sausset	LPO	1			1		
2010	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1		1			
2010	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	1		1			
2010	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	2		1	1		
2011	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	1		1			
2011	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	2		1		1	
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	5		1	1	3	
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	1		1			
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	Natureparif	3		3			
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental du Sausset - Marais	CRBPO	4		3	1		
2011	Parc départemental du Sausset ; 147LS	CG93 - DNPB	4		1	1	2	2
2011	Parc départemental du Sausset ; 147LS	CG93 - DNPB	1	Présence	1	1	3	
2011	Parc départemental du Sausset ; 147LS	CG93 - DNPB	3		1	1	1	2
2011	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	2		1	1		
2011	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	1		1			
2011	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	LPO	0	Absence				
2012	Bassin de retenue de la ferme de savigny	Observ'acteur	2		1	1		
2013	Parc Départemental du Sausset	CG93 - DNPB	2		1	1		
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	5		1	1	3	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	5		1	1	3	
2013	Parc départemental du Sausset ; Marais	Observ'acteur	6			1	5	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	4		1	1	2	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	1					
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	5		1	1	3	

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	4		1	1	2	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	1					
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	1					
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	1					
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	2		1	1		
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	3					
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	2		2			
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	1		1			
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	2				2	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	2				2	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	4		1	1	2	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	5		2	1	2	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	8		2	1	5	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	7		1	1	5	
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	6					
2013	Parc départemental du Sausset - Marais	Inconnue	3					
2013	Parc départemental du Sausset - Etang de Savigny	Inconnue	1					
2014	Parc Départemental du Sausset	CG93 - DNPB	1					
2014	Parc départemental du Sausset ; 36CG200 étang de savigny	CG93 - DNPB	1		1			
2014	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	2				2	
2014	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	3			1	2	
2014	Parc départemental du Sausset - Marais	CG93 - DNPB	2		1			
2014	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	2	minimum			2	
2014	Parc départemental du Sausset - Marais	Observ'acteur	4		1	1	2	
PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON								
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4					4
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	3		2	1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1		1			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1		1			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1		1			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	3		1	1	1	2
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1			1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	3		1		1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	CG93 - DNPB	1					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1			1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1				1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	CG93 - DNPB	1					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Observ'acteur	1				1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1			1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	1	1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1			1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2				2	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2				2	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2				2	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CG93 - DNPB	2		1	1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2			1	1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		1	1	2	1
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Observ'acteur	1				1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1			1		

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	1	1	2
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2				1	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		2	1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1		1			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2					
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1		2	
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		2			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		1	1	2	1
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1			1		
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1		1			
2006	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2007	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		3	2		4
2007	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		2
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2		2			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2		1	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	3		2	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	4		2	2		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	6		2	2	2	
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2		2			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	3		1		2	
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	4		2	2		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	4		1	1	2	
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	3					
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2		1	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	5		2	2	1	
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	4		2	2		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2		1	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	1		1			
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2		1	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	3		2	1		
2007	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	4		1		2	
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2008	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 20	LPO	3					
2008	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 21	LPO	1					
2008	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 23	LPO	1					
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Maille 50m Courneuve ; AE38 ; Vallon ;	CG93 - DNPB	1			1		
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		1	1	3	2
2008	Parc départemental Georges-Valbon	Inconnue	1				1	
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4					4
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1	Présence				

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	2		1	1		
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1			1		
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3				1	
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1					
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1					
2008	Parc départemental Georges-Valbon	Inconnue	4				2	
2008	Parc départemental Georges-Valbon	Inconnue	1					
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1		1			
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - étangs	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	2		
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1				1	
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1					
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	Inconnue	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	Inconnue	2		1	1		
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1	Présence				
2008	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	7		2	1	4	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	CG93 - DNPB	2		1	1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Maille 50m Courneuve ; X-35 ; Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1			1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Maille 50m Courneuve ; X-35 ; Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1			1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Maille 50m Courneuve ; AG-38 ; Vallon	CG93 - DNPB	1		1			
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	CG93 - DNPB	1			1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 21	LPO	2					
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	6		1	1	3	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Maille 50m Courneuve ; W-33 ; Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1			1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Lac des oiseaux	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2					
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1		1			
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		3	2		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	7		2	2	3	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		1	2	2	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1		1			
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	2		1	1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	7		2	1	2	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	6		2		1	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	3		1		2	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		1	1	3	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	1		
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		2		1	
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1	Présence				
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1		1			
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2009	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1					
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	15		4	3	8	
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1		1			
2010	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 20	LPO	1		1			
2010	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 20	LPO	1		1			
2010	Parc départemental Georges-Valbon - IPA 21	LPO	1			1		
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		2	1	2	
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Grand Lac	LPO	1		1			
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	2		1			1
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	6		2	2	2	
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	12		1	3	8	
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	13		3	2	8	
2010	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	12		1	3	8	
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		3	1		
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		2	1		
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1			1		
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		2	1		
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		1	1	2	
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	9		3	2	4	
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	1	1	
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	2		2			
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	8		4	2	2	
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2011	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1		1	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	1					
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Inconnue	2					
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5					
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Observ'acteur	4		3	1		
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CRBPO	1		1			
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	2		2			
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Inconnue	1					
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Inconnue	1		1			
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4					
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	1			1		
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	1				1	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1		1			
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	3		1	2		
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	6		3	2	1	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	1		1			
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	8		2	2	4	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	6		2	3	1	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		1	2	2	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1			1		
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4			2	2	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	8		3	2	3	
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	LPO	0	Absence				
2012	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	6		1	1	4	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Inconnue	1					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	2		1	1		
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	2		1	1		
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	2					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Vallon écologique	CORIF	1		1			
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Inconnue	1				1	

Année	Parc concerné	Organisme	Effectif	Précision sur l'effectif	Effectif mâle	Effectif femelle	Effectif juvénile	Effectif contact nicheur
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac (nord)	Observ'acteur	1				1	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac (sud)	Observ'acteur	1				1	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac (nord)	Observ'acteur	1				1	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac (nord)	Observ'acteur	1				1	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac (sud)	Observ'acteur	1				1	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Grand lac (nord)	Observ'acteur	1				1	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1			1		
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Observ'acteur	4		2		2	
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Observ'acteur	3		1	2		
2013	Parc départemental Georges-Valbon	ECOTER	1					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	Inconnue	4					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CORIF	4					
2013	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1		1			
2014	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1			1		
2014	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1		1			
2014	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	CG93 - DNPB	1		1			
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	1			1		
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	4		2	2		
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	9		2	2	5	
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	10		2	2	6	
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	5		1	2	2	
2015	Parc départemental Georges-Valbon - Etang des brouillards	LPO	2		1	1		
2015	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	2				2	
2015	Parc départemental Georges-Valbon	LPO	1			1		

ANNEXE 2 DONNEES RELATIVES AU BLONGIOS NAIN SUR LE PARC DU SAUSSET (RESEAU FAUNE ÎLE-DE-FRANCE)

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2010	07 mai	1	Femelle	Adulte	Marais
2011	29 mai	3	Mâle	Adulte	Marais
2012	03 juin	1	Mâle	Adulte	Marais
2012	04 août	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	04 août	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	06 août	1	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	17 août	2	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	21 août	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	23 août	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	24 août	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2012	28 août	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2013	11 juin	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	20 juin	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	30 juin	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	03 août	2	Mâle	Adulte	Marais
2013	08 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	08 août	2	-	Juvenile	Marais
2013	08 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	09 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	09 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	09 août	3	-	Juvenile	Marais
2013	10 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	10 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	10 août	3	-	Juvenile	Marais
2013	11 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	11 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	11 août	3	-	Juvenile	Marais
2013	12 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	12 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	12 août	5	-	Juvenile	Marais
2013	13 août	2	Mâle	Adulte	Marais
2013	13 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	13 août	5	-	Juvenile	Marais
2013	14 août	2	Mâle	Adulte	Marais
2013	14 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	14 août	2	-	Juvenile	Marais
2013	15 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2013	15 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2013	15 août	2	-	Juvenile	Marais
2013	29 août	1	Femelle	-	Marais
2013	31 août	1	Mâle	-	Marais
2013	9 septembre	1	-	-	Marais
2014	3 mai	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	23 mai	2	Mâle	Adulte	Marais

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2014	24 mai	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	25 mai	2	-	-	Marais
2014	29 mai	1	-	-	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2014	29 mai	2	Mâle	-	Marais
2014	24 juin	2	-	-	Marais
2014	24 juin	2	Mâle	-	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2014	25 juin	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	25 juin	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	02 juillet	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2014	02 juillet	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2014	02 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	02 juillet	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	12 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	12 juillet	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	12 juillet	2	-	Juvenile	Marais
2014	13 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	15 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	15 juillet	2	Femelle	Adultes	Marais
2014	16 juillet	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2014	16 juillet	2	Mâle	Adulte	Marais
2014	16 juillet	2	Femelle	Adulte	Marais
2014	16 juillet	2	-	Juvenile	Marais
2014	19 juillet	2	Mâle	Adulte	Marais
2014	19 juillet	2	Femelle	Adulte	Marais
2014	19 juillet	3	-	Juvenile	Marais
2014	21 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	21 juillet	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	21 juillet	1	-	Juvenile	Marais
2014	24 juillet	2	-	-	Marais
2014	26 juillet	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	27 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	27 juillet	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	28 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	28 juillet	2	Femelle	Adulte	Marais
2014	07 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	07 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	07 août	2	-	Juvenile	Marais
2014	09 août	2	-	-	Marais
2014	11 août	2	Mâle	Adulte	Marais
2014	11 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	11 août	3	-	Juvenile	Marais
2014	12 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	16 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	19 août	1	Femelle	Adulte	Marais
2014	27 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2014	27 août	2	Femelle	Adulte	Marais

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2014	27 août	2	-	Juvenile	Marais
2014	31 août	1	-	-	Marais
2014	04 septembre	2	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	12 mai	1	-	-	Marais
2015	13 mai	1	Mâle	Adulte	Marais
2015	13 mai	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	14 mai	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	16 mai	2	Femelle	-	Marais
2015	17 mai	2	Femelle	Adulte	Marais
2015	30 mai	1	-	-	Marais
2015	06 juin	1	Mâle	-	Marais
2015	24 juin	2	Mâle	Adulte	Marais
2015	24 juin	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	25 juin	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	28 juin	1	Mâle	Adulte	Marais
2015	28 juin	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	10 juillet	1	Mâle	Adulte	Marais
2015	10 juillet	4	-	Poussins	Marais
2015	06 août	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	06 août	1	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	19 août	2	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	22 août	1	Mâle	Adulte	Marais
2015	22 août	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	22 août	1	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	01 septembre	1	Mâle	Adulte	Marais

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2015	01 septembre	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	02 septembre	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	02 septembre	2	-	Juvenile	Marais
2015	02 septembre	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	02 septembre	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	02 septembre	1	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	03 septembre	1	Femelle	-	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	04 septembre	1	Femelle	-	Marais
2015	06 septembre	1	Mâle	Adulte	Marais
2015	06 septembre	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	11 septembre	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	11 septembre	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	11 septembre	3	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	15 septembre	1	Mâle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	15 septembre	1	Femelle	Adulte	Bassin de retenue de la ferme de Savigny
2015	16 septembre	2	-	Adulte	Marais
2015	17 septembre	1	Mâle	Adulte	Marais
2015	17 septembre	1	Femelle	Adulte	Marais
2015	17 septembre	3	-	Juvenile	Marais
2015	18 septembre	4	-	-	Marais
2015	20 septembre	1	-	-	Marais
2015	04 octobre	1	-	Juvenile	Bassin de retenue de la ferme de Savigny

ANNEXE 3 DONNEES RELATIVES AU BLONGIOS NAIN SUR LE PARC GEORGES VALBON (RESEAU FAUNE ÎLE-DE-FRANCE)

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2004	11 septembre	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2005	25 juin	2	Mâle	-	Etang des Brouillards
2005	17 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2006	05 septembre	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2007	15 juin	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2007	19 juin	2	Mâle	-	Etang des Brouillards
2008	20 juillet	1	-	-	Etang des Brouillards
2010	06 juin	2	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2010	06 juin	2	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2010	12 juin	2	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2010	19 juillet	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2010	19 juillet	3	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2010	06 août	1	-	Adulte	Etang des Brouillards
2010	06 août	3	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2011	04 juin	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2011	10 juin	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2011	02 juillet	3	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	02 juillet	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	03 juillet	3	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2011	29 juillet	3	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	29 juillet	2	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	29 juillet	2	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2011	11 août	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	11 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	17 août	1	Couple	Couple	Etang des Brouillards
2011	24 août	2	-	-	Etang des Brouillards
2011	25 août	4	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2011	08 septembre	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2012	07 mai	1	-	-	Etang des Brouillards
2012	20 mai	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2012	21 mai	2	Mâle	-	Etang des Brouillards
2012	30 mai	1	-	-	Etang des Brouillards
2012	01 juin	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2012	02 juin	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2012	24 juin	2 à 4	-	-	Etang des Brouillards
2012	10 juillet	5	-	-	Etang des Brouillards
2012	02 août	2	Femelle	-	Etang des Brouillards
2012	04 août	3	Mâle	-	Etang des Brouillards
2012	04 août	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2012	10 août	2 à 3	Mâle	-	Etang des Brouillards
2012	10 août	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2012	10 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2012	14 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2012	17 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2012	20 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2012	23 août	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2012	23 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2012	23 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2013	10 juin	1	-	-	Etang des Brouillards

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2013	15 juin	1	-	-	Etang des Brouillards
2013	25 juin	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2013	25 juin	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2013	10 juillet	Au moins 2	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2013	10 juillet	2	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2013	25 juillet	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2013	25 juillet	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2013	25 juillet	2	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2013	28 juillet	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2013	28 juillet	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2013	28 juillet	?	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2013	02 août	3	Mâle	-	Etang des Brouillards
2013	02 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2013	02 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2013	02 août	1	Couple	Couple	Etang des Brouillards
2013	06 août	2	Mâle	-	Etang des Brouillards
2013	06 août	2	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2013	10 août	1	Mâle	-	Etang des Brouillards
2013	10 août	2	Femelle	-	Etang des Brouillards
2013	24 août	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2014	19 mai	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2014	15 juin	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2014	17 juin	1	-	-	Etang des Brouillards
2014	16 juillet	2	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2014	16 juillet	2	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2014	26 juillet	2	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2014	26 juillet	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2014	26 juillet	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2014	10 août	1	-	-	Etang des Brouillards
2014	12 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2014	12 août	3	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2014	14 août	3	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2014	16 août	>2	-	-	Etang des Brouillards
2014	24 août	>1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2014	30 août	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2014	14 septembre	1	-	-	Etang des Brouillards
2015	03 février	1	-	-	Etang des Brouillards
2015	07 juin	>2	-	-	Etang des Brouillards
2015	27 juin	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2015	27 juin	1	Femelle	-	Etang des Brouillards
2015	15 juillet	2	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2015	15 juillet	1	-	Juvenile	Etang des Brouillards
2015	05 août	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2015	05 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2015	21 août	1	Mâle	Adulte	Etang des Brouillards
2015	21 août	1	Femelle	Adulte	Etang des Brouillards
2011	14 juin	1	Mâle	Adulte	Vallon écologique
2011	02 juillet	1	Mâle	-	Vallon écologique
2013	02 août	1	Mâle	Adulte	Vallon écologique

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2015	15 juin	1	Mâle chanteur	Adulte	Vallon écologique
2015	21 août	1	-	Juvenile	Vallon écologique
2013	01 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac nord
2013	05 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac nord
2013	07 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac nord
2013	09 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac nord
2014	08 juin	1	Mâle	Adulte	Grand lac nord

Année	Date d'observation	Nombre d'individus	Sexe	Age	Lieu
2014	26 juillet	1	Mâle	Adulte	Grand lac nord
2014	10 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac nord
2013	02 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac sud
2013	07 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac sud
2014	09 septembre	1	-	Juvenile	Grand lac sud
2014	14 septembre	2	-	Juvenile	Grand lac sud
2014	02 octobre	1	-	Juvenile	Grand lac sud